



Prospectus

Mars 2016

PICTET

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois.

PROSPECTUS MARS 2016

Pictet (le «Fonds») est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») selon la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée.

Les actions de Pictet sont en principe cotées à la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra décider quelles sous-catégories d'actions seront cotées.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux qui sont contenus au présent prospectus et dans les documents y mentionnés. Le texte anglais fait foi, sauf exigences particulières de textes en vigueur de la part d'autorités auprès desquelles le fonds pourrait être enregistré. En ce qui concerne les Statuts du Fonds, le français reste la langue officielle faisant foi. En cas d'incohérence de traduction entre le Prospectus et les Statuts, ces derniers feront foi.

PRÉAMBULE

Si vous avez un doute quelconque sur le contenu de ce document ou si vous avez l'intention de souscrire des actions de Pictet, vous devriez consulter un conseiller professionnel. Personne n'est autorisé à donner des informations ou faire des présentations en relation avec l'émission d'actions du Fonds (les «Actions») qui ne sont pas contenues ou auxquelles il n'est pas fait référence dans ce document ou dans les rapports y annexés. Ni la distribution de ce document, ni l'offre, l'émission ou la vente d'actions ne constituent une présentation que l'information contenue dans ce document est correcte à une date quelconque après la date du document. Aucune personne ne recevant un exemplaire de ce document dans un territoire quelconque ne pourra le traiter comme s'il constituait un appel, à moins que dans ce territoire particulier, un tel appel pourrait légalement lui être fait sans que cette personne doive se conformer à des exigences d'enregistrement ou autres conditions légales. Chaque personne qui désire acheter des actions porte la responsabilité de s'assurer elle-même quant au respect des lois du territoire concerné pour ce qui est de l'acquisition d'actions, y compris l'obtention d'agréments gouvernementaux et autres autorisations qui pourraient être requis ou le respect de toutes autres formalités qui devront être respectées dans ce territoire.

Les actions de la SICAV n'ont pas été et ne seront pas enregistrées selon la loi américaine Securities Act de 1933 telle que modifiée (la «Loi de 1933»), ou enregistrées ou qualifiée en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État ou autre subdivision politique des États-Unis d'Amérique. Les actions ne peuvent être ni offertes, vendues, cédées ou livrées directement ou indirectement aux États-Unis ou à des ou pour compte ou au profit de ressortissants des États-Unis (tels que définis au Règlement S de la Loi de 1933), excepté dans certaines transactions exemptes des prescriptions d'enregistrement de la Loi de 1933 et de toutes autres lois sur les valeurs mobilières d'un État. Les actions sont offertes en dehors des États-Unis sur la base d'une exemption des règlements sur l'enregistrement de la Loi de 1933 tels qu'énoncés par la Règle S de cette loi. De plus, les Actions sont offertes aux États-Unis à des investisseurs accrédités («accredited investors») au sens de la Règle 501(a) de la Loi de 1933 sur la base de l'exemption des exigences sur l'enregistrement de la Loi de 1933 tels qu'énoncés par la Règle 506 de cette loi. Le Fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré selon la loi «United States Investment Company Act» de 1940 (la «Loi de 1940») et se trouve dès lors limité quant au nombre de propriétaires effectifs d'actions qui peuvent être des ressortissants des États-Unis. Les Statuts contiennent des clauses destinées à faire obstacle à la détention d'Actions par des ressortissants des États-Unis dans des circonstances qui provoqueraient la violation des lois aux États Unis par le Fonds, et à permettre aux Administrateurs de procéder à un rachat forcé de ces Actions que les Administrateurs jugent être nécessaire ou approprié pour assurer la conformité avec les lois des États-Unis. De plus, tout certificat ou autre document témoignant des Actions émises à des ressortissants des États-Unis portera une légende indiquant que les Actions n'ont pas été enregistrées ou qualifiées selon la Loi de 1933 et que le Fonds n'est pas enregistré conformément à la Loi de 1940 et fera référence à certaines limitations quant à la cession et la vente.

Les investisseurs potentiels sont avertis que l'investissement dans le Fonds est soumis à des risques. Les investissements du Fonds sont soumis aux risques normaux en matière d'investissement et, dans quelques cas, peuvent être frappés défavorablement par des développements politiques et/ou des changements dans les lois locales, les impôts, les contrôles des changes et les taux de change. Le placement dans le Fonds comporte des risques d'investissement, y compris la perte possible du capital. Il faudra se rendre compte que le prix des actions peut baisser aussi bien qu'augmenter.

Table des matières

Prospectus	11
GESTION ET ADMINISTRATION	11
CLAUSES GÉNÉRALES	11
STATUT JURIDIQUE	12
OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT ET STRUCTURE DU FONDS	12
SOUS-CATÉGORIES D'ACTIONS	13
ORGANISATION DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION	15
DROITS DES ACTIONNAIRES	17
ÉMISSION DES ACTIONS	18
PRIX D'ÉMISSION	18
RACHATS	18
PRIX DE REMBOURSEMENT	19
CONVERSION	19
COMMISSION DE DILUTION	20
CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE	20
SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES SOUSCRITIONS, DES RACHATS ET DES CONVERSIONS	22
DISTRIBUTION DES REVENUS	23
DÉPENSES À LA CHARGE DU FONDS	23
PRESCRIPTION	25
STATUT FISCAL	25

PROTECTION DES DONNÉES	27
EXERCICE SOCIAL	27
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS	27
DURÉE – FUSION – DISSOLUTION DU FONDS ET DES COMPARTIMENTS	28
DÉPÔT DES DOCUMENTS	28
RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT	28
RISQUES	36
Annexe 1 : Compartiments obligataires	47
1. PICTET – EUR BONDS	47
2. PICTET – USD GOVERNMENT BONDS	49
3. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET CHF	51
4. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET USD	53
5. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET EUR	55
6. PICTET – EUR CORPORATE BONDS	57
7. PICTET – GLOBAL EMERGING DEBT	59
8. PICTET – GLOBAL BONDS	62
9. PICTET – EUR HIGH YIELD	64
10. PICTET – EUR SHORT MID-TERM BONDS	67
11. PICTET – USD SHORT MID-TERM BONDS	69
12. PICTET – CHF BONDS	71
13. PICTET – EUR GOVERNMENT BONDS	73
14. PICTET – EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT	75

15. PICTET – ASIAN LOCAL CURRENCY DEBT	78
16. PICTET – GLOBAL EMERGING CURRENCIES	81
17. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET JPY	84
18. PICTET - LATIN AMERICAN LOCAL CURRENCY DEBT	86
19. PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET USD	89
20. PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET EUR	91
21. PICTET – US HIGH YIELD	93
22. PICTET - EUR CORPORATE BONDS EX FINANCIAL	96
23. PICTET – EUR SHORT TERM HIGH YIELD	98
24. PICTET – GLOBAL BONDS FUNDAMENTAL	101
25. PICTET – EMERGING CORPORATE BONDS	104
26. PICTET – EUR SHORT TERM CORPORATE BONDS	107
27. PICTET – SHORT TERM EMERGING CORPORATE BONDS	110
28. PICTET – CHINESE LOCAL CURRENCY DEBT	113
29. PICTET – EMERGING DEBT BLEND	116
 Annexe 2 : Compartiments actions	120
30. PICTET – EUROPEAN EQUITY SELECTION	120
31. PICTET – SMALL CAP EUROPE	122
32. PICTET – EMERGING MARKETS	124
33. PICTET – EMERGING EUROPE	127
34. PICTET – EUROPE INDEX	129
35. PICTET – USA INDEX	131

36. PICTET – EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	134
37. PICTET – JAPAN INDEX	136
38. PICTET – PACIFIC EX JAPAN INDEX	139
39. PICTET – DIGITAL COMMUNICATION	141
40. PICTET – BIOTECH	143
41. PICTET – PREMIUM BRANDS	145
42. PICTET – WATER	147
43. PICTET – INDIAN EQUITIES	149
44. PICTET – JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES	152
45. PICTET – ASIAN EQUITIES EX JAPAN	154
46. PICTET – GREATER CHINA	157
47. PICTET – JAPANESE EQUITY SELECTION	159
48. PICTET – HEALTH	161
49. PICTET – EMERGING MARKETS INDEX	163
50. PICTET – EUROLAND INDEX	166
51. PICTET – US EQUITY SELECTION	168
52. PICTET – SECURITY	170
53. PICTET – CLEAN ENERGY	172
54. PICTET – RUSSIAN EQUITIES	174
55. PICTET – TIMBER	176
56. PICTET – AGRICULTURE	178
57. PICTET – GLOBAL MEGATREND SELECTION	180
58. PICTET – GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES	182

59. PICTET – HIGH DIVIDEND SELECTION	184
60. PICTET – BRAZIL INDEX	187
61. PICTET – CHINA INDEX	189
62. PICTET – INDIA INDEX	191
63. PICTET – LATAM INDEX	193
64. PICTET – RUSSIA INDEX	195
65. PICTET – EMERGING MARKETS HIGH DIVIDEND	197
66. PICTET – EMERGING MARKETS SUSTAINABLE EQUITIES	200
67. PICTET – QUALITY GLOBAL EQUITIES	203
68. PICTET – ROBOTICS	206
Annexe 3 : Compartiments Balancés et autres compartiments	208
69. PICTET – PICLIFE	208
70. PICTET – ABSOLUTE RETURN GLOBAL DIVERSIFIED	210
71. PICTET – MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES	215
72. PICTET – ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME	219
73. PICTET – SHORT-TERM STRATEGIES	224
74. PICTET – GLOBAL EQUITIES DIVERSIFIED ALPHA	226

Prospectus

GESTION ET ADMINISTRATION

Siège Social

15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Conseil d'Administration du Fonds

Président

Laurent Ramsey, Administrateur Délégué,
Pictet Asset Management S.A., Genève

Administrateurs

Pascal Chauvaux, Vice-président senior,
FundPartner Solutions (Europe) S.A., Luxembourg

Marie-Claude Lange, Vice-présidente,
Pictet Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg

Alexandre Ris, Vice-président senior,
Pictet Asset Management S.A., Genève

Benoît Beisbhardt, Vice-président,
Pictet Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg

Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A.
15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Conseil d'Administration de la Société de Gestion

Président

Cédric Vermesse, CFO,
Pictet Asset Management S.A., Genève

Membres

Rolf Banz, Administrateur indépendant

Xavier Barde, Administrateur,
Banque Pictet & Cie S.A., Genève

Directeurs de la conduite des affaires de la Société de Gestion

David Martin, Vice-président senior,
Pictet Asset Management S.A., Genève

Laurent Moser, Vice-président,
Pictet Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg

Benoît Beisbhardt, Vice-président,
Pictet Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg

Banque Dépositaire

Pictet & Cie (Europe) S.A.
15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Agent de Transfert, Agent Administratif et Agent Payeur

FundPartner Solutions (Europe) S.A.
15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Gestionnaires

Pictet Asset Management S.A.
60 route des Acacias CH-1211 Genève 73

Pictet Asset Management Limited
Moor House, Level 11, 120 London Wall
Londres EC2Y 5ET, Royaume-Uni

Pictet Asset Management (Singapore) Pte. Ltd
10 Marina Boulevard #22-01 Tower 2
Marina Bay Financial Centre
Singapour 018983

Pictet Asset Management (Hong Kong) Limited
9/F, Chater House, 8 Connaught Road Central,
Hong Kong

Pictet Asset Management Limited, Succursale Italiana
Via della Moscova 3
20121 Milan, Italie

Sectoral Asset Management Inc.
1000 Sherbrooke Street
Montréal, Québec, H3A 3G4, Canada

Waddell & Reed Investment Management Company
6300 Lamar
Shawnee Mission KS 66202, États-Unis

Metropolitan West Asset Management, LLC
865 South Figueroa Street, Los Angeles, CA 90017

Réviseur du Fonds

Deloitte Audit S.à r.l.
560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Conseiller Juridique

Elvinger, Hoss & Prussen
2 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

CLAUSES GÉNÉRALES

Sous réserve de mention contraire, le terme Jour ouvrable est défini comme un jour au cours duquel les banques poursuivent leurs activités quotidiennes au Luxembourg (un «Jour Ouvrable»). À cette fin, le 24 décembre ne sera pas considéré comme un Jour Ouvrable.

Sauf indication contraire dans le présent prospectus, le terme «accessoire», lorsqu'il est utilisé par rapport aux investissements d'un compartiment, se rapporte à des participations pouvant représenter jusqu'à 49 % des avoirs nets totaux d'un compartiment, distinctes des investissements principaux d'un compartiment.

La distribution de ce document n'est autorisée que s'il est accompagné par un exemplaire du dernier rapport annuel du Fonds et un exemplaire du rapport semi-annuel dernier en date, si celui-ci a été publié après le rapport annuel. Ces rapports forment une partie intégrante de ce document.

Information relative aux compartiments Pictet – Europe Index, Pictet – Japan Index, Pictet – Pacific Ex Japan Index, Pictet – Emerging Markets Index, Pictet – Euroland Index, Pictet – Brazil Index, Pictet – China

Index, Pictet – India Index, Pictet – Latam Index et Pictet – Russia Index:

Ces compartiments ne sont ni promus, recommandés ou vendus par Morgan Stanley Capital International Inc. («MSCI»), ni par ses succursales, ses fournisseurs d'informations ou tout autre tiers (ci après «parties MSCI») impliqué dans ou lié à la constitution, au calcul ou à la création de tout indice MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI. MSCI et les noms d'indices MSCI sont des marques de service de MSCI ou de ses succursales et ont été autorisés à être utilisés dans certains cas par la Société de Gestion. Aucune des parties MSCI ne garantit, expressément ou implicitement, aux propriétaires de ces compartiments ou à tout membre du public, l'utilité d'investir dans des fonds en général ou dans ces compartiments en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI de suivre la performance d'un marché boursier correspondant. MSCI ou ses succursales sont les concédants de la licence de certaines marques déposées, marques de service et noms commerciaux ainsi que des indices MSCI déterminés, composés et calculés par MSCI, indépendamment de ces compartiments, de l'émetteur ou du propriétaire de ces compartiments. Aucune des parties MSCI n'est tenue de prendre en considération les besoins des émetteurs ou propriétaires de ces compartiments pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Aucune des parties MSCI n'est responsable de ou ne participe à la décision de la date de l'émission de ces compartiments, de leurs prix ou des quantités à émettre, ni à la détermination ou au calcul du montant remboursable de ces compartiments. Aucune des parties MSCI n'est obligée ou responsable vis-à-vis des propriétaires de ces compartiments en matière d'administration, de marketing ou d'offre de ces compartiments.

Bien que MSCI obtienne des informations utilisées pour le calcul des indices MSCI provenant de sources considérées par MSCI comme fiables, aucune des parties MSCI n'autorise ni ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de tout indice MSCI ou de toute information à cet égard. Aucune des parties MSCI ne garantit, expressément ou implicitement, les résultats devant être réalisés par le titulaire de l'autorisation, les clients de celui-ci ou les contreparties, émetteurs et propriétaires des fonds, ou de toute autre personne ou entité, provenant de l'utilisation de tout indice MSCI ou de toute information à cet égard en rapport avec les droits autorisés ou pour toute autre utilisation. Aucune des parties MSCI n'est tenue responsable de toute erreur, omission ou interruption de tout indice MSCI ou en rapport avec celui-ci ou de toute information à cet égard. En outre, aucune des parties MSCI ne garantit quoi que ce soit, expressément ou implicitement, et les parties MSCI déclinent toute responsabilité liée à la qualité marchande ou à l'aptitude d'un emploi précis, en ce qui concerne tout indice MSCI ou toute information à cet égard. Sans limiter ce qui précède, aucune des parties MSCI n'est responsable en aucun cas de tout préjudice (y compris bénéfices perdus) direct, indirect, spécial, punitif ou tout autre, même si la probabilité de tels préjudices a été communiquée.

STATUT JURIDIQUE

Pictet («le Fonds») est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois, conformément aux dispositions de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectifs (la «Loi de 2010»). La société a été constituée pour une durée illimitée le 20 septembre 1991 sous la dénomination de Pictet Umbrella Fund et ses Statuts ont été publiés dans le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le *Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg*, (le «Mémorial»), le 29 octobre 1991. Ils ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 28 décembre 2011. Les Statuts ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, où ils peuvent être consultés et où des exemplaires peuvent en être obtenus. Ils ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Fonds est inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 38034.

Le capital du Fonds sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire sans pouvoir être inférieur au capital minimum de 1 250 000 EUR.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT ET STRUCTURE DU FONDS

L'objectif du Fonds est d'offrir aux investisseurs l'accès à une sélection mondiale de marchés et à une variété de techniques d'investissement au moyen d'une gamme de produits («compartiments») spécialisés réunis au sein d'une seule et même structure.

La politique d'investissement des différents compartiments est déterminée par le Conseil d'Administration. Une large répartition des risques sera assurée par une diversification dans un nombre important de valeurs mobilières, dont le choix ne sera limité – sous réserve des restrictions énoncées au chapitre : «Restrictions d'investissement», ci-après – ni sur le plan géographique, ni sur le plan du secteur économique, ni quant au type de valeurs mobilières utilisées.

Pooling

Dans le but d'une gestion efficace et si les politiques d'investissement des compartiments le permettent, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion pourra décider de co-gérer une partie ou la totalité des actifs de certains des compartiments de Pictet. Dans ce cas, les actifs de différents compartiments seront gérés en commun, selon la technique susmentionnée. Les actifs cogérés seront désignés sous le terme de «pool». Ces pools seront utilisés exclusivement à des fins de gestion interne. Ils ne constitueront pas d'entités juridiques distinctes et ne seront pas directement accessibles aux investisseurs. Chaque compartiment cogéré se verra ainsi attribuer ses propres actifs.

Lorsque les actifs d'un compartiment seront gérés selon cette technique, les actifs initialement attribuables à chaque compartiment co-géré seront déterminés en fonction de sa participation initiale dans le pool. Par la suite, la composition de ces actifs variera en fonc-

tion des apports ou retraits effectués par ces compartiments.

Le système de répartition évoqué ci-dessus s'applique en fait à chaque ligne d'investissement du *pool*. Dès lors, les investissements supplémentaires effectués au nom des compartiments cogérés seront attribués à ces compartiments selon leurs droits respectifs, alors que les actifs vendus devront être prélevés de la même manière sur les actifs attribuables à chacun des compartiments cogérés.

Toutes les opérations bancaires liées à la vie du compartiment (dividendes, intérêts, frais non contractuels, dépenses) seront comptabilisées dans le *pool* et remontées d'un point de vue comptable, dans les compartiments au prorata de chacun d'eux et cela le jour de l'enregistrement de ces opérations (provisions de charges, enregistrement bancaire de dépenses et/ou de revenus). Par contre, les frais contractuels (droit de garde, frais administratif, frais de gestion...) seront comptabilisés directement dans les compartiments respectifs.

L'actif et le passif attribuables à chacun des compartiments pourront à tout moment être identifiés.

La méthode de *pooling* respectera la politique d'investissement de chacun des compartiments concernés.

Catégories d'actions

Les avoirs nets constituant le patrimoine de chaque compartiment sont représentés par des actions, qui peuvent être de différentes catégories ou sous-catégories d'actions. L'ensemble des actions représentant le patrimoine d'un compartiment forme une catégorie d'actions. L'ensemble des compartiments constitue le Fonds. En cas d'émission de sous-catégories d'actions, les informations y relatives sont précisées dans les Annexes du présent prospectus.

La Société de Gestion pourra, dans l'intérêt des actionnaires, décider que tout ou partie des avoirs revenant à un ou plusieurs compartiments du Fonds seront investis indirectement, à travers une société entièrement contrôlée par la Société de Gestion. Une telle société exerce exclusivement au profit du ou des compartiments concernés des activités de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la société filiale est établie en ce qui concerne le rachat des actions du compartiment en question à la demande des actionnaires exclusivement pour son compte ou pour leur compte.

Pour les besoins du présent prospectus, les références aux «investissements» et «avoirs» signifient, selon le cas, soit les investissements effectués et avoirs détenus directement soit les investissements effectués et avoirs détenus indirectement par l'intermédiaire des sociétés prémentionnées.

En cas de recours à une société filiale, ce recours sera précisé dans l'annexe se rapportant au(x) compartiment(s) concerné(s).

Le Conseil d'Administration est compétent pour créer de nouveaux compartiments. Une liste des compartiments existants à ce jour, décrivant leurs politiques

d'investissement et leurs principales caractéristiques, est jointe dans les Annexes du présent prospectus.

Cette liste fait partie intégrante du présent prospectus et sera mise à jour en cas de création de nouveaux compartiments.

Le Conseil d'Administration peut également décider, pour chaque catégorie d'actions, de créer deux ou plusieurs sous-catégories dont les actifs seront en général investis conformément à la politique spécifique de ladite catégorie. Toutefois, les sous-catégories peuvent différer en termes de structure de commission de souscription et/ou de rachat, de politique de couverture des taux de change, de politique de distribution, et/ou de commissions de gestion ou de conseil, ou autres caractéristiques spécifiques applicables à chaque sous catégorie. Le cas échéant, ces informations sont précisées dans les Annexes du présent prospectus.

Les actions du Fonds sont en principe cotées à la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra décider quelles sous-catégories d'actions seront cotées.

Sous-Catégories d'Actions

La liste des catégories d'actions existant à ce jour figure en annexe à ce prospectus. Le Conseil d'Administration peut à tout moment décider la création de catégories d'actions supplémentaires.

Les sous-catégories d'actions émises ou prévues à la date du présent prospectus, ainsi que des informations complémentaires sont indiquées au sein des Annexes du prospectus. Les investisseurs sont invités à se renseigner auprès de leur correspondant afin de connaître la liste des sous-catégories d'actions émises.

Les actions peuvent être divisées au sein des compartiments en actions «I», «IS», «P», «R», «S», «Z», «J» et «MG».

Les actions «I» sont destinées (i) aux distributeurs ou plateformes approuvés par la Société de Gestion ou par le Distributeur et qui ont signé un contrat de rémunération séparé avec leurs clients, (ii) aux investisseurs institutionnels investissant pour leur propre compte et (iii) à tout autre investisseur agréé par la Société de Gestion. Sauf décision contraire de la Société de Gestion, les actions «I» sont également soumises à un minimum de souscription initiale dont le montant est précisé au sein de l'annexe de chaque compartiment.

Les commissions prélevées sur les actions «I» en faveur des intermédiaires seront au maximum de 5 % à l'entrée et 1 % à la sortie.

Des actions «IS» pourront être créées au sein de certains compartiments indexés afin de les distinguer, si besoin, des actions «I» quant à l'application des mesures anti-dilution décrites au chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire».

Les actions «IS» seront soumises aux mêmes conditions que les actions «I».

Les actions «J» sont destinées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la Loi de 2010 («Investisseurs institutionnels») qui souhaitent investir un montant minimum initial. Ce montant est précisé au sein de l'annexe de chaque compartiment et se calcule au niveau de la classe concernée et de ses classes correspondantes (hedgées, émises dans une autre devise ou distributives). Les souscriptions dans une classe autre que ces classes ne seront pas prises en compte pour le calcul du minimum de souscription initial. Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit d'accepter à sa discrétion des souscriptions d'un montant inférieur au montant initial requis.

Les commissions prélevées sur les actions «J» en faveur des intermédiaires seront au maximum de 5 % à l'entrée et 1 % à la sortie.

Les actions «P» et «R» ne requièrent pas de minimum d'investissement. De par leurs caractéristiques assez larges, elles répondent l'une et/ou l'autre aux différentes pratiques commerciales en vigueur à la date du présent prospectus dans les pays où le Fonds est commercialisé, leur souplesse permettant le cas échéant de s'adapter à l'évolution des marchés ciblés.

Les actions «P» : Commission d'entrée en faveur des intermédiaires de maximum 5%
Commission de sortie en faveur des intermédiaires de maximum 1%
Commission de gestion inférieure à celle appliquée aux actions «R».

Les actions «R» : Commission d'entrée en faveur des intermédiaires de maximum 5%
Commission de sortie en faveur des intermédiaires de maximum 3%
Commission de gestion supérieure à celle appliquée aux actions «P».

Les actions «S» («Staff») sont exclusivement réservées aux employés du Groupe Pictet. Aucune commission d'intermédiaire ne sera applicable aux souscriptions et aux remboursements. Le Conseil d'Administration pourra appliquer aux conversions une commission en faveur des intermédiaires d'un maximum de 2 %.

Les actions «Z» sont réservées aux Investisseurs institutionnels qui ont conclu un contrat de rémunération spécifique avec une entité du Groupe Pictet.

Les commissions prélevées sur les actions «Z» en faveur des intermédiaires seront au maximum de 5 % à l'entrée et 1 % à la sortie.

Les actions «MG» sont réservées aux investisseurs expressément agréés par le gestionnaire du compartiment concerné.

Les commissions prélevées sur les actions «MG» en faveur des intermédiaires seront au maximum de 5 % à l'entrée et 1 % à la sortie.

Les actions peuvent être divisées en actions de capitalisation et en actions de distribution. Les actions de distribution «dy» auront droit à un dividende selon la décision de l'Assemblée générale, alors que le montant correspondant des actions de capitalisation ne sera pas distribué mais investi dans la classe d'action concernée.

Le Conseil d'Administration pourra également décider d'émettre des actions «dm» pour lesquelles un dividende mensuel pourra être distribué. Ce dividende sera en principe payé aux actionnaires de la sous catégorie concernée inscrits dans le registre des actionnaires le 20^{ème} jour du mois (le jour suivant si ce n'est pas un Jour Ouvrable) et sera en principe payable 4 jours ouvrables dans la devise de la classe après la date ex. **Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour cette classe d'action.**

Le Conseil d'Administration pourra également décider d'émettre des actions «ds» pour lesquelles un dividende semi-annuel pourra être distribué. Ce dividende sera en principe payé aux actionnaires de la sous catégorie concernée inscrits dans le registre des actionnaires le 20^{ème} jour des mois de février et août (le jour suivant si ce n'est pas un Jour Ouvrable) et sera en principe payable 4 jours ouvrables dans la devise de la classe après la date ex. **Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour cette classe d'action.**

Dans chaque compartiment, des actions émises dans d'autres devises que la devise de référence du compartiment pourront être créées. Ces actions pourront être hedgées (telles que définies ci-après) ou non hedgées.

Actions couvertes :

Les actions hedgées «H», viseront à couvrir dans une large mesure le risque de change de ces actions par rapport à une devise donnée. Ces actions seront soumises aux mêmes commissions d'entrée et de sortie que leurs actions correspondantes non hedgées.

Le montant minimal d'investissement applicable aux actions émises dans une autre devise que la devise de référence du compartiment est le montant minimum initial d'investissement applicable aux actions en question converti le jour de la valeur nette d'inventaire dans la devise applicable à cette catégorie.

Dans chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider de lancer des actions «DH» (Duration Hedged) qui permettront aux investisseurs de bénéficier de la gestion du compartiment concerné en limitant les impacts éventuels liés aux mouvements de taux. La stratégie de couverture sera effectuée via des instruments dérivés (futures sur taux) et portera sur les points principaux de la courbe de taux et non sur chaque maturité prise individuellement. Il restera un risque résiduel de variation de courbe de taux. La duration des catégories hedgées variera entre -1 et +1. Si l'un de ces seuils est atteint, une action du gestionnaire sera demandée pour revenir à une duration comprise entre ces deux seuils dans un délai raisonnable. Afin de pouvoir faire face aux appels de marge, les actifs attribuables aux classes hedgées duration pourraient ne pas être totalement investis et pourraient donc être en situation de sous-investissement en raison même de la stratégie utilisée pour ces classes «DH».

Actions X :

Pour les compartiments prévoyant que le gestionnaire pourra percevoir une commission de performance telle que précisée au sein des annexes, le

Conseil d'Administration pourra décider de lancer des actions «X» sans commission de performance. Ces actions sont destinées aux investisseurs qui ne souhaitent pas être exposés à la commission de performance et donc par conséquent acceptent un taux de commission de gestion plus élevé que celui appliqué aux actions correspondantes. Ces actions seront soumises aux mêmes conditions d'accès et aux mêmes commissions d'entrée et de sortie que leurs actions correspondantes.

Il appartient à chaque investisseur de vérifier s'il remplit les conditions d'accès de la sous-catégorie d'action à laquelle il veut souscrire.

L'investisseur choisit la sous-catégorie d'actions à laquelle il souhaite souscrire sachant que, sauf restrictions contraires au sein des Annexes du présent Prospectus, tout investisseur réunissant les conditions d'accès d'une sous-catégorie d'actions déterminée, pourra demander la conversion de ses actions en actions de cette sous-catégorie.

De la même façon, si un investisseur ne répond plus aux conditions d'accès de la sous-catégorie d'actions qu'il détient, le Conseil d'Administration se réserve le droit de demander à cet actionnaire la conversion de ses actions en actions d'une autre sous-catégorie d'actions.

Les conditions des conversions sont plus amplement décrites au chapitre «Conversion».

ORGANISATION DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration et de la gestion du Fonds, du contrôle de ses opérations, ainsi que de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'investissement.

Ainsi que le stipule la Loi de 2010, le Conseil d'Administration peut nommer une société de gestion.

La Société de Gestion

Pictet Asset Management (Europe) S.A., société anonyme dont le siège social est situé 15 avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, a été nommée en tant que Société de Gestion du Fonds, telle que définie au chapitre 15 de la Loi de 2010.

Pictet Asset Management (Europe) S.A. a été constituée le 14 juin 1995 pour une durée indéterminée, sous le nom de Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Son capital s'élève à la date du présent prospectus à 8 750 000 CHF.

Activité de gestion

L'objectif de la Société de Gestion est de gérer des organismes de placement collectif conformément à la Directive 2009/65/CE. Cette activité de gestion couvre la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif tels que le Fonds.

La Société de Gestion a principalement délégué la fonction de gestion des compartiments du Fonds aux sociétés énumérées ci après. Cette délégation s'est faite aux termes de contrats conclus pour une durée indéterminée qui peuvent être résiliés de part et d'autre moyennant un préavis de 3 mois ou de 6 mois selon les termes du contrat.

Sous réserve de l'approbation préalable de la Société de Gestion, les gestionnaires pourront nommer un ou plusieurs sous-gestionnaires faisant partie ou non du Groupe Pictet, en vue d'assurer tout ou partie de la fonction de gestion de certains compartiments. Lorsqu'il est fait usage de cette possibilité, cela sera précisé dans les Annexes du présent prospectus.

Pour les besoins du présent prospectus, toute référence au «gestionnaire» doit être interprété, lorsque cela s'avère approprié, comme couvrant également le(s) sous-gestionnaire(s).

Pictet Asset Management SA, Genève («PAM S.A.»)

PAM S.A. est un distributeur de fonds et gestionnaire d'investissement basé en Suisse qui opère des activités de gestion d'actifs pour une clientèle internationale en se concentrant principalement sur les actions, le revenu fixe, le quantitatif et le rendement total des catégories d'actifs, tout en réalisant des négociations pour le compte d'autres entités du groupe PAM. PAM S.A. est réglementé dans le cadre de ses activités en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers suisse (FINMA).

Pictet Asset Management Limited («PAM Ltd»)

PAM Ltd est une société immatriculée au Royaume-Uni qui mène des activités de gestion d'actifs pour une clientèle internationale, en se concentrant principalement sur les catégories d'actifs à revenu fixe et sur les actions, ainsi que sur les opérations pour le compte d'autres entités du groupe PAM. PAM Ltd est réglementée par l'Autorité financière du Royaume-Uni (FCA). PAM Ltd est également approuvée par la China Securities Regulatory Commission (Commission chinoise de réglementation des titres, «CSRC») en tant qu'Investisseur institutionnel étranger qualifié et en tant qu'Investisseur institutionnel étranger qualifié Renminbi.

Pictet Asset Management (Singapore) Pte. Ltd. («PAMS»)

PAMS est une société à responsabilité limitée créée à Singapour et réglementée par l'Autorité financière de Singapour. Les activités de PAMS consistent en une gestion de portefeuille se concentrant sur les revenus fixes souverains et d'entreprise et sur l'exécution d'ordres sur les produits à revenu fixe asiatiques lancés par d'autres entités des entités du groupe PAM.

Pictet Asset Management (Hong Kong) Limited («PAM HK»)

PAM HK est une société agréée à Hong Kong soumise à la supervision de la Hong Kong Securities and Futures Commission et autorisée par cette dernière à mener des activités réglementées de type 1 (opérations sur des titres), type 2 (opérations de contrats à terme standardisés), type 4 (conseil portant sur les titres) et type 9 (gestion d'actifs) à la date du présent prospectus. Les activités principales de gestion de fonds de la société concernent les fonds d'actions et de crédit asiatiques, et plus particulièrement chinois.

La distribution des fonds de placement du Groupe Pictet fait également partie de ses activités.

Pictet Asset Management Limited, Succursale Italiana («PAM Ltd Italy»)

PAM Ltd- Italy est réglementée par la «CONSOB» en Italie («Commissione per il controllo delle Società e delle Borse») et est en charge de la gestion de portefeuilles balancés pour une clientèle internationale.

Sectoral Asset Management Inc. («Sectoral»)

Sectoral est une firme dédiée à la gestion de portefeuille par secteur. Le premier secteur couvert est celui de la santé et de la biotechnologie. Sectoral investit dans des titres cotés et privés. Son équipe comprend plus de 13 spécialistes de l'investissement. Sectoral est enregistré auprès de la «Securities and Exchange Commission» aux États-Unis et de la Commission des Valeurs Mobilières au Canada en tant que Conseiller en Investissement.

Waddell & Reed Investment Management Company («W&R»)

W&R est une société de gestion de portefeuilles américaine dont le siège se situe à Overland Park, Kansas. Employant 84 professionnels de l'investissement (état au 30 juin 2014), W&R est enregistrée en tant que conseiller en investissement auprès de la «Securities and Exchange Commission» américaine. W&R propose ses services à environ 88 fonds de placement enregistrés aux États-Unis et à divers clients institutionnels. Les actifs gérés par les entités du groupe dont W&R fait partie se montent approximativement à 135,6 milliards d'USD (état au 30 juin 2014).

Metropolitan West Asset Management LLC

Enregistrée auprès de la SEC et basée à Los Angeles, la société américaine Metropolitan West Asset Management, fondée en 1996, offre des services de gestion en investissement. Metropolitan West est détenue à 100 % par TCW Group, Inc., société privée américaine. TCW est détenue par des fonds d'investissement du groupe The Carlyle Group L.P., en partenariat avec TCW management. Metropolitan West Asset Management se consacre exclusivement à la gestion d'actifs dans le secteur obligataire, tout en se consacrant principalement à la gestion ségréguée de portefeuille de clients institutionnels et en proposant des services de «sous-gestionnaire» à d'autres institutions financières.

La supervision des activités de gestion déléguées relève de la seule responsabilité de Pictet Asset Management (Europe) S.A.

Administration Centrale

La fonction d'agent d'administration centrale du Fonds est déléguée à FundPartner Solutions (Europe) S.A. (l' «Agent d'Administration Centrale»).

FundPartner Solutions (Europe) S.A. a été désigné comme Agent de Transfert et de Registre, Agent Administratif et Agent Payeur aux termes de contrats conclus pour une durée indéterminée.

FundPartner Solutions (Europe) S.A. est une société anonyme, ayant son siège social au 15 avenue J. F. Kennedy, Luxembourg. C'est une société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi de 2010.

FundPartner Solutions (Europe) S.A. est détenu à 100 % par le Groupe Pictet et a été enregistré au Luxembourg en tant que société anonyme le 17 juillet 2008 pour une période illimitée. En tant qu'agent de transfert et des registres, FundPartner Solutions (Europe) S.A. est principalement responsable de l'émission, de la conversion et du rachat des actions et du maintien du registre des actionnaires de la Société.

En tant qu'agent administratif et agent payeur, FundPartner Solutions (Europe) S.A. est responsable de la fonction de calcul et publication de la valeur nette d'inventaire (VNI) des actions de chaque compartiment conformément à la Loi et aux Statuts du Fonds et de l'accomplissement, pour le compte du Fonds, de tous les services administratifs et comptables que sa gestion nécessite.

Commercialisation

La distribution des actions du Fonds sera assurée par le Groupe Pictet (le «Distributeur»), ou plus précisément par toute entité juridique du Groupe Pictet habilitée à exercer de telles fonctions.

Le Distributeur pourra conclure des contrats de distribution avec tout intermédiaire professionnel que sont notamment les banques, les compagnies d'assurance, les «Supermarchés Internet», les gestionnaires indépendants, les agents de courtage, les sociétés de gestion ou toute autre institution ayant comme activité principale ou accessoire la distribution des fonds de placement et de suivi de la clientèle.

La Banque Dépositaire

Pictet & Cie (Europe) S.A. a été désignée comme Banque Dépositaire du Fonds aux termes du contrat de Banque Dépositaire conclus pour une durée indéterminée.

En tant qu'agent dépositaire (ci-après «la Banque Dépositaire»), Pictet & Cie (Europe) S.A. assume, pour le compte et dans l'intérêt des actionnaires du Fonds, la garde des espèces et des titres composant les avoirs du Fonds. Elle peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et l'agrément de l'autorité de contrôle, confier la garde de tout ou partie de ces avoirs à d'autres banques ou institutions financières remplissant les conditions fixées par la loi.

La Banque Dépositaire remplit les devoirs usuels d'une banque en matière de dépôts d'espèces et de titres. Elle s'acquittera de ses fonctions et responsabilités conformément aux dispositions de la Loi de 2010.

La Banque Dépositaire accomplit, sur ordre du Conseil d'Administration, les actes de disposition matérielle des avoirs du Fonds. Elle exécute les ordres et se conforme aux instructions du Conseil d'Administration pour autant que ceux-ci soient compatibles avec les dispositions légales et les Statuts.

La Banque Dépositaire doit notamment:

- accomplir toutes les opérations concernant l'administration courante des titres et valeurs liquides du Fonds et notamment payer les titres achetés contre livraison de ceux-ci, livrer les titres vendus contre encaissement de leur prix, encaisser

- les dividendes et coupons et exercer les droits de souscription et d'attribution;
- s'assurer que dans les opérations portant sur les actifs du Fonds, la contrepartie lui est remise dans les délais d'usage;
- s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des actions effectués par le Fonds ou pour son compte, ont lieu conformément à la loi ou aux Statuts du Fonds;
- s'assurer que les produits du Fonds reçoivent l'affectation conforme aux Statuts.

La Banque Dépositaire ne pourra être tenue d'effectuer les paiements que dans la mesure où les dispositions légales, notamment les réglementations de change, ou des événements en dehors de son contrôle, tels que la grève, ne l'empêchent pas de payer ou de transférer la contrevaleur dans le pays où le remboursement est demandé.

La Banque Dépositaire ou le Fonds pourront, à tout moment, et moyennant un préavis écrit d'au moins trois mois de l'une des parties à l'autre, mettre fin aux fonctions de la Banque Dépositaire, étant entendu toutefois que la révocation de la Banque Dépositaire par le Fonds est subordonnée à la condition qu'une autre banque dépositaire assume les fonctions et responsabilités de la Banque Dépositaire telles que définies par les Statuts, étant entendu d'autre part que s'il est mis fin aux fonctions de la Banque Dépositaire par le Fonds, ces fonctions continueront ensuite aussi longtemps qu'il faudra pour que la Banque Dépositaire soit dessaisie de tous les avoirs du Fonds qu'elle détenait ou faisait détenir pour le compte du Fonds. Si le contrat est dénoncé par la Banque Dépositaire elle-même, le Fonds sera tenu, de même, de nommer une nouvelle Banque Dépositaire qui assumera les responsabilités et fonctions de la Banque Dépositaire conformément aux Statuts, étant entendu que, à partir de la date d'expiration du délai de préavis et jusqu'au jour de la nomination d'une nouvelle Banque Dépositaire par le Fonds, la Banque Dépositaire n'aura d'autre devoir que de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des actionnaires.

La Banque Dépositaire est rémunérée conformément aux usages en vigueur sur la place de Luxembourg. Cette rémunération est exprimée comme un pourcentage des avoirs nets du Fonds et est payable trimestriellement.

Conseillers en investissement

La Société de Gestion pourra se faire assister par un ou plusieurs conseillers en investissement internes ou externes au Groupe Pictet avec la mission de conseiller la Société de Gestion sur les opportunités d'investissement du Fonds.

Réviseurs d'Entreprises Agréé

Ces fonctions ont été confiées à Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

DROITS DES ACTIONNAIRES

Actions

Les actions de chaque catégorie sont émises sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur inscrites en compte, sans valeur nominale et entièrement libérées. Des fractions d'actions pourront être émises avec un maximum de cinq décimales. Elles sont inscrites dans un Registre des actionnaires qui sera conservé au siège du Fonds. Les actions rachetées par le Fonds sont annulées.

Toutes les actions sont librement transférables et participent de manière égale aux bénéfices, produits de liquidation et dividendes éventuels, du compartiment auquel elles se rapportent.

À chaque action correspond un droit de vote. Les actionnaires bénéficient en outre des droits généraux des actionnaires tels que décrits dans la loi du 10 août 1915 et dans ses lois modificatives, à l'exception du droit préférentiel de souscription à de nouvelles actions.

Les actionnaires ne recevront qu'une confirmation de leur inscription au Registre.

Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tient chaque année le 3 décembre à 10 heures au siège social de la SICAV ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié sur la convocation.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, elle se tiendra le Jour Ouvrable qui suit cette date.

Dans la mesure autorisée par les lois et réglementations du Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires peut se tenir à une date, une heure ou un lieu différent de celui indiqué au paragraphe ci-dessus. Ces date, heure et lieu seront alors déterminés par décision du Conseil d'Administration.

Des avis de convocations seront adressés à tous les actionnaires nominatifs au moins 8 jours avant l'Assemblée générale. Ces avis indiqueront l'heure et le lieu de l'Assemblée générale, l'ordre du jour, les conditions d'admission ainsi que les exigences en matière de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Toutes les décisions des actionnaires qui concernent le Fonds seront prises en Assemblée générale de tous les actionnaires, conformément aux dispositions des Statuts et de la loi luxembourgeoise. Toutes les décisions qui ne concernent que les actionnaires d'un ou plusieurs compartiments, peuvent être prises, dans la mesure permise par la loi, par les seuls actionnaires des compartiments concernés. Dans ce dernier cas, les exigences en matière de quorum et de majorité prévues par les Statuts sont applicables.

Information aux actionnaires

Le Fonds attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseur de façon directe à l'encontre du Fonds (notamment le droit de participer aux Assemblées générales des actionnaires) que dans le cas

où l'investisseur figure lui-même et en son nom dans le Registre des actionnaires du Fonds. Dans les cas où un investisseur investit dans le Fonds par le biais d'un intermédiaire investissant dans le Fonds en son nom mais pour le compte de l'investisseur, certains droits attachés à la qualité d'actionnaire ne pourront pas nécessairement être exercés par l'investisseur directement vis-à-vis du Fonds. Il est recommandé à l'investisseur de se renseigner sur ses droits.

ÉMISSION DES ACTIONS

Pour les souscriptions initiales de nouveaux compartiments un addendum au présent prospectus sera établi.

La liste des compartiments en fonctionnement figure en annexe au présent prospectus.

Pour certains compartiments, l'actionnaire pourra souscrire dans différentes sous-catégories d'actions.

Les souscriptions aux actions (ou le cas échéant à chaque sous catégorie d'actions) de chaque compartiment en fonctionnement sont acceptées au prix d'émission tel que défini ci-après au paragraphe «Prix d'émission», par l'Agent de Transfert et auprès des établissements autorisés à cet effet par le Fonds.

Pour autant que les titres apportés soient conformes à la politique d'investissement, les actions peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature qui fera l'objet d'un rapport établi par le réviseur du Fonds dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise. Ce rapport sera disponible pour inspection au siège du Fonds. Les frais y relatifs seront à la charge de l'investisseur.

Sauf indication contraire au sein des Annexes, pour toute souscription parvenant à l'Agent de Transfert le Jour Ouvrable précédent une date de détermination de valeur nette d'inventaire au délai mentionné pour chaque compartiment au sein des Annexes, la valeur nette d'inventaire calculée à ladite date sera applicable.

Sauf indication contraire au sein des Annexes, pour toute souscription parvenant à l'Agent de Transfert après le délai mentionné au paragraphe précédent, la valeur applicable sera celle déterminée à la prochaine date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Le paiement du prix d'émission se fait par versement ou transfert selon les modalités décrites au sein des Annexes au compte de Pictet & Cie (Europe) S.A. pour le compte de Pictet avec référence de la ou des classe(s) et du ou des compartiment(s) visé(s).

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Conformément aux règles internationales et aux lois et règlements applicables au Luxembourg à l'instar de la Loi du 12 novembre 2004 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, telle que modifiée, et des circulaires de la CSSF, les professionnels du secteur financier sont soumis à des obligations ayant pour but de prévenir l'utilisation des organismes de placement collectif à des fins de blanchiment d'argent et de financement du ter-

rorisme. Il ressort de ces dispositions que l'agent de transfert doit en principe identifier le souscripteur en application des lois et règlements luxembourgeois. L'agent de transfert peut exiger du souscripteur de fournir tout document qu'il estime nécessaire pour effectuer cette identification.

Dans l'hypothèse d'un retard ou du défaut de fourniture des documents requis, la demande de souscription (ou, le cas échéant, de rachat) ne sera pas acceptée. Ni l'organisme de placement collectif, ni l'agent de transfert ne pourront être tenus pour responsables du retard ou de la non exécution des transactions lorsque l'investisseur n'a pas fourni les documents requis ou a fourni une documentation incomplète.

Les actionnaires pourront, par ailleurs, se voir demander de fournir des documents complémentaires ou actualisés conformément aux obligations de contrôle et de surveillance continues en application des lois et règlements en vigueur.

PRIX D'ÉMISSION

Le prix d'émission des actions de chaque compartiment (ou le cas échéant de la sous-catégorie d'actions) est équivalent à la valeur nette d'inventaire d'une action (respectivement de la sous-catégorie d'actions) de ce compartiment calculée à la première date de détermination de la valeur nette d'inventaire qui suit la date de souscription.

Ce prix pourra être majoré de commissions d'intermédiaire qui n'excéderont pas 5 % de la valeur nette d'inventaire par action du compartiment concerné et qui seront prélevées en faveur des intermédiaires et/ou distributeurs intervenant dans le placement des actions du Fonds. Les commissions d'intermédiaire varieront suivant la sous-catégorie d'action, tel que décrit sous le chapitre «Sous-catégorie d'actions».

Ce prix d'émission sera majoré des taxes, impôts et timbres éventuellement dus.

Le Conseil d'Administration sera habilité à mettre en compte des corrections de la valeur nette d'inventaire décrites au chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire».

En certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration sera également habilité à mettre en compte une «Commission de Dilution» sur l'émission d'actions, tel que décrit ci après au chapitre «Commission de Dilution».

RACHATS

L'actionnaire est en droit de demander à tout moment le remboursement de tout ou partie de ses actions (ou le cas échéant de la sous-catégorie d'actions) au prix de remboursement tel que défini au paragraphe «Prix de Remboursement» ci-après, en adressant à l'Agent de Transfert ou aux autres établissements autorisés, une demande irrévocable de remboursement accompagnée, le cas échéant, des certificats d'actions.

Sauf indication contraire au sein des Annexes, pour toute demande de rachat parvenant à l'Agent de Transfert le Jour Ouvrable précédent une date de détermination de valeur nette d'inventaire au délai mentionné pour chaque compartiment au sein des Annexes, la valeur nette d'inventaire calculée à ladite date sera applicable.

Sous réserve de l'accord exprès des actionnaires concernés, le Conseil d'Administration pourra procéder au remboursement en nature des actions du Fonds. Ce remboursement en nature fera l'objet d'un rapport dressé par le réviseur d'entreprises agréé du Fonds et mentionnera la quantité, la dénomination ainsi que le mode d'évaluation pour les titres concernés. Les frais y relatifs seront à la charge du/des actionnaire(s) concerné(s).

Sauf indication contraire au sein des Annexes, pour toute demande de rachat parvenant à l'Agent de Transfert après le délai mentionné au paragraphe précédent, la valeur applicable sera celle déterminée à la prochaine date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Si, en raison de demandes de remboursement ou de conversion, il y aurait lieu de racheter à un jour d'évaluation donné plus de 10 % des actions émises d'un compartiment, le Conseil d'Administration peut décider que la totalité des rachats est différée à la prochaine date de détermination de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné. À cette date de détermination de la valeur nette d'inventaire, les demandes de remboursement ou de conversion qui ont été différées (et non révoquées) seront traitées en priorité à des demandes de remboursement et de conversion reçues pour cette date de détermination de la valeur nette d'inventaire (et qui n'ont pas été différées).

Sauf autre spécification au sein des Annexes, la contre-valeur des actions présentées au rachat sera payée par transfert dans la devise du compartiment dont il s'agit, ou dans toute autre devise mentionnée dans les Annexes auquel cas tous les frais éventuels de conversion par rapport à la devise de référence du compartiment concerné seront à charge du compartiment, dans un délai de deux Jours Ouvrables suivant la date du calcul de la valeur nette d'inventaire applicable au remboursement (cf. paragraphe «Prix de Remboursement» ci-après).

PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement des actions (ou le cas échéant de la sous catégorie d'actions) de chaque compartiment est équivalent à la valeur nette d'inventaire d'une action (respectivement de la sous catégorie d'actions) de ce compartiment calculée à la première date de détermination de la valeur nette d'inventaire qui suit la date de demande de remboursement.

Ce montant pourra être diminué d'une commission d'intermédiaire prélevée en faveur des intermédiaires et/ou distributeurs, pouvant aller jusqu'à 3 % de la valeur nette d'inventaire par action. Les commissions d'intermédiaire varieront suivant la sous-catégorie

d'action, tel que décrit sous le chapitre «Sous-catégorie d'actions».

Le prix de rachat sera diminué des taxes, impôts et timbres éventuellement dus.

Le Conseil d'Administration sera habilité à mettre en compte des corrections de la valeur nette d'inventaire décrites au chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire».

En certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration sera également habilité à mettre en compte une «Commission de Dilution» sur le remboursement d'actions, tel que décrit ci-après au chapitre «Commission de Dilution».

Le prix de remboursement pourra être supérieur ou inférieur au prix de souscription selon l'évolution de la valeur nette d'inventaire.

CONVERSION

Dans les limites définies au sein du prospectus au chapitre «Sous catégories d'actions», tout actionnaire d'un compartiment peut demander la conversion de toute ou partie de ses actions au sein d'un même compartiment ou entre compartiments pour des sous-catégories différentes, auquel cas le prix de conversion sera calculé par référence aux valeurs nettes d'inventaire respectives qui pourront être augmentées ou diminuées, outre des frais administratifs, des commissions d'intermédiaires afférentes aux sous-catégories et/ou compartiments concernés. Ces commissions d'intermédiaires ne pourront en aucun cas dépasser 2 %.

Il ne sera toutefois pas possible, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, de convertir des actions en actions «J dy» ou «J».

Sans préjudice de ce qui pourrait être prévu dans les Annexes au Prospectus, tout actionnaire d'un compartiment peut, sans autre charge que les frais administratifs, demander la conversion de toute ou partie de ses actions en actions de même sous-catégories d'un autre compartiment.

Sauf indication contraire au sein des Annexes pour toute demande de conversion reçue par l'Agent de Transfert avant le délai mentionné pour chaque compartiment au sein des Annexes, les valeurs nettes d'inventaire applicables seront celles calculées au prochain jour de détermination des valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés.

Le Conseil d'Administration pourra imposer telles restrictions qu'il estimera nécessaires notamment quant à la fréquence des conversions et sera habilité à mettre en compte des corrections de la valeur nette d'inventaire décrites au chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire». Les actions, dont la conversion en actions d'un autre compartiment a été effectuée, seront annulées.

En certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration sera également habilité à mettre en compte une «Commission de Dilution» sur la conversion d'actions, tel que décrit ci-après au chapitre «Commission de Dilution».

COMMISSION DE DILUTION

Dans des circonstances exceptionnelles comme, par exemple:

- des volumes de négociations importants,
- et/ou des perturbations sur les marchés,
- et dans tous les autres cas, si le Conseil d'Administration estime, à sa seule discrétion, que les intérêts des actionnaires existants (à l'égard des émissions/conversions) ou des actionnaires restants (à l'égard des rachats/conversions) pourraient être lésés,

le Conseil d'Administration du Fonds sera autorisé à imputer une «Commission de dilution» d'un maximum de 2 % de la valeur nette d'inventaire sur le prix de souscription, rachat et/ou conversion.

Lorsque la Commission de dilution est imputée, elle s'applique équitablement à tous les actionnaires du compartiment concerné, à une date donnée du calcul de la valeur nette d'inventaire. Elle sera versée au crédit du compartiment et deviendra partie intégrante dudit compartiment.

La Commission de dilution appliquée sera calculée en se référant aux effets du marché ainsi qu'aux frais de négociation encourus en relation avec les investissements sous-jacents de ce compartiment, y compris toutes les commissions, spreads et taxes de cession y applicables.

La Commission de Dilution pourra être cumulative aux corrections de la valeur nette d'inventaire décrites au chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ci-dessous.

CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

La valeur nette d'inventaire ainsi que les prix d'émission, de remboursement et de conversion des actions sont calculés pour chaque compartiment dans la devise de ce compartiment par les soins de l'Agent d'Administration Centrale selon des fréquences pouvant varier pour chaque compartiment et indiqués aux Annexes.

Si l'un des jours prévus est un jour férié, la valeur nette d'inventaire de ce compartiment sera calculée au Jour Ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire d'une action de chaque compartiment sera déterminée en divisant les avoirs nets du compartiment par le nombre total des actions de ce compartiment en circulation. Les avoirs nets d'un compartiment correspondent à la différence entre le total des actifs et le total des passifs du compartiment.

Si différentes sous-catégories d'actions sont émises dans un compartiment, la valeur nette d'inventaire de chaque sous-catégorie d'actions du compartiment concerné sera calculée en divisant la valeur nette d'inventaire totale, calculée pour le compartiment concerné et attribuable à cette sous-catégorie

d'actions, par le nombre total des actions en émission pour cette sous-catégorie.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire totale du compartiment concerné attribuable à chaque sous-catégorie d'actions, qui a été initialement identique au pourcentage du nombre des actions représentées par cette sous-catégorie d'actions, change avec les distributions effectuées dans le cadre des actions de distribution comme suit:

- a) lors du paiement d'un dividende ou de toute autre distribution dans le cadre des actions de distribution, les avoirs nets totaux attribuables à cette sous-catégorie d'actions seront réduits par le montant de cette distribution (ayant pour effet de réduire le pourcentage des avoirs nets totaux du compartiment concerné, attribuable aux actions de distribution) et les avoirs nets totaux attribuables aux actions de capitalisation resteront identiques (ayant pour effet d'accroître le pourcentage des avoirs nets totaux du compartiment attribuables aux actions de capitalisation);
- b) lors de l'augmentation du capital du compartiment concerné par l'émission d'actions nouvelles dans l'une des sous-catégories, les avoirs nets totaux attribuables à la sous-catégorie d'actions concernée seront augmentés du montant reçu pour cette émission;
- c) lors du rachat par le compartiment concerné des actions d'une sous-catégorie, les avoirs nets totaux attribuables à la sous-catégorie d'actions correspondante seront diminués par le prix payé pour le remboursement de ces actions;
- d) lors de la conversion des actions d'une sous-catégorie dans des actions d'une autre sous-catégorie, les avoirs nets totaux attribuables à cette sous-catégorie seront diminués de la valeur nette d'inventaire des actions converties tandis que les avoirs nets totaux attribuables à la sous-catégorie concernée seront augmentés de ce montant.

Les avoirs nets totaux du Fonds seront exprimés en EUR et correspondent à la différence entre le total des avoirs (la «fortune totale») et le total des engagements du Fonds. Pour les besoins de ce dernier calcul, les avoirs nets de chaque compartiment seront, pour autant qu'ils ne soient pas exprimés en EUR, convertis en EUR et additionnés.

Les mouvements de portefeuille sont de nature à générer des frais mais aussi un différentiel entre les cours de négociation et de valorisation des investissements ou désinvestissements. Afin de protéger les actionnaires existants du Fonds, au moment des souscriptions et/ou rachats reçus à une date donnée de calcul de VNI, les actionnaires entrants ou sortants subissent généralement les impacts de ces effets négatifs. Ces coûts (estimés forfaitairement ou effectifs) peuvent être facturés séparément ou en ajustant la VNI d'un compartiment/classe concerné à la baisse ou à la hausse. Le Conseil d'Administration pourra aussi décider de n'appliquer cette correction qu'à partir d'un certain niveau de souscriptions et/ou de rachats dans un compartiment/classe donné(e). Ces procédures s'appliquent de manière équitable à tous les actionnaires d'un même compartiment à la même

date de calcul de la valeur nette d'inventaire. La méthode spécifique appliquée pour chaque catégorie sera la suivante:

Pour les compartiments Pictet – USA Index, Pictet – Europe Index, Pictet – Japan Index, Pictet – Pacific Ex Japan Index, Pictet – Emerging Markets Index, Pictet – Euroland Index, Pictet – Brazil Index, Pictet – China Index, Pictet – India Index, Pictet – Latam Index et Pictet – Russia Index:

Pour les actions I, P et Z et leurs actions correspondantes: les corrections seront facturées séparément de la VNI.

Pour les actions IS et R et leurs actions correspondantes: la VNI sera ajustée.

Pour tous les autres compartiments:

Pour les actions I, P, R, S, MG, J et Z et leurs actions correspondantes: la VNI sera ajustée.

L'effet de ces corrections par rapport à la valeur nette d'inventaire qui aurait été obtenue sans celles-ci ne devra pas dépasser 2% sauf autre spécification au sein des Annexes.

L'évaluation des avoirs de chaque compartiment sera produite de la façon suivante:

- a) Les valeurs admises à une cote officielle ou à un autre marché réglementé seront évaluées au dernier cours connu à moins que ce cours ne soit pas représentatif.
- b) Les valeurs non admises à une telle cote ou à un tel marché réglementé et les valeurs ainsi admises, mais dont le dernier cours n'est pas représentatif, seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi.
- c) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant qui semblera adéquat au Conseil d'Administration afin de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- d) Les instruments du marché monétaire seront évalués selon la méthode du coût amorti, à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus éventuels ou en «mark-to-market». Lorsque la valeur du marché est différente du coût amorti, les instruments du marché monétaire seront évalués en «mark-to-market».
- e) Les valeurs exprimées dans une devise autre que celle du compartiment de référence seront converties dans la devise dudit compartiment au taux de change applicable.

- f) Les parts/actions émises par les organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées:
 - sur base de la dernière valeur nette d'inventaire connue par l'Agent d'Administration Centrale, ou
 - sur base de la valeur nette d'inventaire estimée à la date la plus proche du jour d'évaluation du compartiment.
- g) La valeur des sociétés qui ne sont pas admises à une cote officielle ou un marché réglementé pourra être déterminée sur la base d'une méthode de valorisation proposée avec bonne foi par le Conseil d'Administration sur la base des derniers comptes annuels vérifiés disponibles, et/ou sur la base des événements récents pouvant avoir un impact sur la valeur du titre en question et/ou sur toute autre évaluation disponible. Le choix de la méthode et du support permettant l'évaluation dépendra de la pertinence estimée des données disponibles. La valeur pourra être corrigée d'après les comptes périodiques non audités éventuellement disponibles. Si le Conseil d'Administration estime que le prix ainsi obtenu n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation d'un tel titre, il estimera alors la valeur avec prudence et bonne foi sur la base du prix de vente probable.
- h) La valeur des contrats à terme (futures et forwards) et des contrats d'option négociés sur un marché réglementé ou une Bourse de valeurs se basera sur les cours de clôture ou de règlement (settlement) publiés par ce marché réglementé ou cette Bourse de valeurs qui constitue en règle générale la principale place de négociation pour lesdits contrats. Si un contrat à terme ou un contrat d'option n'a pas pu être liquidé à la date d'évaluation des actifs nets concernés, les critères de détermination de la valeur de liquidation d'un tel contrat à terme ou contrat d'option seront fixés par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable. Les contrats à terme et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou sur une bourse de valeurs seront évalués à leur valeur de liquidation déterminée conformément aux règles fixées de bonne foi par le Conseil d'Administration, selon des critères uniformes pour chaque type de contrats.
- i) Les flux futurs attendus, à percevoir et à verser par le compartiment en vertu des contrats de swaps, seront évalués à leur valeur actualisée.
- j) Dans le cas où le Conseil d'Administration le juge nécessaire, il pourra recourir à un comité d'évaluation dont la tâche consistera à réaliser avec prudence et bonne foi l'estimation de certaines valeurs.

Le Conseil d'Administration est autorisé à adopter d'autres principes d'évaluation adéquats pour les avoirs du compartiment dans le cas où la détermination des valeurs suivant les critères spécifiés ci dessus ne serait pas possible ou pas adéquat.

En l'absence de mauvaise foi ou d'erreur manifeste, l'évaluation déterminée par l'Agent d'Administration

Centrale sera considérée comme définitive et aura un caractère liant à l'égard du compartiment et de ses actionnaires.

SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE, DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DES CONVERSIONS

Le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le remboursement et la conversion des actions d'un ou plusieurs compartiments peuvent être suspendus dans les cas suivants :

- Lorsqu'une ou plusieurs Bourses ou marchés qui fournissent la base d'évaluation d'une partie importante des avoirs du Fonds ou un ou plusieurs marchés de devises dans les monnaies dans lesquelles s'exprime la valeur nette d'inventaire des actions ou une partie importante des avoirs du Fonds, sont fermés pour des périodes autres que des congés réguliers, ou lorsque les transactions y sont suspendues, soumises à des restrictions ou, à court terme, sujettes à des fluctuations importantes.
- Lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale ou la grève, ou tout événement de force majeure échappant à la responsabilité ou au pouvoir du Fonds, rendent impossible de disposer des avoirs du Fonds par des moyens raisonnables et normaux sans porter gravement préjudice aux actionnaires.
- Dans le cas d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir du Fonds ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir du Fonds ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude.
- Lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'effectuer les transactions pour le compte du Fonds ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des avoirs du Fonds ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux.
- En cas de publication (i) de l'avis de convocation à une Assemblée générale des actionnaires à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation du Fonds ou de compartiment(s) ou (ii) de l'avis informant les actionnaires de la décision du Conseil d'Administration de liquider un ou plusieurs compartiment(s), ou dans la mesure où une telle suspension est justifiée par le besoin de protection des actionnaires, (iii) de la notice de convocation à une Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur la fusion du Fonds ou d'un ou plusieurs compartiment(s) ou (iv) d'un avis informant les actionnaires de la décision du Conseil d'Administration de fusionner un ou plusieurs compartiments.
- Lorsque pour toute autre raison, la valeur des avoirs ou des dettes et engagements attribuables respectivement au Fonds ou au compartiment en

question, ne peuvent être rapidement ou correctement déterminés.

- Pour toute autre circonstance où l'absence de suspension pourrait engendrer pour le Fonds, un de ses compartiments ou ses actionnaires, certains engagements, des désavantages pécuniaires ou tout autre préjudice que le Fonds, le compartiment ou ses actionnaires n'auraient pas autrement subis.

Pour les compartiments qui investissent leurs avoirs par l'intermédiaire d'une société entièrement contrôlée par le Fonds, seuls les investissements sous-jacents sont à prendre en considération pour la mise en œuvre des restrictions ci-dessous et dès lors la société intermédiaire sera considérée comme n'existant pas.

Dans ces cas, les actionnaires ayant présenté des demandes de souscription, de remboursement ou de conversion pour les compartiments affectés par la mesure de suspension en seront informés.

Le Fonds peut, à tout moment et à son entière discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter la souscription d'actions d'un ou de plusieurs compartiments par des personnes physiques ou morales résidentes ou domiciliées dans certains pays ou territoires. Il peut également leur interdire d'acheter des actions s'il l'estime nécessaire pour protéger l'ensemble des actionnaires et le Fonds.

De plus, le Fonds a le droit :

- a) de refuser à son gré une demande d'acquisition d'actions;
- b) de racheter à n'importe quel moment les actions qui auraient été acquises en violation d'une mesure d'exclusion.

Le Fonds, la Société de Gestion, le Teneur de registre ainsi que l'Agent de Transfert veillent à empêcher les pratiques de late trading et de market timing dans le cadre de la distribution des actions. Les délais de remise des ordres mentionnés dans les Annexes du présent prospectus sont rigoureusement respectés. Les ordres sont acceptés à condition que les transactions ne portent pas atteinte aux intérêts des autres actionnaires. Les investisseurs ne connaissent pas la valeur nette d'inventaire par action au moment où ils soumettent un ordre de souscription, de rachat ou de conversion. Les souscriptions, rachats et conversions des actions sont autorisés aux seules fins d'investissement. Le Fonds et la Société de Gestion interdisent le market timing et autres pratiques abusives. L'achat et la vente répétés d'actions dans le but d'exploiter les imperfections ou les défaillances du système de calcul de la valeur nette d'inventaire du Fonds, pratique également connue sous le nom de market timing, peuvent perturber les stratégies d'investissement du portefeuille, entraîner une augmentation des frais supportés par le Fonds et porter ainsi atteinte aux intérêts des investisseurs à long terme du Fonds. Afin de décourager une telle pratique, le Conseil d'Administration se réserve le droit, en cas de doute raisonnable et chaque fois qu'il soupçonne qu'un investissement s'apparente au market timing, de suspendre, rejeter ou annuler tout ordre de souscription ou de conversion soumis par des investisseurs pour

lesquels il a été établi qu'ils opéraient des achats et ventes fréquents au sein du Fonds.

En tant que garant du traitement équitable de tous les investisseurs, le Conseil d'Administration prend les mesures voulues afin que (i) l'exposition du Fonds aux pratiques de market timing soit mesurée d'une manière appropriée et continue et que (ii) des procédures et des contrôles adéquats, visant à réduire autant que possible le risque de market timing au sein du Fonds, soient mis en place.

Pour les raisons détaillées à la section «STATUT FISCAL» ci-dessous, les actions du Fonds ne peuvent être offertes, vendues, cédées ou livrées qu'à des investisseurs qui sont (i) des institutions financières étrangères participantes («PFFIs»), (ii) des institutions financières étrangères réputées conformes («deemed-compliant FFIs»), (iii) des institutions financières étrangères soumises à un accord intergouvernemental et non tenues aux obligations d'informations selon FATCA («non-reporting IGA FFIs»), (iv) des bénéficiaires économiques exemptés («exempt beneficial owners»), (v) des entités étrangères non financières actives («Active NFFEs») ou (vi) des personnes américaines non spécifiées («non-specified US persons»), telles que ces notions sont définies selon la loi «US Foreign Account Tax Compliance Act» («FATCA»), les Réglementations Finales FATCA américaines et/ou tout accord intergouvernemental («IGA») applicable relatif à la mise en œuvre de FATCA. Les investisseurs non conformes à FATCA ne peuvent pas détenir des actions du Fonds et les actions peuvent faire l'objet d'un rachat forcé si cela est considéré comme approprié aux fins de garantir la conformité du Fonds avec FATCA. Les investisseurs devront fournir des preuves de leur statut selon FATCA au moyen de toute documentation fiscale pertinente, notamment un formulaire «W-8BEN-E» de l'administration fiscale américaine («US Internal Revenue Service») qui doit être renouvelé régulièrement selon les réglementations applicables.

DISTRIBUTION DES REVENUS

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'introduire une politique de distribution pouvant varier suivant les compartiments et les sous-catégories d'actions émises.

En outre des distributions mentionnées ci-dessus, le Fonds pourra décider de procéder à des distributions intérimaires.

Le Fonds pourra distribuer le revenu net d'investissement, les gains en capital réalisés, mais aussi les gains en capital non réalisés ainsi que le capital. Les investisseurs doivent dès lors savoir que les distributions pourront donc avoir pour effet de réduire la valeur nette du Fonds. Aucune distribution ne pourra être faite à la suite de laquelle les avoirs nets du Fonds deviendraient inférieurs à 1 250 000 EUR.

Le Fonds pourra, dans les mêmes limites, procéder à la distribution d'actions gratuites.

Les dividendes et attributions non réclamés cinq ans après la mise en paiement seront prescrits et le bénéfice en reviendra au compartiment, respectivement à

la sous-catégorie d'actions du compartiment correspondant du Fonds.

DÉPENSES À LA CHARGE DU FONDS

Une commission de service sera payée à la Société de Gestion en rémunération des services qu'elle fournit au Fonds. Cette commission permettra également à la Société de Gestion de rémunérer FundPartner Solutions (Europe) S.A. pour ses fonctions d'agent de transfert, agent administratif et agent payeur.

Par ailleurs, la Société de Gestion recevra également des compartiments des commissions de gestion et dans certains cas des commissions de performance destinées à rémunérer les Gestionnaires, les Sous-Gestionnaires, les Conseillers en Investissement et les distributeurs, le cas échéant.

En rémunération de ses prestations de dépositaire, la Banque Dépositaire prélevera une commission relative au dépôt d'avoirs et à la garde de titres.

Les commissions de service, de gestion et de banque dépositaire s'imputent sur les sous-catégories d'actions d'un compartiment au prorata de ses avoirs nets et sont calculées sur la moyenne des valeurs nettes de ces sous-catégories.

Des commissions de transactions seront également prélevées à des taux fixés d'un commun accord.

Pour le détail des commissions de gestion, de services et de banque dépositaire, se référer aux Annexes.

Le taux indiqué au sein des annexes pour la commission de banque dépositaire s'entend hors TVA.

Les Gestionnaires peuvent conclure des accords de soft commissions, uniquement lorsque ces accords apportent un avantage direct et identifiable à leurs clients, dont le Fonds, et lorsque les Gestionnaires ont la conviction que les opérations donnant lieu au soft commissions sont effectuées de bonne foi, dans le strict respect des dispositions réglementaires applicables, et dans le meilleur intérêt du Fonds. Les Gestionnaires doivent conclure de tels accords à des conditions conformes aux bonnes pratiques du marché.

Tous les revenus issus de contrats de prêt de titres, déduction faite des frais et commissions dues à la Banque Dépositaire et/ou à la Banque Pictet & Cie S.A., agissant en qualité d'agent de prêt de titres pour le compte du Fonds (ci-après l'**«Agent»**), chacune de ces entités appartenant au Groupe Pictet dans le cadre du programme de prêt de titres, seront payables au compartiment concerné du Fonds.

En outre, le Fonds remboursera l'Agent et la Banque Dépositaire de toutes les dépenses (y compris les frais SWIFT, de téléconférence, d'envoi de fax, d'affranchissement, etc.) raisonnablement encourus en rapport avec le contrat de prêt de titres conclu.

Tous les revenus issus de contrats relatifs aux opérations de prise/mise en pension, déduction faite des coûts/frais opérationnels directs et indirects dus à la Banque Dépositaire et/ou à la Banque Pictet & Cie S.A., seront payables au Compartiment concerné du Fonds.

Des frais opérationnels forfaitaires par opération pourront être pris par la contrepartie de l'opération de prise/mise en pension, la Banque Dépositaire et/ou la Banque Pictet & Cie S.A.

Le détail des frais/coûts opérationnels directs et indirects découlant des opérations de prêt de titres et de prise/mise en pension sera repris dans le rapport annuel du Fonds.

Autres frais

Les dépenses suivantes sont aussi à la charge du Fonds:

- 1) Tous impôts et taxes éventuellement dus sur les avoirs et revenus du Fonds, notamment la taxe d'abonnement (0,05 % par an) sur les avoirs nets du Fonds. Cette taxe sera cependant réduite à 0,01 % pour les actifs afférents aux actions réservées aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010 et pour les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Sont exemptés de la taxe d'abonnement les compartiments :

- (i) dont les titres sont cotés ou négociés sur au moins une Bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; et
- (ii) dont l'objectif exclusif est de reproduire la performance d'un ou de plusieurs indices.

S'il existe plusieurs classes de titres à l'intérieur du compartiment, l'exonération n'est applicable qu'aux classes respectant la condition visée au sous-point (i).

- 2) Les commissions et frais sur les transactions de titres du portefeuille.
- 3) La rémunération des correspondants de la Banque Dépositaire.
- 4) Les frais et dépenses raisonnables de l'Agent Domiciliataire, l'Agent de Transfert, l'Agent Administratif et l'Agent Payeur.
- 5) La rémunération des agents étrangers intervenant dans le cadre de la commercialisation du Fonds à l'étranger. (En outre, dans le cadre de la commercialisation du Fonds à l'étranger, la réglementation en vigueur dans certaines juridictions peut exiger la présence d'un Agent Payeur local. Dans ce cas, les investisseurs domiciliés dans ces juridictions peuvent être amenés à supporter les frais et les commissions prélevés par les Agents Payeurs locaux.)
- 6) Le coût de mesures extraordinaires, notamment des expertises ou procès propres à sauvegarder les intérêts des actionnaires.
- 7) Les frais de préparation, d'impression et de dépôt des documents administratifs, prospectus et mémoires explicatifs auprès de toutes autorités et instances, les droits payables pour l'inscription et le maintien du Fonds auprès de toutes autorités et Bourses officielles, les frais de préparation, de

traduction, d'impression et de distribution des rapports périodiques et autres documents nécessaires selon les lois ou les règlements, les frais de la comptabilité et du calcul de la valeur nette d'inventaire, le coût de préparation, de distribution et de publication d'avis aux actionnaires, les honoraires de conseil juridique, d'experts et de réviseurs indépendants, et tous frais de fonctionnement similaires.

- 8) Les frais de publicité et les dépenses, autres que celles désignées aux alinéas qui précèdent, liés directement à l'offre ou à la distribution des actions, sont à la charge du Fonds dans la mesure où il en est décidé ainsi par le Conseil d'Administration.

Toutes les dépenses à caractère périodique seront imputées en premier lieu sur les revenus du Fonds, à défaut sur les plus-values réalisées et à défaut sur les avoirs du Fonds. Les autres dépenses pourront être amorties sur une période n'excédant pas cinq ans.

Les frais seront, pour le calcul des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments, répartis entre les compartiments proportionnellement aux avoirs nets de ces compartiments, sauf dans la mesure où ces frais se rapportent spécifiquement à un compartiment, auquel cas ils seront affectés à ce compartiment.

Compartimentation

Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs distincte, au sens de la Loi de 2010. Les actifs d'un compartiment ne répondent pas des éventuels passifs d'autres compartiments. Le Conseil d'Administration pourra également établir au sein d'un compartiment deux ou plusieurs sous-catégories d'actions.

- a) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'un compartiment déterminé seront attribués à ce compartiment dans les livres du Fonds et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera les avoirs nets du compartiment en question, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce compartiment lui seront attribués conformément aux dispositions du présent Article. S'il existe plusieurs sous-catégories d'actions dans ce compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des actifs nets de ce compartiment et sera attribué à la sous-catégorie d'actions concernée.
- b) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué, dans les livres du Fonds, au même compartiment ou respectivement à la même sous-catégorie d'actions auquel/à laquelle appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment ou à la sous-catégorie d'actions correspondant(e).
- c) Lorsque le Fonds supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un compartiment ou respectivement d'une sous-catégorie d'actions déterminé(e) ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un compartiment ou

d'une sous-catégorie d'actions déterminé(e), cet engagement sera attribué à ce compartiment ou à cette sous-catégorie d'actions.

- d) Au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué en parts égales à tous les compartiments ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec prudence et bonne foi.
- e) Les frais de création d'un nouveau compartiment ou de restructuration seront, le cas échéant, attribués au nouveau compartiment et pourront être amortis sur une période de cinq ans.

PRESCRIPTION

Les réclamations des actionnaires contre le Conseil d'Administration, la Banque Dépositaire ou l'Agent d'Administration Centrale sont prescrites cinq ans après la date de l'évènement qui a donné naissance aux droits invoqués.

STATUT FISCAL

Le Fonds est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise.

Le Fonds

Le Fonds est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. Il appartient aux acquéreurs éventuels d'actions du Fonds de s'informer eux-mêmes de la législation et des règles applicables à l'acquisition, la détention et la vente d'actions, eu égard à leur résidence ou à leur nationalité.

Conformément à la législation en vigueur au Luxembourg, le Fonds n'est soumis à aucun impôt luxembourgeois quelconque perçu à la source ou autrement, sur le revenu ou les plus-values. L'actif net du Fonds est toutefois soumis à une taxe au taux annuel de 0,05 % payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur le montant de l'actif net du Fonds à la fin de chaque trimestre. Cette taxe sera cependant réduite à 0,01 % pour les actifs afférents aux actions réservées aux Investisseurs institutionnels et pour les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Sont exemptés de la taxe d'abonnement les compartiments :

- (i) dont les titres sont cotés ou négociés sur au moins une Bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; et
- (ii) dont l'objectif exclusif est de reproduire la performance d'un ou de plusieurs indices.

S'il existe plusieurs classes de titres à l'intérieur du compartiment, l'exonération n'est applicable qu'aux classes respectant la condition visée au sous-point (i).

Fiscalité européenne

Le 3 juin 2003, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive 2003/48/CE portant sur l'imposition des produits de l'épargne sous la forme de paiements d'intérêts. En vertu de la Directive, les États membres de l'Union européenne seront tenus de transmettre aux autorités fiscales d'un autre État membre de l'Union européenne les informations relatives aux paiements d'intérêts ou d'autres revenus similaires effectués par une personne établie dans sa juridiction à une personne physique résidente dans cet autre État membre de l'Union européenne. L'Autriche et le Luxembourg ont opté à la place, pendant une période transitoire, pour un système de retenue à la source sur ces paiements. Certains autres pays comprenant la Confédération Helvétique, les territoires dépendants ou associés des Caraïbes, les îles Anglo-Normandes, l'Île de Man, la Principauté de Monaco et la Principauté du Liechtenstein introduiront également des mesures équivalentes à l'échange d'informations ou à la retenue à la source.

La Directive a été transposée au Luxembourg par une loi du 21 juin 2005, elle-même modifiée par la loi du 25 novembre 2014 (la « Loi ») selon laquelle le système de retenue à la source a été supprimé avec effet au 1er janvier 2015, date à partir de laquelle l'échange d'informations est obligatoire.

Les dividendes distribués par un compartiment du Fonds seront soumis à la Directive et à la Loi si plus de 15 % des avoirs de ce compartiment sont investis dans des créances (telles que définies par la Loi) et les produits réalisés par les actionnaires lors du rachat ou de la vente d'actions du compartiment seront soumis à la Directive et à la Loi si plus de 25 % des avoirs de ce compartiment sont investis en créances (de tels compartiments prenant ci-dessous la dénomination de «compartiment(s) Visé(s)»).

En conséquence, si, dans le cadre des opérations effectuées par un compartiment Visé, un agent payeur luxembourgeois procède à un paiement de dividendes ou de produits de rachat directement à un actionnaire, personne physique, résidant ou considéré comme résidant pour des raisons fiscales dans un autre État membre de l'Union Européenne ou dans certains des territoires dépendants ou associés, l'agent payeur luxembourgeois échangera les informations aux autorités fiscales conformément aux dispositions de la Loi.

En vertu de la Directive 2015/2060/UE, la Directive en matière de fiscalité de l'épargne a été abrogée et ne sera plus applicable une fois accomplies toutes les obligations d'information concernant l'exercice 2015.

Parallèlement, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (l'OCDE) s'est vue demander par les pays du G8/G20 d'élaborer une norme commune de déclaration (la « NCD ») pour permettre un échange automatique des informations sur une base exhaustive et multilatérale, à l'échelle mondiale dans le futur. La NCD imposera aux institutions financières luxembourgeoises d'identifier les détenteurs d'actifs financiers et d'établir s'ils résident fiscalement dans des pays avec lesquels le Luxembourg a conclu un accord de partage des informations fiscales. Les institutions financières luxembourgeoises

transmettront alors les informations sur les comptes financiers du détenteur d'actifs aux autorités fiscales luxembourgeoises qui procèderont ensuite au transfert automatique de ces informations aux autorités fiscales étrangères compétentes sur une base annuelle. Les actionnaires peuvent donc faire l'objet de communication de renseignements aux autorités fiscales luxembourgeoises et autres autorités fiscales compétentes en vertu des règles en vigueur.

Sur cette base, la Directive 2014/107/EU du Conseil modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire de renseignements dans le domaine fiscal (la « Directive NCD-UE ») a été adoptée le 9 décembre 2014 en vue de transposer la NCD au sein des États membres de l'UE. En vertu de cette Directive, le premier Échange automatique de renseignements devra s'appliquer d'ici le 30 septembre 2017 dans la limite des États membres de l'UE pour les données relatives à l'année civile 2016.

En outre, les autorités fiscales luxembourgeoises ont signé l'accord multilatéral entre les autorités compétentes (« l'Accord multilatéral ») pour la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements dans le cadre de la NCD. Un projet de loi (n°6858) a été déposé auprès du Parlement luxembourgeois en vue de la transposition de la Directive NCD-UE dans la législation luxembourgeoise (le « Projet de loi »).

En vertu de ce Projet de loi, le premier échange automatique de renseignements devrait s'appliquer d'ici le 30 septembre 2017 au titre d'informations relatives à l'année 2016. Par voie de conséquence, le Fonds s'engagerait à compter du 1er janvier 2016 dans une procédure de vérification préalable supplémentaire à l'égard de ses actionnaires et communiquerait l'identité et la résidence des porteurs de comptes financiers (y compris certaines entités et les personnes qui les contrôlent), les coordonnées bancaires, l'entité déclarante, le solde ou la valeur des comptes et les revenus, produits de cession ou de rachat, auprès des autorités fiscales locales du pays de résidence des investisseurs étrangers dès lors qu'ils résident dans un autre État membre de l'UE ou dans un pays dans lequel l'Accord multilatéral exerce ses pleins effets.

Cependant, le Fonds a opté pour le statut non déclarant d'organisme de placement collectif dispensé (ECIV) et n'admettra donc parmi ses actionnaires que des entités non soumises à déclaration, à savoir des entités qui ne résident pas dans une juridiction soumise à déclaration (à l'exception des entités non financières passives dont les Personnes qui les contrôlent sont des Personnes soumise à déclaration), des sociétés d'assurance, banques, organes d'État, banques centrales ou autres institutions financières résidentes dans une juridiction soumise à déclaration.

Le Fonds peut imposer des mesures et/ou des restrictions à cet effet dont notamment le rejet des ordres de souscription ou le rachat forcé des actions, comme repris en détail dans le présent Prospectus et à l'article 8 des Statuts.

Même si le Fonds s'efforcera de se conformer à toutes les obligations à considérer en sa qualité d'ECIV, aucune assurance ne peut être donnée qu'il sera à même de satisfaire cette obligation et qu'il échappera donc à l'échange des renseignements susvisé.

Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs conseillers professionnels sur les conséquences fiscales et autres relatives à la mise en œuvre de la NCD.

Le Fonds se réserve le droit de rejeter toute souscription si les informations fournies par tout investisseur potentiel ne remplissent pas les conditions établies par la Loi et résultantes de la Directive.

Les dispositions qui précèdent ne représentent qu'un résumé des différentes implications de la Directive et de la Loi. Elles ne se basent que sur leur interprétation actuelle et ne prétendent pas être exhaustives. Ces dispositions ne doivent en aucune façon être comprises comme un conseil fiscal ou en investissement et les investisseurs doivent dès lors se renseigner auprès de leurs conseillers financiers ou fiscaux sur toutes les implications de la Directive et de la Loi auxquelles ils pourraient être soumis.

Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour les actions de sous-catégorie dm et ds.

FATCA

La loi américaine « US Foreign Account Tax Compliance Act » (« FATCA ») vise à prévenir l'évasion fiscale en exigeant des institutions financières étrangères (non américaines) que celles-ci fournissent aux autorités fiscales américaines (« US Internal Revenue Service ») des informations relatives aux comptes financiers détenus hors des États-Unis par des investisseurs américains. Les titres américains détenus par une institution financière étrangère qui ne se conforme pas au régime d'information selon FATCA seront soumis à une retenue à la source de 30 % sur le produit brut de vente ainsi que sur le revenu, à partir du 1er juillet 2014.

Le Luxembourg a signé le 28 mars 2014 un accord intergouvernemental (l'« IGA ») avec les États-Unis visant la mise en œuvre de FATCA. En vertu de l'IGA, le Fonds devra se conformer aux dispositions de FATCA en vertu de l'IGA et en vertu de la législation luxembourgeoise transposant l'IGA. En vertu de l'IGA, les institutions financières résidant au Luxembourg qui se conforment aux exigences de cette législation luxembourgeoise transposant l'IGA seront considérées comme conformes à FATCA et ne seront en conséquence pas soumis à la Retenue FATCA. Aux fins de pouvoir opter pour ce statut FATCA et de le conserver, le Fonds n'autorise que (i) des PFFIs, (ii) des deemed-compliant FFIs, (iii) des non-reporting IGA FFIs, (iv) des exempt beneficial owners, (v) des Active NFFE (« Active NFEE ») ou (vi) des personnes américaines non spécifiées (« non-specified US persons »), telles que définies par les Réglementations Finales FATCA américaines et par tout IGA applicable ; en conséquence, les investisseurs ne peuvent souscrire et détenir des actions que par l'intermédiaire d'une institution financière qui se conforme ou est réputée se conformer au régime FATCA. Le Fonds peut imposer des mesures et/ou des restrictions à cet effet, qui peuvent inclure le rejet d'ordres de souscription ou le rachat forcé d'actions (comme décrit de manière plus détaillée à la section « Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des souscriptions, des

remboursements et des conversions» ci-dessus et conformément aux Statuts du Fonds), et/ou la Retenue FATCA sur les paiements pour le compte de tout actionnaire identifié comme «compte récalcitrant» ou comme «institution financière étrangère non participante» selon FATCA. Il est conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers fiscaux quant aux impacts de la loi FACTA sur leur investissement dans le Fonds. Les investisseurs sont également avisés du fait que bien que le Fonds s'efforcera de se conformer à toutes les obligations découlant de la loi FATCA, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait qu'il sera effectivement en mesure de respecter ces obligations et donc d'éviter la Retenue FATCA.

L'attention des investisseurs qui sont des contribuables américains est par ailleurs attirée sur le fait que le Fonds est considéré comme une société d'investissement étrangère passive («passive foreign investment company», «PFIC») selon la législation fiscale américaine et que le Fonds n'a pas l'intention de fournir les informations qui permettraient à ces investisseurs de choisir de traiter le fonds comme un fonds étranger qualifiant («qualified electing fund», «QEF»).

PROTECTION DES DONNÉES

Les investisseurs sont informés que leurs données personnelles et tout renseignement fourni en rapport avec un investissement dans le Fonds seront collectés, stockés au format numérique et traités à toutes fins utiles par les gestionnaires, la Société de Gestion, la Banque Dépositaire, l'Agent d'Administration Central (chacun tel que défini ci-dessus), les Distributeurs ou leurs délégués (les «Entités»), en qualité d'agents de traitement des données, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 2 août 2002 sur la protection des données (telle que ponctuellement modifiée) (la «Loi de 2002»). Ces informations peuvent être traitées aux fins de l'exécution des services des Entités au bénéfice des investisseurs et en vue de se conformer aux législations et réglementations applicables en ce compris, à titre non exhaustif, les lois relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la FATCA, les lois afférentes à l'application de la NCD ou d'autres dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les entités qui contrôlent ou traitent des données (telles que définies dans la Loi de 2002), le cas échéant. Ces informations peuvent être utilisées en rapport avec des investissements dans d'autres fonds d'investissement gérés par les gestionnaires, la Société de Gestion ou leurs affiliés. Ces informations seront divulguées à des tiers lorsque nécessaire, uniquement à des fins commerciales légitimes. Ces tiers peuvent inclure des organismes gouvernementaux ou de réglementation, y compris des autorités fiscales, des réviseurs, des comptables, des distributeurs, des agents de souscription et de rachat ainsi que des représentants permanents aux lieux d'enregistrement ou tous autres agents des Entités qui traitent les données personnelles aux fins d'exécuter leurs services et de remplir leurs obligations légales telles que décrites ci-dessus. Les investisseurs reconnaissent tout particulièrement que l'Agent d'Administration Central du Fonds peut avoir à transmettre des renseignements relatifs à un

investisseur aux autorités fiscales luxembourgeoises sur demande de celles-ci en vertu des dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mars 2010 portant approbation des conventions fiscales et prévoyant la procédure y applicable en matière d'échange de renseignements sur demande.

En souscrivant ou achetant des actions du Fonds, les investisseurs autorisent le traitement de leurs informations et leur divulgation aux parties susvisées y compris à des sociétés basées dans des pays en dehors de l'Espace économique européen susceptibles de ne pas disposer des mêmes lois que le Luxembourg en matière de protection des données et consentent à répondre à certaines questions obligatoires afférentes à FATCA et à la NCD. Le transfert de données aux entités susvisées peut transiter par et/ou être traité dans des pays qui peuvent ne pas avoir des obligations jugées équivalentes à celles en vigueur dans l'EEE en matière de protection des données. Les investisseurs peuvent demander l'accès à toutes les données fournies à toute partie ci-dessus ou stockées par l'une de ces dernières, ainsi que leur rectification ou leur suppression, conformément à la législation sur la protection des données personnelles applicable. Des mesures raisonnables ont été prises pour assurer la confidentialité des données personnelles transférées aux et échangées entre les parties susmentionnées. Cependant, ces informations étant transférées par voie électronique et mises à disposition en dehors du Luxembourg, les mêmes niveaux de confidentialité et de protection que les lois sur les données actuellement en vigueur au Luxembourg pourraient ne pas être garanties lorsque celles-ci sont conservées à l'étranger.

Les investisseurs ont un droit d'accès aux données personnelles et de rectification lorsque ces données sont erronées ou incomplètes.

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour le traitement desdites données.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social du Fonds commence le 1er octobre et prend fin le 30 septembre de l'année suivante.

RAPPORTS PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS

Le Fonds publie des rapports annuels révisés dans les 4 mois qui suivent la fin de l'exercice social et des rapports semestriels non révisés dans les 2 mois suivant la fin de la période de référence.

Le rapport annuel comprend les comptes du Fonds ainsi que ceux de chaque compartiment.

Ces rapports sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social du Fonds ainsi qu'àuprès de la Banque Dépositaire et des agents étrangers intervenant dans le cadre de la commercialisation du Fonds à l'étranger.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment (respectivement de chaque sous-ca-

tégorie d'actions) ainsi que le prix d'émission et de rachat sont disponibles auprès de la Banque Dépositaire et des agents étrangers intervenant dans le cadre de la commercialisation du fonds à l'étranger.

Toute modification aux Statuts sera publiée au *Mémo**rial*.

DURÉE – FUSION – DISSOLUTION DU FONDS ET DES COMPARTIMENTS

Le Fonds

Le Fonds est constitué pour une durée illimitée. Toutefois, le Conseil d'Administration peut à tout moment demander la dissolution du Fonds lors d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Dans le cas où le capital social du Fonds deviendrait inférieur aux deux tiers du capital minimum requis par la loi, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée générale délibérant sans condition de présence et décider à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social du Fonds est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution du Fonds à l'Assemblée générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Fusion de compartiments

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un compartiment du Fonds avec un autre compartiment du Fonds ou avec un autre OPCVM (de droit luxembourgeois ou de droit étranger) dans les conditions fixées par la Loi de 2010.

Le Conseil d'Administration pourra par ailleurs décider de soumettre la décision de la fusion à l'Assemblée générale des actionnaires du compartiment concerné. Toute décision des actionnaires telle que décrite ci-dessus sera adoptée sans condition de présence et la décision sera prise à la majorité simple des voix exprimées. Si, à la suite d'une fusion d'un ou plusieurs compartiments le Fonds devait cesser d'exister, la fusion devra être décidée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant conformément aux exigences en matière de majorité et de quorum requis pour la modification des Statuts de la société.

Liquidation des compartiments

Le Conseil d'Administration peut également proposer la dissolution d'un compartiment et l'annulation des actions de ce compartiment à l'Assemblée générale des actionnaires de ce compartiment. Cette Assemblée délibère sans condition de présence et la décision de dissolution du compartiment sera adoptée à la majorité des actions du compartiment concerné représentées à l'Assemblée.

Si le total des avoirs nets d'un compartiment devient inférieur à l'équivalent de EUR 15 000 000 ou l'équivalent dans la monnaie de référence du compartiment

concerné, ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant un compartiment le justifie ou dans le but de procéder à une rationalisation économique ou si l'intérêt des actionnaires le justifie, le Conseil d'Administration peut décider à tout instant de liquider le compartiment concerné et d'annuler les actions de ce compartiment.

En cas de dissolution d'un compartiment ou du Fonds, la liquidation sera faite conformément à la législation et aux réglementations luxembourgeoises applicables, lesquelles définissent les procédures à suivre pour permettre aux actionnaires de prendre part aux distributions de liquidation et qui, dans ce contexte, prévoit la consignation auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg de tout montant qui n'a pu être distribué aux actionnaires à la clôture de la liquidation. Les montants consignés non réclamés sont sujets à prescription conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la catégorie concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés auprès de la Banque Dépositaire et au siège social du Fonds :

- 1) les Statuts du Fonds;
- 2) le dernier rapport annuel ainsi que le dernier rapport semestriel si postérieur au premier;
- 3) le contrat de Société de Gestion conclu entre le Fonds et la Société de Gestion;
- 4) la convention de Banque Dépositaire conclue entre Pictet & Cie (Europe) S.A. et le Fonds.

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Dispositions générales

Plutôt que de se concentrer sur un seul objectif d'investissement particulier, le Fonds est divisé en différents compartiments, chacun de ceux-ci ayant sa propre politique d'investissement et ses propres caractéristiques de risques en investissant sur un marché particulier ou dans un groupe de marchés.

Les caractéristiques de chaque compartiment, leurs objectifs et politiques d'investissement, ainsi que les modalités de souscription, conversion et rachat de leurs actions, sont détaillées dans les Annexes.

Restrictions d'investissement

Pour les besoins de la présente section, on entend par «État membre» : un État membre de l'Union européenne. Sont assimilés aux États membres de l'Union européenne les États parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que les États membres de l'Union européenne, dans les limites définies par cet accord et les actes y afférents.

A. §1

Les investissements du Fonds doivent être constitués exclusivement d'un ou des éléments suivants:

- 1) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé;
- 2) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État membre, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- 3) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs d'un État qui ne fait pas partie de l'Union européenne ou négociés sur un autre marché d'un État qui ne fait pas partie de l'Union européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- 4) Valeurs mobilières nouvellement émises et instruments du marché monétaire, pourvu que:
 - les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une Bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public soit introduite;
 - et que cette admission soit obtenue au plus tard dans un délai d'un an à compter de l'émission.
- 5) Parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE et/ou d'autres organismes de placement collectif (OPC) au sens de l'art. 1, paragraphe (2), point a) de la Directive 2009/65/CE, qu'ils soient établis ou non dans un État membre, à condition que:
 - ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;
 - le niveau de protection garantie aux porteurs de parts ou actions de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts ou actions d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65/CE;
 - les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des revenus et des opérations de la période concernée; et que
 - la proportion d'actifs nets que les OPCVM ou les autres OPC dont l'acquisition est envisagée peuvent investir globalement, conformément à leur règlement de gestion ou leurs documents constitutifs, dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC, ne dépasse pas 10%.
- Lorsqu'un compartiment investit dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou autres OPC qui sont liés au Fonds dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ou gérés par une société de gestion liée au gestionnaire, aucun droit de souscription ou de remboursement ne peut être facturé au Fonds pour l'investissement dans les parts ou actions de ces OPCVM ou autres OPC.
- Lorsqu'un compartiment du Fonds investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ladite société de gestion ou l'autre société ne peut facturer de droits de souscription ou de remboursement pour l'investissement du compartiment du Fonds dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC.
- Lorsqu'un compartiment du Fonds investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC liés au Fonds comme indiqué ci-dessus, le Fonds indiquera dans les Annexes du présent prospectus le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois au compartiment lui-même et aux autres OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il entend investir. Le Fonds doit indiquer le pourcentage maximal des commissions de gestion encourues à la fois au niveau du compartiment et à celui des OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels il investit dans son rapport annuel.
- 6) Dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un État membre ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.
- 7) Instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points 1), 2) et 3) ci-dessus, et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition que:
 - le sous-jacent consiste en instruments relevant du présent titre A, §1, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels le Fonds peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement;

- les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF; et
 - les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative du Fonds, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur;
- 8) Instruments du marché monétaire autre que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'art. 1 de la Loi de 2010, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et les investissements et que ces instruments soient:
- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un État tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres; ou
 - émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur des marchés réglementés visés aux points 1), 2) ou 3) ci-dessus; ou
 - émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire; ou
 - émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10 000 000 EUR) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième Directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisations bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

§2

Toutefois:

- 1) le Fonds ne peut pas placer plus de 10 % des actifs nets de chaque compartiment dans des valeurs

mobilières ou instruments du marché monétaire autres que ceux mentionnées au §1 ci-avant;

- 2) le Fonds ne peut pas acquérir directement de métaux précieux ni de certificats représentatifs de ceux-ci;
- 3) le Fonds peut acquérir des biens meubles et immeubles qui sont essentiels à l'exercice direct de ses activités.

§3

Le Fonds peut détenir, à titre accessoire, des liquidités, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Annexes propres à chaque compartiment.

B.

- 1) Le Fonds ne peut investir plus de 10 % des actifs nets de chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire d'un même émetteur et ne pourra investir plus de 20 % de ses actifs nets dans des dépôts placés auprès de la même entité. Le risque de contrepartie d'un compartiment du Fonds dans une transaction sur instruments financiers dérivés de gré à gré ne peut excéder 10 % des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés par le titre A, §1, point 6), ou 5 % de ses actifs nets dans les autres cas.
- 2) La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par un compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5 % de ses actifs nets ne peut dépasser 40 % de la valeur de ses actifs nets. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements. Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe 1) ci-avant, un compartiment du Fonds ne peut combiner, lorsque cela l'amènerait à investir plus de 20 % de ses actifs nets dans une même entité, plusieurs éléments parmi les suivants:
 - des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par ladite entité,
 - des dépôts auprès de ladite entité, ou
 - des risques découlant de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré avec ladite entité.
- 3) La limite de 10 % prévue à la première phrase du paragraphe 1) ci-dessus, peut être portée à 35 % au maximum lorsque les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un État tiers ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres font partie. Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire évoqués dans le présent paragraphe ne sont pas pris en compte concernant

l'application de la limite de 40 % mentionnée au paragraphe 2) ci-dessus.

- 4) La limite de 10 % prévue au paragraphe 1), première phrase, ci-avant peut être portée à 25 % au maximum pour certaines obligations, lorsqu'elles sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un État membre et qui est soumis, en vertu d'une loi, à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent à suffisance, pendant toute la durée de validité des obligations, les engagements en découlant et qui sont affectés par privilège au remboursement du capital et au paiement des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur. Lorsqu'un compartiment du Fonds place plus de 5 % de ses actifs nets dans les obligations visées au présent alinéa et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut dépasser 80 % de la valeur des actifs nets d'un compartiment du Fonds. Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire évoqués dans le présent paragraphe ne sont pas pris en compte pour appliquer la limite de 40 % mentionnée au paragraphe 2) ci avant.
- 5) Les limites prévues aux paragraphes précédents 1), 2), 3) et 4) ne peuvent être combinées et, de ce fait, les placements en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire d'un même émetteur, dans des dépôts ou dans des instruments financiers dérivés effectués avec cette entité, conformément à ces alinéas ne peuvent dépasser au total 35 % des actifs nets du compartiment concerné.
- 6) Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues aux points 1) à 5) du présent titre B.

Chaque compartiment du Fonds peut investir cumulativement jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un même groupe.

- 7) Par dérogation à ce qui précède, le Fonds est autorisé à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des actifs nets de chaque compartiment dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un État qui ne fait pas partie de l'Union européenne (à la date du présent prospectus, les États membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), Singapour, le Brésil, la Russie, l'Indonésie et l'Afrique du Sud) ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres, à condition que ces valeurs appartiennent à six émissions

différentes au moins et que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent pas 30 % des actifs nets du compartiment concerné.

- 8) Le Fonds ne pourra investir plus de 20 % des actifs nets de chaque compartiment dans un même OPCVM ou autre OPC tels que définis au titre A, §15). Pour l'application de cette limite, chaque compartiment d'un OPC à compartiments multiples est considéré comme un émetteur distinct à condition que la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assurée.

Le placement dans des parts ou actions d'OPC autres que les OPCVM ne peut dépasser au total 30 % des actifs nets de chaque compartiment.

Quand un compartiment peut, en fonction de sa politique d'investissement, investir au travers de «total return swaps» dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, la limite des 20 % reprise ci-avant doit également s'appliquer, en ce sens que les pertes potentielles résultant de ce type de contrat de swap octroyant une exposition envers un seul OPCVM ou OPC ensemble avec les investissements directs dans ce seul OPCVM ou OPC ne doit pas au total excéder 20 % des actifs nets du compartiment concerné. Au cas où ces OPCVM sont des compartiments du Fonds, le contrat de Swap doit prévoir un règlement en espèces «cash settlement».
- 9) a) Les limites prévues aux points B 1) et B 2) ci-avant sont portées à 20 % au maximum pour les placements en actions et/ou en titres de créance émis par une même entité, lorsque, conformément à la politique d'investissement d'un compartiment du Fonds, celui-ci a pour but de reproduire la composition d'un indice d'actions ou de titres de créance précis qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes:
 - la composition de l'indice est suffisamment diversifiée;
 - l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
 - il est publié d'une manière appropriée.b) La limite mentionnée au paragraphe a) ci-dessus est portée à 35 % lorsque cela se révèle justifié par des conditions de marché exceptionnelles, en particulier sur des marchés réglementés sur lesquels certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont prédominants. L'investissement jusqu'à cette limite n'est permis que pour un seul émetteur.
- 10) Un compartiment du Fonds (défini comme «Compartiment investisseur», pour les besoins de ce paragraphe) peut souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments du Fonds (chacun un «Compartiment cible»), sans que le Fonds soit soumis aux exigences que pose la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, en matière de souscription,

acquisition et/ou détention par une société de ses propres actions mais sous réserve que:

- le Compartiment cible n'investisse pas à son tour dans le Compartiment investisseur qui est investi dans ce Compartiment cible; et
- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, et qui peuvent investir globalement, conformément à leur politique d'investissement, dans des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou autres OPC, en ce compris d'autres Compartiments cibles du même OPC ne dépasse pas 10%; et
- le droit de vote éventuellement attaché aux actions concernées soit suspendu aussi longtemps qu'elles seront détenues par le Compartiment investisseur et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et
- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par le Compartiment investisseur leur valeur ne soit pas prise en compte pour le calcul de l'actif net du Fonds aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi de 2010.

C. §1

Le Fonds ne peut acquérir pour l'ensemble des compartiments:

- 1) des actions assorties du droit de vote en nombre suffisant pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur;
- 2) plus de:
 - 10% des actions sans droit de vote d'un même émetteur;
 - 10% des titres de créance d'un même émetteur;
 - 25% des parts ou actions d'un même OPCVM ou autre OPC au sens de l'article 2, §2 de la Loi de 2010;
 - 10% des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.

Les limites susmentionnées aux second, troisième et quatrième points peuvent être ignorées lors de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire ou le montant net des instruments émis ne peuvent être calculés.

Les restrictions énoncées aux points 1) et 2) ci-dessus ne sont pas applicables:

- a) aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'Union européenne ou par ses collectivités publiques territoriales ou par un État ne faisant pas partie de l'Union européenne;
- b) aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres font partie;

- c) aux actions détenues dans le capital d'une société d'un État tiers à l'Union européenne investissant ses actifs essentiellement en titres d'émetteurs ressortissants de cet État lorsque, en vertu de la législation de celui-ci, une telle participation constitue pour l'OPCVM la seule possibilité d'investir en titres d'émetteurs de cet État. Cette dérogation n'est cependant applicable qu'à la condition que la société de l'État tiers à l'Union européenne respecte dans sa politique de placement les limites établies par les articles 43 et 46 et l'article 48, paragraphes (1) et (2) de la Loi de 2010. En cas de dépassement des limites prévues aux articles 43 et 46 de cette même loi, l'article 49 s'applique mutatis mutandis;
- d) aux actions détenues par une ou plusieurs sociétés d'investissement dans le capital des sociétés filiales exerçant des activités de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est établie en ce qui concerne le rachat de parts à la demande des porteurs exclusivement pour son compte ou pour leur compte.

§2

- 1) Le Fonds peut, pour chaque compartiment, contracter temporairement des emprunts dans une proportion n'excédant pas 10% des actifs du compartiment concerné.

- 2) Le Fonds ne peut accorder de prêt ou se porter garant pour le compte de tiers.

Le paragraphe ci-dessus ne fait pas obstacle à l'acquisition, par le Fonds, de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers visés au titre A, §1, points 5), 7) et 8) non entièrement libérés.

- 3) Le Fonds ne peut, pour aucun compartiment, effectuer des opérations impliquant la vente à découvert de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés au titre A, §1, points 5), 7) et 8).

§3

Tout en veillant au respect du principe de la répartition des risques, un compartiment du Fonds nouvellement agréé peut déroger aux articles 43, 44, 45 et 46 de la Loi de 2010, pendant une période de six mois suivant la date de son agrément.

Utilisation des produits et instruments financiers dérivés

Options, warrants, contrats à terme et contrat d'échange sur valeurs mobilières, sur devises ou instruments financiers

Dans un but de couverture ou d'une bonne gestion du portefeuille, le Fonds peut acheter et vendre des options d'achat et de vente, des warrants, des contrats à terme et conclure des contrats d'échange et pour les compartiments repris aux Annexes 2 et 3, des CFD («Contract For Difference») portant sur des valeurs mobilières, sur devise ou sur tout type d'instruments financiers, pour autant que ces instruments financiers dérivés soient négociés sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, étant entendu cependant que ces instruments finan-

ciels dérivés peuvent également être conclus de gré à gré (OTC) à conditions d'être contractés avec des institutions financières de premier ordre, spécialisées dans ce type d'opérations.

Dérivés de crédit

Le Fonds peut investir à l'achat et à la vente dans des instruments financiers dérivés. Les produits dérivés de crédit sont destinés à isoler et transférer le risque de crédit associé à un avoir de référence. Il y a deux catégories de dérivés de crédit: «les financés» et «les non financés», cette distinction dépendant du fait que le vendeur de la protection ait fait ou non un paiement initial par rapport à l'avoir de référence.

Malgré la grande variété de dérivés de crédit, trois types de transactions sont les plus courantes:

Le premier type: les opérations sur produits de «credit default» (par exemple Credit Default Swaps (CDS) ou encore options sur CDS), sont des transactions dans lesquelles les obligations des parties sont liées à la réalisation ou à l'absence de réalisation d'un ou plusieurs événements de crédit par rapport à l'actif de référence. Les événements de crédit sont définis dans le contrat et représentent la réalisation d'une détérioration dans la valeur de crédit de l'avoir de référence. Pour ce qui concerne les méthodes de règlement, les produits de «credit default» peuvent être réglés soit en espèces, soit par livraison physique de l'avoir de référence suite au défaut.

Le second type, les «total return swaps» correspondent à un échange sur la performance économique d'un actif sous-jacent, sans transfert de propriété de cet actif. L'acheteur du «total return swap» verse un coupon périodique à un taux variable en contrepartie de quoi l'ensemble des résultats, se rapportant à un montant notionnel de cet avoir (coupons, paiement d'intérêts, évolution de la valeur de l'actif) lui sont acquis sur une période convenue avec la contrepartie. L'utilisation de ces instruments pourra modifier l'exposition du compartiment concerné.

Toutefois ces opérations ne pourront à aucun moment être effectuées dans un but de modifier sa politique de placement.

Lorsque la politique de placement d'un compartiment prévoit que ce dernier peut investir dans des «total return swaps» et/ou d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques, ces investissements se feront en conformité à la politique de placement dudit compartiment. À moins que la politique de placement d'un compartiment n'en dispose autrement, ces «total return swaps» et autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques pourront avoir comme sous-jacents, notamment, des devises, des taux d'intérêts, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices ou des organismes de placement collectif.

Les contreparties du Fonds seront des établissements financiers de premier plan spécialisés dans ce type de transaction et soumis à une supervision prudentielle.

Ces contreparties n'ont pas de pouvoir discrétaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du compartiment ou sur les actifs sous-jacents des instruments financiers dérivés.

Les «total return swaps» et les autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques ne donnent au Fonds qu'un droit d'action contre la contrepartie du swap/ou de l'instrument financier dérivé et une éventuelle insolvabilité de la contrepartie pourrait résulter en une impossibilité de recevoir les paiements prévus.

Les flux versés par un compartiment, en vertu des contrats Total Return Swaps sont actualisés à la date de valorisation aux taux zéro-coupon swap correspondant à la maturité de ces flux. Le flux reçu par l'acheteur de la protection, qui correspond à une combinaison d'options, est aussi actualisé, et est fonction de plusieurs paramètres, dont notamment le prix, la volatilité et les probabilités de défauts de l'actif sous-jacent. La valeur des contrats de Total Return Swap résulte alors de la différence entre les deux flux actualisés précédemment décrits.

Le dernier et troisième type, les dérivés sur «spreads de crédit», sont des transactions de protection du crédit dans lesquelles les paiements peuvent être faits soit par l'acheteur soit par le vendeur de la protection en fonction de la valeur relative de crédit de deux ou plusieurs actifs de référence.

Toutefois, ces opérations ne pourront à aucun moment être effectuées dans un but de modifier la politique d'investissement.

La fréquence de rééquilibrage d'un indice étant le sous-jacent d'un instrument financier dérivé est déterminée par le fournisseur de l'indice en question. Le rebalancement dudit indice n'entraînera aucun coût pour le compartiment concerné.

Application d'une couverture adéquate aux transactions sur produits et instruments financiers dérivés négociés ou non sur un marché réglementé

Couverture adéquate en l'absence de règlement en espèces
Lorsque le contrat financier dérivé prévoit, automatiquement ou au choix de la contrepartie du Fonds, la livraison physique de l'instrument financier sous-jacent à la date d'échéance ou d'exercice, et pour autant que la livraison physique soit une pratique courante dans le cas de l'instrument considéré, le Fonds doit détenir dans son portefeuille l'instrument financier sous-jacent à titre de couverture.

Substitution exceptionnelle par une autre couverture sous-jacente en l'absence de règlement en espèces

Lorsque l'instrument financier sous-jacent d'un instrument financier dérivé est très liquide, il est permis au Fonds de détenir exceptionnellement d'autres actifs liquides à titre de couverture, à condition que ces actifs puissent être utilisés à tout moment pour acquérir l'instrument financier sous-jacent devant être livré et que le surcroît de risque de marché associé à ce type de transaction soit adéquatement évalué.

Substitution par une autre couverture sous-jacente en cas de règlement en espèces

Lorsque l'instrument financier dérivé est réglé en espèces, automatiquement ou à la discréction du Fonds, il est permis au Fonds de ne pas détenir l'instrument sous-jacent spécifique à titre de couverture. Dans ce cas, les catégories d'instruments suivantes constituent une couverture acceptable:

- a) les liquidités;
- b) les titres de créance liquides, moyennant des mesures de sauvegarde appropriées (notamment des décotes ou «haircuts»);
- c) tout autre actif très liquide, pris en considération en raison de sa corrélation avec le sous-jacent de l'instrument financier dérivé, moyennant des mesures de sauvegarde appropriées (comme une décote, le cas échéant).

Calcul du niveau de la couverture

Le niveau de la couverture doit être calculé selon l'approche par les engagements.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Dans le but de réduire les risques ou les coûts ou afin de procurer au Fonds un gain en capital ou en revenus, le Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt de titres, des opérations à réméré et des opérations de prise/mise en pension tel que décrit ci-après.

Le Fonds doit veiller à maintenir l'importance de ces opérations de manière à ce qu'il lui soit à tout instant possible de faire face à son obligation de rachat et que ces opérations ne compromettent pas la gestion des actifs du Fonds, conformément à sa politique d'investissement.

Ces opérations seront faites dans le respect des règles émises par les circulaires CSSF 08/356, 13/559 et 14/592, telles qu'éventuellement modifiées.

Dans toute la mesure permise et dans les limites prévues par la réglementation, et notamment les dispositions (i) de l'article 11 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008 relatif à certaines définitions de la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, (ii) de la circulaire CSSF 08/356 concernant les règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire (telles qu'éventuellement modifiées, complétées ou remplacées) et (iii) de la circulaire 13/559 concernant les lignes directrices de l'ESMA sur les ETF et autres points relatifs aux OPCVM, un compartiment quelconque peut conclure des contrats de prêt de titres et des opérations de prise/mise en pension afin d'accroître son capital ou ses revenus ou à des fins de réduction des coûts ou des risques.

Prêt sur titres

Le Fonds peut conclure des contrats de prêt de titres uniquement si les conditions suivantes sont remplies :

- (i) la contrepartie est soumise à des règles de supervision prudentielle, que la CSSF juge équivalentes à celles prévues par le droit européen;
- (ii) si la contrepartie est une entité liée à la Société de Gestion, il convient de prêter attention aux conflits d'intérêts qui pourraient en résulter afin d'assurer que lesdits contrats soient conclus dans des conditions commerciales normales sans lien de dépendance;
- (iii) la contrepartie doit être un intermédiaire financier (un banquier, un courtier, etc.), agissant pour son propre compte; et

- (iv) le Fonds est à même à tout moment de rappeler tout titre ayant été prêté ou de mettre fin à toute opération de prêt de titres qu'il a contractée.

La mise en œuvre du programme de prêt de titres susmentionné ne devrait avoir aucune incidence sur le profil de risque des compartiments du Fonds concernés.

Opérations de prise/mise en pension

Le Fonds peut s'engager dans des opérations de prise en pension («reverse repurchase agreement») consistant dans des opérations au terme desquelles le cé-dant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et le Fonds a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Le Fonds peut s'engager dans des opérations de prise en pension uniquement si les conditions suivantes sont remplies :

- (i) la contrepartie est soumise à des règles de supervision prudentielle, que la CSSF juge équivalentes à celles prévues par le droit européen;
- (ii) la valeur de l'opération est maintenue à un niveau permettant au Fonds de faire face à tout instant à ses obligations de rachat; et
- (iii) le Fonds est en mesure à tout moment de rappeler le montant total en espèces ou de mettre fin à l'opération de prise en pension soit sur une base prorata temporis, soit sur une base mark-to-market.

Le Fonds peut également s'engager dans des opérations de mise en pension («repurchase agreement») consistant dans des opérations au terme desquelles le Fonds a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Le Fonds peut s'engager dans des opérations de mise en pension uniquement si les conditions suivantes sont remplies :

- (i) la contrepartie est soumise à des règles de supervision prudentielle, que la CSSF juge équivalentes à celles prévues par le droit européen;
- (ii) la valeur de l'opération est maintenue à un niveau permettant au Fonds de faire face à tout instant à ses obligations de rachat; et
- (iii) le Fonds est en mesure à tout moment de rappeler tout titre faisant l'objet de l'opération de mise en pension ou de mettre fin à l'opération de mise en pension dans laquelle il s'est engagé.

Gestion des garanties

Pour chaque accord de prêt sur titres, le Fonds doit recevoir de l'emprunteur une garantie dont la valeur doit être, tout au long de la durée du prêt, au moins équivalente à 90 % de l'évaluation totale (intérêts, dividendes et autres droits éventuels inclus) des titres prêtés. Toutefois, l'Agent doit demander une garantie équivalente à 105 % de la valeur de marché des titres prêtés, et aucune réduction n'est appliquée à cette valeur.

La garantie détenue sur les titres prêtés sera soit (i) des obligations émises ou garanties par le gouvernement ou par un gouvernement régional ou local d'un État membre de l'OCDE ou émises ou garanties par les succursales locales, régionales ou internationales des institutions ou organisations supranationales qui ont une notation de AA au minimum et/ou (ii) des obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier rang offrant une liquidité adéquate.

La valeur de marché des titres prêtés et de la garantie sera calculée de façon raisonnable et objective par l'Agent chaque Jour ouvrable («**mark-to-market**»), en tenant compte des conditions du marché et des frais supplémentaires, le cas échéant. Si la garantie est jugée insuffisante compte tenu du montant à couvrir, l'Agent demandera à l'emprunteur de déposer rapidement une garantie supplémentaire sous la forme de titres répondant aux critères énumérés ci-dessus. Les garanties reçues par le Fonds dans le cadre des accords de prêt sur titres ne sont pas réinvesties.

En ce qui concerne les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré (OTC) et les opérations de prise/mise en pension, (1) le compartiment suivra quotidiennement la valeur de marché de chaque opération afin de s'assurer qu'elle est garantie de manière appropriée et effectuera un appel de marge si la valeur des titres et celle des liquidités augmentait ou diminuait l'une par rapport à l'autre au-delà d'un montant minimum d'appel de marge applicable, la garantie étant fournie sous forme de liquidités, et (2) ne réalisera ces opérations qu'avec des contreparties dont les ressources et la solidité financière sont adéquates au vu d'une analyse de solvabilité de la contrepartie effectuée par le Groupe Pictet.

Les garanties reçues sous forme de liquidités par le Fonds dans le cadre de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré (OTC) et d'opérations de prise/mise en pension peuvent être réinvesties dans la limite de la politique d'investissement du (des) compartiment(s) concerné(s) et dans les limites du point 43. j) des lignes directrices de l'ESMA sur les ETF et autres points relatifs aux OPCVM. Les risques encourus par les investisseurs dans le cadre de ces réinvestissements sont précisés dans l'annexe se rapportant au(x) compartiment(s) concerné(s).

Achat/vente de titres à réméré

Le Fonds peut s'engager en qualité d'acheteur dans des opérations à réméré consistant dans des achats de titres dont les clauses réservent au vendeur (contrepartie) le droit de racheter au Fonds les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les parties lors de la conclusion du contrat.

Le Fonds peut s'engager en qualité de vendeur dans des opérations à réméré consistant dans des ventes de titres dont les clauses réservent au Fonds le droit de racheter à l'acquéreur (la contrepartie) les titres vendus à un prix et à un terme stipulés entre les parties lors de la conclusion du contrat.

Structured Finance Securities

Le Fonds pourra investir dans des Structured Finance Securities, cependant les compartiments qui investiront dans des *structured finance securities* de

type credit linked notes l'indiqueront clairement au sein de leur politique d'investissement.

Les «*structured finance securities*» incluent, sans limitation, les «*asset-backed securities*», les «*asset-backed commercial papers*» et les «*portfolio credit-linked notes*».

Les «*asset-backed securities*» sont des titres principalement sécurisés par les flux financiers d'un regroupement de créances (actuelles ou à venir) ou d'autres avoirs sous-jacents qui peuvent être fixes ou non. De tels actifs peuvent inclure sans limitation, des hypothèques sur des biens résidentiels et commerciaux, des baux, des créances sur carte de crédit ainsi que des prêts à la consommation ou professionnels. Les titres garantis par des actifs peuvent être structurés de différentes façons, soit comme une structure «*true-sale*» dans laquelle les actifs sous-jacents sont transférés au sein d'une structure ad hoc qui émet ensuite les titres garantis par des actifs, soit comme une structure synthétique dans laquelle le risque afférent aux avoirs sous-jacents est transféré par le biais d'instruments dérivés à une structure ad hoc qui émet les titres garantis par des actifs.

Les «*portfolio credit-linked notes*» sont des titres dans lesquels le paiement du nominal et des intérêts est lié directement ou non à un ou plusieurs portefeuilles, gérés ou non, d'entités de référence et/ou d'actifs («*reference credit*»). Jusqu'à la survenance d'un événement de crédit («*credit event*») déclencheur en rapport avec un «*reference credit*» (comme une faillite ou un défaut de paiement), une perte sera calculée (correspondant par exemple à la différence entre la valeur nominale d'un actif et sa valeur de recouvrement).

Les «*asset-backed securities*» et les «*portfolio credit-linked notes*» sont habituellement émis dans des tranches différentes. Toute perte réalisée en rapport avec des actifs sous-jacents ou suivant les cas, calculée en relation avec des «*reference credits*» est affectée en premier aux titres de la tranche les plus «*juniors*» jusqu'à ce que le nominal de ces titres soit ramené à zéro, puis elle est affectée au nominal de la tranche suivante la plus «*junior*» restante et ainsi de suite.

En conséquence, dans l'éventualité où (a) en relation avec des «*asset-backed securities*», les actifs sous-jacents ne permettent pas d'obtenir les flux financiers espérés et/ou (b) en relation avec des «*portfolio credit-linked notes*», un des événements de crédit définis a lieu en ce qui concerne un ou plusieurs actifs sous-jacents ou «*reference credits*», cela peut affecter la valeur des titres afférents (qui peut être nulle) et tout montant payé sur de tels titres (qui peut être nul). Cela peut à son tour affecter la Valeur Nette d'Inventaire par action du compartiment. De plus, la valeur des «*structured finance securities*» et par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire par part du compartiment, peut être de temps en temps affectée de manière négative par des facteurs macro-économiques tels que des changements défavorables touchant le secteur dans lequel les actifs sous-jacents ou les «*reference credits*» appartiennent (y compris les secteurs d'industrie, les services et l'immobilier), des récessions économiques dans les pays respectifs ou globales ainsi que des événements liés à la nature intrinsèque

des actifs (ainsi, un prêt de financement de projet est exposé aux risques découlant de ce projet).

Les implications de ces effets négatifs dépendent ainsi essentiellement des concentrations géographique et sectorielle du type des actifs sous-jacents ou des «*reference credits*». Le degré auquel un titre garanti par des actifs ou un «*portfolio credit-linked note*» particulier est affecté par de tels événements dépendra de sa tranche d'émission; les tranches les plus juniors, bien qu'ayant été notées «*investment grade*», peuvent en conséquence être exposées à des risques substantiels.

Investir dans des «*structured finance securities*» peut exposer à un plus grand risque de liquidité que dans des obligations étatiques ou émises par des sociétés. En l'absence d'un marché liquide pour les «*structured finance securities*» en question, celles-ci peuvent être seulement négociées à une valeur inférieure à leur valeur nominale et non à la valeur de marché ce qui peut, par la suite affecter la Valeur Nette d'Inventaire par action du compartiment.

Gestion du risque

Le Fonds emploie une méthode de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux positions et la contribution de celles-ci au profil de risque général du portefeuille.

Le Fonds emploie également une méthode permettant une évaluation précise et indépendante de la valeur des instruments financiers dérivés de gré à gré (OTC).

Le Fonds veille à ce que le risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille. Les risques sont calculés en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

Le Fonds utilise la méthode VaR («*Value at Risk*»), couplée à des tests de robustesse (stress testing) afin d'évaluer la composante risque de marché dans le risque global lié aux instruments financiers dérivés.

Le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés de gré à gré est évalué à la valeur de marché nonobstant la nécessité de recourir à des modèles ad hoc de fixation du prix lorsque le prix de marché n'est pas disponible.

RISQUES

Les investisseurs doivent lire la présente section «Risques» avant de réaliser un investissement dans l'un des compartiments.

La section «Risques» contient des explications sur les divers types de risques d'investissement qui peuvent s'appliquer aux compartiments. Veuillez consulter la section «*Profil de risque*» des annexes pour des détails sur les principaux risques applicables à chaque compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également ponctuellement concerner les compartiments.

Risque de contrepartie

Risque de perte en raison d'une défaillance d'une contrepartie à remplir ses obligations contractuelles dans une transaction. Cela peut provoquer une livraison différée des compartiments. En cas de défaillance de la contrepartie, le montant, la nature et le calendrier de la récupération peuvent être incertains.

- **Risque lié à la garantie.** Risque de perte causé par une récupération partielle ou différée, ainsi que perte de droits sur des actifs nantis sous forme de garantie. La garantie peut prendre la forme d'actifs ou de dépôts de marge initiale avec une contrepartie. Ces dépôts ou actifs ne peuvent pas être séparés des propres actifs de la contrepartie et, puisqu'ils peuvent être librement échangés et remplacés, le compartiment a le droit de restituer des actifs équivalents (plutôt que les actifs de marge originaux déposés auprès de la contrepartie). Ces dépôts ou actifs peuvent excéder la valeur des obligations du compartiment concerné vis-à-vis de la contrepartie si celle-ci nécessite une marge ou une garantie plus élevée. En outre, comme les conditions d'un produit dérivé ne peuvent prévoir qu'une des contreparties fournit des garanties à l'autre pour couvrir le risque de marge découlant de l'IFD que si un montant minimal de transfert est atteint, le compartiment peut avoir une exposition au risque non garanti à une contrepartie en lien avec un produit dérivé à hauteur de ce montant minimal de transfert.
- **Risque de règlement.** Risque de perte résultant de la défaillance d'une contrepartie à fournir les conditions générales d'un contrat au moment du règlement. L'acquisition et le transfert de positions dans certains investissements peuvent impliquer des retards considérables, et les transactions peuvent devoir être menées à des prix défavorables, car il est possible que les systèmes d'enregistrement, de règlement et de compensation ne soient pas bien organisés dans certains marchés.

Risque de crédit

Risque de perte résultant de l'incapacité d'un emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles, notamment le paiement en temps voulu des intérêts ou du principal. En fonction des accords contractuels, différents événements de crédit peuvent entraîner une situation de défaut, notamment: la faillite, l'insolvabilité, une restructuration/liquidation ordonnée par un tribunal, un rééchelonnement des dettes ou le non-paiement des créances exigibles. La valeur des actifs ou contrats dérivés peut être particulièrement sensible à la qualité du crédit perçue de l'entité de référence ou de l'émetteur. Des événements de crédit peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur des investissements car le montant, la nature et le délai du recouvrement peuvent être incertains.

- **Risque de notation de crédit.** Risque qu'une agence de notation du crédit puisse dégrader la note de crédit d'un émetteur. Les restrictions d'investissement peuvent reposer sur leurs seuils de notation du crédit et ainsi avoir un impact sur la sélection des titres et l'allocation des actifs.

Les Gestionnaires d'investissement peuvent être forcés à vendre des titres à un moment ou prix défavorable. Les agences de notation de crédit peuvent ne pas correctement évaluer la solvabilité des émetteurs.

- **Risque lié aux investissements à haut rendement.** Les titres de créance à haut rendement (également qualifiés de «non-investment-grade» ou spéculatifs) se définissent comme des titres de créance dégageant généralement un rendement élevé, accompagnés d'une faible notation de crédit et d'un risque élevé d'événement de crédit. Les obligations à haut rendement sont souvent plus volatiles, moins liquides et plus enclines à subir des difficultés financières que les autres obligations mieux notées. Les obligations des émetteurs en difficulté sont souvent définies comme (i) ayant une notation à long terme très spéculative de la part des agences de notation ou (ii) celles dont les émetteurs ont engagé une procédure de faillite ou risquent de le faire. Dans certains cas, le recouvrement des investissements dans des titres de créance en situation de difficulté ou de défaut est soumis à des incertitudes relatives aux décisions des tribunaux et aux restructurations des entreprises entre autres éléments. L'évaluation des titres à haut rendement (y compris ceux en difficulté) peut donc être plus difficile que celle d'autres titres mieux notés du fait d'un manque de liquidité. Un investissement dans ce type de titres peut entraîner des moins values non réalisées et/ou des pertes pouvant affecter négativement la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risque de liquidité

Risque provenant de la difficulté de négociation ou de la présence de restrictions des ventes.

- **Risque de liquidité des actifs.** Incapacité à vendre un actif ou à liquider une position dans un délai défini sans perte de valeur importante. L'illiquidité des actifs peut être due à l'absence d'un marché dûment établi pour l'actif en question ou à l'absence de demande de cet actif. Une position importante dans n'importe quelle catégorie de titres d'un émetteur unique peut causer des problèmes de liquidité. Le risque d'illiquidité peut exister en raison de la nature relativement sous-développée des marchés financiers dans certains pays. Il est possible que les Gestionnaires d'investissement ne soient pas en mesure de vendre les actifs à un prix ou moment favorable en raison d'une illiquidité.
- **Risque de restriction à l'investissement.** Risque trouvant sa source dans les contrôles gouvernementaux de capitaux ou des restrictions décidés par l'État pouvant avoir un impact négatif sur le calendrier et le volume de capital à céder. Dans certains cas, il est possible que les compartiments ne puissent pas retirer des investissements réalisés dans certains pays. Les gouvernements peuvent modifier les restrictions sur la propriété étrangère des actifs locaux, notamment, mais sans s'y limiter les restrictions sur les secteurs, sur les quotas d'échanges totaux et individuels, le pourcentage de contrôle et le type d'actions disponibles aux étrangers. Il est possible que les

compartiments ne soient pas en mesure de mettre leurs stratégies en œuvre en raison de restrictions.

- **Risque lié à des titres soumis à restriction.** Dans certains pays et en présence de circonstances particulières, certains titres peuvent être soumis à des restrictions temporaires qui peuvent limiter la capacité du fonds à les revendre. En conséquence de ces restrictions de marché, le comportement peut souffrir d'une liquidité restreinte. Par exemple, le règlement 144 de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 prévoit les conditions de revente des titres soumis à restriction, parmi lesquelles la qualité d'acheteur institutionnel qualifié de l'acquéreur.

Risque de marché

Risque de perte dû aux mouvements des prix du marché financier, et aux évolutions des facteurs qui ont une influence sur ces mouvements. Le risque de marché se décline en éléments de risques correspondant aux grandes catégories d'actifs ou caractéristiques du marché. Les récessions ou les ralentissements économiques ont un impact sur les marchés financiers et peuvent diminuer la valeur des investissements.

- **Risque lié aux matières premières.** Risque dû à la volatilité et aux variations potentielles du niveau des valeurs des matières premières, ce qui inclut notamment les produits agricoles, les métaux et les produits énergétiques. La valeur des compartiments peut être indirectement impactée par les variations des cours des matières premières.
- **Risque de change.** Risque qui découle des fluctuations potentielles des taux de change. Il s'agit du risque relatif à la détention d'actifs libellés dans des devises différentes de la devise de base d'un compartiment. Ce risque peut évoluer en fonction des variations des taux de change entre la devise de base et les autres devises ou des évolutions réglementaires liées au contrôle des changes. Il faut dès lors s'attendre à ce que les risques de change ne puissent pas toujours être couverts et la volatilité des taux de change auxquels le compartiment est exposé peut affecter la valeur nette d'inventaire du compartiment.
- **Risque lié aux actions.** Risque dû à la volatilité et aux variations potentielles du niveau des prix des actions. Les détenteurs d'actions font souvent face à plus de risques que d'autres créateurs dans la structure du capital d'une entité. Le risque lié aux actions inclut, entre autres risques, la possibilité de perte de capital et la suspension de revenus (dividende) pour des actions qui versent des dividendes. Le risque d'introduction en Bourse s'applique également lorsque les sociétés sont cotées à la Bourse pour la première fois.
- **Risque de taux d'intérêt.** Risque dû à la volatilité et aux variations potentielles du niveau des rendements. La valeur des investissements en obligations et autres titres de créance ou instruments dérivés peut être fortement revalorisée ou dévalorisée en fonction de la variation des taux d'intérêt. En général, la valeur des instruments à taux fixe augmente lorsque les taux d'intérêt chutent, et vice versa. Dans certains cas, les pré-

paiements (c.-à-d. le rendement non programmé du principal) peuvent introduire un risque de ré-investissement car le produit peut être réinvesti à des taux de rendement plus faibles et influencer la performance des compartiments.

- **Risque immobilier.** Risque dû à la volatilité et aux variations potentielles du niveau des valeurs immobilières. Les valeurs immobilières sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment, mais sans s'y limiter, les variations des conditions économiques locales ou générales, les variations de l'approvisionnement et de la demande en propriétés concurrentielles dans une zone donnée, les évolutions des réglementations gouvernementales (comme le contrôle de la location), les variations du taux de taxe sur l'immobilier et les variations des taux d'intérêt. Les conditions du marché immobilier peuvent avoir une influence indirecte sur la valeur d'un compartiment.
- **Risque de volatilité.** Risque d'incertitude concernant les variations du prix. Généralement, plus la volatilité d'un actif ou d'un instrument est élevée, plus le risque l'est aussi. Les prix des valeurs mobilières dans lesquels les compartiments peuvent investir peuvent fortement varier au cours de périodes à court terme.
- **Risque inhérent aux marchés émergents.** Les marchés émergents sont souvent moins réglementés et moins transparents que les marchés développés. Ils sont souvent caractérisés par de mauvais systèmes de gouvernance d'entreprise, des distributions anormales de rendements et une exposition plus élevée aux manipulations du marché. Les investisseurs doivent être conscients que la situation politique et économique de certains pays émergents peut y exposer les investissements à des risques supérieurs à ceux des marchés développés. De ce fait, les informations comptables et financières sur les sociétés dans lesquelles ce compartiment va investir risquent d'être plus sommaires et moins fiables. Le risque de fraude est habituellement plus élevé dans les pays émergents que dans les pays développés. Les sociétés dans lesquelles des fraudes sont découvertes peuvent subir de lourdes variations des cours et/ou une suspension de la cote. Le risque que les réviseurs d'entreprises ne parviennent pas à identifier les erreurs ou fraudes comptables est généralement plus élevé dans les pays émergents que dans les pays développés. L'environnement juridique et les lois qui régissent la propriété des valeurs mobilières dans les pays émergents peuvent manquer de précision et ne pas fournir le même niveau de garantie que les lois des pays développés. Des cas de titres falsifiés ou frauduleux ont déjà été révélés par le passé. Les risques inhérents aux marchés émergents incluent divers risques définis tout au long de cette section, comme le risque de restriction sur le rapatriement de capitaux, de contrepartie, de change, de taux d'intérêt, de crédit, de risque lié aux actions, de liquidité, politique, de fraude, d'audit, de volatilité, d'illiquidité et de restriction sur les investissements étrangers, entre autres.

Le choix des fournisseurs dans certains pays peut être très limité et même les prestataires les plus qualifiés peuvent ne pas offrir des garanties comparables à celles proposées par les établissements financiers et sociétés de courtage qui opèrent dans les pays développés.

Risques spécifiques aux compartiments

Gamme de risques inhérents aux compartiments d'investissement. Il est possible que les compartiments ne soient pas en mesure de mettre en œuvre leur stratégie d'investissement ou leur allocation d'actifs, et la stratégie peut ne pas atteindre son objectif d'investissement. Cette situation peut provoquer une perte de capital et de revenu, et impliquer un risque de réplique des indices.

- **Risque de couverture.** Risque provenant d'une catégorie d'actions d'un compartiment ou d'un investissement sur-couvert ou sous-couvert par rapport à, mais sans s'y limiter, l'exposition de change et la duration.
- **Risque de rachat.** Incapacité à réaliser un rachat au cours de la période contractuelle sans perturbation importante de la structure du portefeuille ou perte de valeur des investisseurs restants. Les rachats de compartiments, qu'ils soient réalisés en espèce ou en nature, peuvent pénaliser la stratégie. Des fluctuations peuvent s'appliquer au rachat et peuvent différer de la VNI par prix d'action au détriment de l'actionnaire qui rachète les actions. En périodes de crise, le risque d'illiquidité peut donner lieu à une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et, dès lors, mettre momentanément en cause le droit des actionnaires à demander le rachat de leurs actions.
- **Risque de liquidation des Fonds.** Le risque de liquidation est l'incapacité à vendre certaines détentions lorsqu'un compartiment est en cours de liquidation. Il s'agit d'un cas extrême de risque de rachat.
- **Risque lié à la distribution de dividendes.** Les distributions de dividendes réduisent la VNI et peuvent éroder le capital.

Risque opérationnel

Risque de perte résultant de processus, équipes et systèmes internes défaillants ou inadaptés, ou d'événements externes. Le risque opérationnel couvre des risques multiples dont, sans s'y limiter: le risque de processus et systémique, inhérent à la vulnérabilité des systèmes, aux insuffisances ou à l'échec des contrôles, le risque de valorisation lorsqu'un actif est surévalué et vaut moins que prévu à son échéance ou sa vente, le risque de fournisseur de services lorsque des fournisseurs de services ne fournissent pas le niveau de service attendu, le risque d'exécution lorsqu'un ordre n'est pas exécuté comme prévu, ce qui aboutit à une perte pour les compartiments ou à des conséquences réglementaires négatives, et le risque concernant une personne (compétences inappropriées ou insuffisantes, perte de personnel clé, risque de disponibilité, santé, fraude/collusion, etc.).

Autres risques

Cette catégorie dresse la liste de tous les risques qui n'appartiennent à aucune catégorie et ne sont spécifiques à aucun marché en particulier.

- **Risque juridique.** Risque d'incertitude dû à des actions juridiques ou à une incertitude dans l'applicabilité ou l'interprétation de contrats, lois ou réglementations.
- **Risque réglementaire et de conformité.** Risque que les réglementations, normes ou règles de conduite professionnelle puissent être enfreintes, ce qui aboutit à des sanctions réglementaires et juridiques, des pertes financières ou des dommages à la réputation d'une personne.
- **Risque de concentration.** Risque de pertes dû à la diversification limitée des investissements réalisés. La diversification peut être recherchée en termes de géographie (zone économique, pays, région, etc.), devise ou secteur. Le risque de concentration concerne également des positions importantes sur un seul émetteur par rapport à la base d'actifs d'un compartiment. Les investissements concentrés sont souvent plus exposés aux facteurs politiques et économiques et peuvent subir une volatilité accrue.
- **Risque politique.** Un risque politique peut provenir de changements brutaux dans un régime politique et une politique étrangère, ce qui peut aboutir à de vastes mouvements inattendus au niveau des devises, à un risque de rapatriement (c.-à-d. des restrictions sur le rapatriement de fonds provenant de pays émergents) et à un risque de volatilité. Cela peut conduire à une hausse des fluctuations du taux de change pour ces pays, du prix des actifs et du risque de restrictions sur le rapatriement de capital. Dans des cas extrêmes, les changements politiques peuvent être dus à des attentats terroristes ou à des conflits armés. Certains gouvernements mettent en place des politiques de libéralisation économique et sociale, mais il n'existe aucune garantie que ces réformes vont se poursuivre ou qu'elles seront bénéfiques à leurs économies sur le long terme. Ces réformes peuvent être mises en cause ou ralenties par des événements politiques, sociaux ou des conflits armés tant nationaux qu'internationaux (comme le conflit en ex-Yougoslavie). Tous ces risques politiques peuvent contrecarrer les objectifs fixés pour un compartiment et avoir des répercussions négatives sur la VNI.
- **Risque fiscal.** Risque de perte dû aux évolutions des régimes d'imposition, à la perte d'un certain statut fiscal ou d'avantages fiscaux. Ce risque peut influencer la stratégie, l'allocation des actifs et la VNI du compartiment.
- **Risque de négociation.** Risque que le taux de change interrompe la négociation d'actifs et d'instruments. Suspensions et radiations constituent les risques principaux en lien avec les échanges sur titres. Il est possible que les compartiments ne soient pas en mesure d'échanger certains actifs pendant une période de temps donnée.

- **Risque de conflit d'intérêts.** Situation qui se produit lorsqu'un fournisseur de service peut désavantager une partie ou un client par rapport à un(e) autre lorsqu'il détient plusieurs intérêts. Le conflit d'intérêts peut concerner, sans s'y limiter, le droit de vote, les politiques de rétrocession de commissions et, dans certains cas, le prêt sur titres. Les conflits d'intérêts peuvent désavantager ou engendrer des problèmes d'ordre juridique pour les compartiments.
- **Risque d'effet de levier.** L'acquisition d'instruments financiers dérivés peut conduire à un effet de levier considérable. L'effet de levier est susceptible d'accroître les pertes.
- **Risque de délégation des services de dépôt.** Le risque de perte est dû à l'incapacité du dépositaire à garantir la garde des actifs, ce qui inclut la perte de propriété. Le compartiment peut subir des pertes du fait des actes ou omissions de la banque sous-dépositaire dans l'exécution et le paiement de transactions ou dans le transfert de sommes d'argent ou de titres.
- **Risque de catastrophe.** Risque de perte provoquée par une catastrophe naturelle et/ou d'origine humaine. Les catastrophes peuvent avoir un impact sur des zones économiques, des secteurs, voire engendrer un impact mondial sur l'économie et donc sur la performance du compartiment.

Risques spécifiques

Cette catégorie dresse la liste de tous les risques spécifiques à certaines zones géographiques ou programmes d'investissement.

- **Risque lié à un investissement en Russie.** Les investissements en Russie sont soumis à un risque de dépôt inhérent au cadre de travail réglementaire et juridique du pays. Cette situation peut provoquer une perte de propriété des titres.
- **Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC).** Les investissements en RPC sont soumis à des restrictions imposées par les autorités de réglementation locales dont notamment: des quotas de volumes d'échanges journaliers cumulés sur les marchés, des catégories d'actions restreintes, des restrictions sur le capital et sur la propriété. Les autorités de la RPC peuvent imposer de nouvelles restrictions sur le marché ou sur le capital, mais également nationaliser, confisquer et exproprier des sociétés ou des actifs. Le 14 novembre 2014, le ministère des Finances, la SAT et la CSRC ont fait paraître un avis conjoint concernant les règles d'imposition sur Stock Connect dans le cadre de Caishui [2014] N°81 («Avis N°81»). En vertu de l'Avis N°81, l'impôt sur les revenus des sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les activités commerciales seront temporairement exonérés des gains issus de Hong Kong et des investissements étrangers (tels que les compartiments) sur la négociation des Actions A chinoises via Stock Connect à compter du 17 novembre 2014. Toutefois, les investisseurs de Hong Kong et étrangers (tels que les compartiments) sont tenus de payer des impôts sur les dividendes et/ou

des actions bonus au taux de 10 % qui sont retenus à la source par les sociétés cotées et payés à l'autorité compétente. La Société de Gestion et/ou les Gestionnaires d'investissement se réservent le droit d'imposer des taxes sur les plus-values des compartiments concernés qui investissent dans des titres de la RPC, ce qui a un impact sur la valorisation des compartiments concernés. En raison de l'incertitude quant à la décision ou non d'imposer certaines plus-values sur les titres de la RPC, et dans quelles proportions, de la possibilité d'évolutions des lois, règles et pratiques en vigueur en RPC et de la possible application de taxes à titre rétrospectif, toute provision d'impôt constituée par la Société de Gestion et/ou les Gestionnaires d'investissement peut s'avérer excessive ou inadéquate pour honorer ses dettes fiscales en RPC sur les plus-values découlant de la cession de titres de la RPC. En cas d'insuffisance, l'impôt dû sera débité sur la fortune du Fonds, ce qui pourra avoir un effet défavorable sur la valeur des actifs du Fonds. En conséquence, les investisseurs peuvent être avantagés ou désavantagés en fonction de l'issue de la taxation des plus-values, du niveau de provisions et de la date d'achat et/ou de vente de leurs actions dans/à partir des compartiments concernés.

- **Risque lié au statut QFII.** Les investissements en République Populaire de Chine (RPC) peuvent être effectués via un régime QFII («Qualified Foreign Institutional Investor») à savoir des investissements réalisés par des Investisseurs institutionnels étrangers éligibles. Ce programme permet des flux de capitaux de/vers la RPC dans les limites des quotas alloués aux investisseurs institutionnels. Dans certains cas, il est possible que le compartiment ne soit pas en mesure de rapatrier immédiatement le produit de la vente d'Actions A chinoises du fait de restrictions sur le rapatriement d'actifs imposées par les autorités locales. De telles restrictions peuvent pénaliser la stratégie du compartiment et avoir un impact sur sa performance. Le statut de QFII est soumis à l'approbation du CRSC et le quota d'investissement à celle de la State Administration of Foreign Exchange, l'administration d'État du commerce extérieur (la «SAFE»). Ce quota sera alloué au Gestionnaire d'investissement (c.-à-d. PAM Ltd), qui aura le droit d'y avoir recours pour plusieurs objectifs. Les transactions sont conclues en USD, en produits libellés en renminbi admissibles (RMB) approuvés par la CSRC. La CSRC et la SAFE peuvent à tout moment modifier les conditions générales du programme. Les variations des volumes de quotas ou l'éligibilité des Actions A chinoises peuvent pénaliser les stratégies d'investissement des compartiments concernés.
- **Risque de RQFII.** Les investissements en République Populaire de Chine (RPC) peuvent être effectués via un régime RQFII («Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor»). Ce programme permet des flux de capitaux de/vers la Chine dans les limites des quotas régionaux alloués aux régions étrangères. Le statut de RQFII est soumis à l'approbation de la CRSC et le quota d'investissement à celle de la SAFE. Le Gestion-

naire d'investissement (c.-à-d. PAM Ltd) aura le droit d'utiliser ce quota pour de multiples fonds et compartiments. Les transactions sont conclues en RMB, en produits libellés en RMB éligibles approuvés par la CSRC. La CSRC et la SAFE peuvent à tout moment modifier les conditions générales du programme. Veuillez consulter les sites Web et <http://www.safe.gov.cn> pour de plus amples informations. Les variations des volumes de quotas ou l'éligibilité des Actions A chinoises peuvent pénaliser la stratégie d'investissement des compartiments concernés.

- **Risque lié aux investissements sur le CIBM.** Le CIBM (China Interbank Bond Market) est un marché de gré à gré avec une part dominante de l'ensemble du marché interbancaire chinois et est réglementé et supervisé par la Banque Populaire de Chine («BPC»). Le fait de traiter sur le marché CIBM peut exposer le Compartiment à un risque de contrepartie et de liquidité plus élevé. Afin d'avoir accès au marché CIBM, le gestionnaire RQFII doit avoir l'accord préalable de la BPC en tant que participant au marché. L'approbation du gestionnaire peut à tout moment être refusée ou retirée, à la discrétion de la BPC, ce qui peut restreindre les possibilités d'investissement du Compartiment pour les instruments négociés sur le marché CIBM. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les systèmes de compensation et de règlement du marché chinois des valeurs mobilières pourrait ne pas encore bien être mis à l'épreuve et soit sujet à des risques accrus liés à des erreurs d'évaluation et au retard du règlement des transactions.
- **Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect.** Certains compartiments peuvent investir et avoir un accès direct à certaines Actions A chinoises par le biais du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect («Stock Connect»). Stock Connect est un programme pour la négociation et la compensation de titres développé par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited («HKEx»), Shanghai Stock Exchange («SSE») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited («ChinaClear»). Il vise un accès mutuel à la Bourse entre la RPC et Hong Kong.

Stock Connect comprend un Northbound Trading Link (pour l'investissement en Actions A chinoises) par le biais duquel certains compartiments peuvent être en mesure de placer des ordres de négociation d'actions éligibles cotés sur SSE.

Dans le cadre de Stock Connect, les investisseurs étrangers (notamment les compartiments) peuvent être autorisés, dans le respect des règles et règlements émis / amendés ponctuellement, à négocier certaines Actions A chinoises cotées sur SSE («Titres SSE») par le biais du Northbound Trading Link. Les Titres SSE incluent tous les titres qui composent ponctuellement l'indice SSE 180 et l'indice SSE 380 ainsi que toutes les Actions A chinoises cotées sur SSE qui ne font pas partie des actions qui composent les indices concernés, mais qui disposent d'Actions H correspondantes cotées sur SEHK, à l'exception (i) des actions cotées sur SSE qui ne sont pas négociées en RMB et (ii) des actions cotées sur SSE qui figurent

sur le «panneau d'alerte de risque». La liste de titres éligibles peut être modifiée ponctuellement sous réserve de révision et d'approbation des autorités de la RPC.

Plus d'informations sur Stock Connect sont disponibles sur le site internet: http://www.hkex.com.hk/eng/market/sec_tradintra/chinaconnect/china-connect.htm.

Outre les risques associés aux investissements sur le marché chinois et les risques relatifs aux investissements en RMB, les investissements par le biais de Stock Connect sont sensibles à d'autres risques: restrictions sur les investissements étrangers, risque de négociation, risque opérationnel, restrictions sur la vente imposées par la supervision à l'entrée, rappel de titres éligibles, risque de règlement, risque de dépôt, accords de mandataires pour la détention d'Actions A chinoises, taxes et risques réglementaires.

- **Définitions de jours de négociation.** Stock Connect ne fonctionne que les jours où les Bourses à Hong Kong ET en RPC sont ouvertes à la négociation et que les banques sur ces deux marchés sont ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible qu'à certaines occasions, bien que le jour en cours soit un jour de négociation normal en RPC, les investisseurs de Hong Kong (comme les compartiments) ne puissent pas conclure de négociations sur des Actions A chinoises. Les compartiments peuvent être soumis à un risque de fluctuations des prix des Actions A chinoises au moment où Stock Connect ne peut pas négocier en conséquence.
- **Restrictions sur la vente imposée par la supervision à l'entrée.** Selon les réglementations de la RPC, avant qu'un investisseur ne vende une action, il doit y avoir un nombre suffisant d'actions sur le compte. Dans le cas contraire, SSE rejetera l'ordre de vente concerné. SEHK réalisera une vérification en amont de l'opération sur les ordres de vente des Actions A chinoises de ses participants (c.-à-d. les courtiers) pour garantir qu'il n'y a pas de survente.
- **Risques de règlement de compensation et de garde.** Les Actions A chinoises négociées par le biais de Shanghai-Hong Kong Stock Connect sont émises sous une forme dématérialisée, de manière à ce que les investisseurs, comme les compartiments concernés, ne détiennent pas d'Actions A chinoises physiques. Les investisseurs étrangers et de Hong Kong, comme les compartiments, qui ont acquis les Titres SSE par le biais de North-bound Trading Link, doivent conserver leurs Titres SSE sur des comptes d'actions de leurs courtiers ou dépositaires auprès du Système de règlement et de compensation central opéré par HKSCC pour la compensation des titres cotés ou négociés sur SEHK. De plus amples informations sur l'organisation de la garde en lien avec Stock Connect sont disponibles sur demande au siège de la Société.
- **Risque opérationnel.** Stock Connect fournit un nouveau canal aux investisseurs de Hong Kong et étrangers, comme les compartiments, pour accéder directement à la Bourse chinoise. Stock

Connect se fonde sur le fonctionnement des systèmes opérationnels des participants de marché concernés. Les participants de marché sont en mesure de participer à ce programme sous réserve de certaines capacités en matière de technologies d'information, de gestion de risque et d'autres conditions qui peuvent être indiquées par la Bourse et/ou chambre de compensation concernée. Veuillez noter que les régimes de titres et les systèmes juridiques des deux marchés diffèrent grandement et afin que le programme à l'essai fonctionne, les participants de marché peuvent devoir faire face à des problèmes issus de ces différences sur une base continue. En outre, la «connectivité» du programme Stock Connect nécessite un routage des ordres transfrontalier. Cela requiert le développement de nouveaux systèmes de technologies d'information de la part de SEHK et des participants à la Bourse (c.-à-d. un nouveau système de routage d'ordres («**Système Stock Connect chinois**») à installer par SEHK et auquel les participants de la Bourse doivent se connecter). Il n'existe aucune assurance que les systèmes des participants de marché et de SEHK fonctionneront correctement ou continueront à être adaptés aux évolutions et changements qui surviendront sur ces deux marchés. Au cas où les systèmes concernés ne fonctionnent pas correctement, la négociation sur les deux marchés par le biais du programme pourrait être interrompue. La capacité des compartiments concernés à accéder au marché d'Actions A chinoises (et donc à poursuivre leur stratégie d'investissement) en sera défavorablement affectée.

- **Accords de mandataires pour la détention d'Actions A chinoises.** HKSCC est le «détenteur mandataire» des titres SSE acquis par les investisseurs étrangers (notamment les compartiments concernés) par le biais de Stock Connect. Les règles de Stock Connect de la CSRC stipulent expressément que les investisseurs, comme les compartiments, jouissent des droits et avantages des titres SSE acquis par le biais de Stock Connect, conformément aux lois applicables. Cependant, les tribunaux de la RPC peuvent considérer que tout mandataire ou dépositaire enregistré comme détenteur de titres SSE peut bénéficier de la propriété totale de ces derniers et que même si le concept de propriétaire bénéficiaire est reconnu par les lois de la RPC, ces titres SSE font partie de la masse d'avoirs d'une entité disponible pour distribution aux créanciers de ces entités et/ou qu'un bénéficiaire puisse ne bénéficier d'aucun droit concernant ces titres. En conséquence, les compartiments concernés et la Banque Dépositaire ne peuvent garantir que la propriété par les compartiments de ces titres ou de leur titre de propriété soit garantie en toutes circonstances. Dans le cadre des règles du Système de règlement et de compensation central opéré par HKSCC pour la compensation de titres cotés ou négociés sur SEHK, HKSCC, en qualité de détenteur mandataire, n'aura aucune obligation d'entamer une action ou procédure en justice pour faire valoir tout droit pour le compte des investisseurs en ce qui concerne les titres SSE en RPC ou ailleurs. En conséquence, bien que

la propriété des compartiments concernés soit finalement reconnue, ces compartiments peuvent connaître des difficultés ou des retards pour faire valoir leurs droits sur des Actions A chinoises. Dans la mesure où HKSCC est réputée exercer des fonctions de garde en ce qui concerne les actifs détenus dans ce cadre, veuillez noter que le Dépositaire et les compartiments concernés n'auront aucune relation juridique avec HKSCC ni aucun recours juridique direct contre HKSCC dans l'hypothèse qu'un compartiment subirait des pertes résultant de la performance ou de l'insolvabilité de HKSCC.

- **Compensation de l'investisseur.** Les investissements des compartiments concernés par le biais de négociations via Northbound dans le cadre de Stock Connect ne seront pas couverts par le Fonds de compensation des investisseurs de Hong Kong. Le Fonds de compensation des investisseurs de Hong Kong est établi pour verser une compensation aux investisseurs de n'importe quelle nationalité qui souffriraient de pertes pécuniaires suite à la défaillance d'un intermédiaire agréé ou d'une institution financière autorisée en lien avec des produits négociés en Bourse à Hong Kong. Étant donné que les questions de défaillance dans le cas de négociations Northbound par le biais de Stock Connect n'impliquent pas de produits cotés ou négociés sur SEHK ou Hong Kong Futures Exchange Limited, ils ne seront pas couverts par le Fonds de compensation des investisseurs. D'un autre côté, étant donné que les compartiments opèrent des négociations Northbound par le biais de courtiers en titres à Hong Kong, mais pas par le biais de courtiers de RPC, ils ne sont donc pas protégés par la Protection des investisseurs en titres chinois en RPC.
- **Coûts de négociation.** Outre le versement de frais de négociation et droits de timbre en lien avec la négociation d'Actions A chinoises, les compartiments concernés peuvent être soumis à des frais de portefeuille, à une taxe sur les dividendes et à des taxes sur les recettes provenant de transferts d'actions qui doivent encore être déterminés par les autorités concernées.
- **Risque réglementaire.** Les règles de Stock Connect de la CSRC sont des réglementations départementales portant leurs effets juridiques en RPC. Cependant, l'application de ces règles n'a pas été testée et il n'existe aucune garantie que les tribunaux de RPC les reconnaissent, par exemple dans le cas de procédures pour la liquidation de sociétés de RPC.

Stock Connect est nouveau par nature et soumis à des réglementations promulguées par les autorités réglementaires et les règles de mise en œuvre élaborées par les Bourses de RPC et de Hong Kong. En outre, de nouvelles réglementations peuvent être promulguées ponctuellement par les autorités de réglementation concernées par les opérations et le régime d'application juridique transfrontaliers à propos des négociations transfrontalières conclues dans le cadre de Stock Connect.

Les réglementations n'ont pas encore été testées et il n'existe aucune certitude quant à leur application. En outre, les réglementations actuelles sont susceptibles d'évoluer. Il ne peut y avoir d'assurance que Stock Connect ne sera pas aboli. De telles évolutions peuvent avoir une conséquence négative sur les compartiments concernés qui peuvent investir sur les marchés de la RPC par le biais de Stock Connect.

- **Risque de taux de change chinois.** Le renminbi peut s'échanger à l'intérieur des frontières nationales (en CNY, en Chine continentale) et à l'extérieur (en CNH, hors de Chine continentale, principalement à Hong Kong). Le renminbi on-shore (CNY) n'est pas une devise libre. Il est contrôlé par les autorités de RPC. Le Renminbi chinois s'échange à la fois directement en Chine (code CNY) et à l'extérieur du pays, essentiellement à Hong Kong (code CNH). Il s'agit de la même devise. Le Renminbi onshore (CNY), qui est échangé directement en Chine, n'est pas librement convertible et est soumis à des contrôles de change et certaines exigences du gouvernement de Chine. Le Renminbi offshore (CNH), qui est échangé hors de Chine est librement flottant et soumis à l'impact de la demande privée sur la devise. Il se peut que les taux de change négociés entre une devise avec le CNY ou le CNH ou encore lors de transactions «non-deliverable forward» soient différents. Par conséquent, le Compartiment peut être exposé à des risques de change plus importants. Les restrictions sur les opérations en CNH peuvent limiter les couvertures de change ou leur efficacité.

Risques liés aux techniques / produits

Cette catégorie dresse la liste de tous les risques en lien avec les produits ou techniques d'investissement.

- **Risque de prêts sur titres.** Risque de perte si l'emprunteur (c.-à-d. la contrepartie) de titres prêtés par le Fonds/Compartiment fait défaut. Il existe un risque de délai dans la récupération des fonds (pouvant limiter la capacité du Fonds/Compartiment à honorer ses propres engagements) ou un risque de perte de droits sur la garantie détenue. Ce risque est toutefois atténué par l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur effectuée par le Groupe Pictet. Les contrats de prêt de titres sont également soumis au risque de conflit d'intérêts entre le Fonds et une autre entité du Groupe Pictet, y compris l'Agent qui fournit des prestations en rapport avec les contrats de prêt de titres.
- **Risque de prise et de mise en pension.** Les risques associés aux opérations de mise et de prise en pension surviennent si la contrepartie de la transaction fait défaut ou faillite et que le compartiment subit des pertes ou des retards dans la récupération de ses investissements. Bien que les opérations de mise en pension soient de par nature intégralement garanties, le compartiment peut enregistrer une perte si la valeur des titres vendus a augmenté par rapport à la valeur de la trésorerie ou de la marge détenus par le compartiment. Lors d'une opération de mise en pension, le compartiment peut subir une perte si la valeur des titres achetés a baissé par rapport à la valeur

de la trésorerie ou de la marge détenus par le compartiment.

- **Risque lié aux sukuks.** Les sukuks sont principalement émis par des émetteurs de pays émergents et les compartiments concernés assument les risques qui y correspondent. Les prix des sukuks sont principalement déterminés par le marché des taux d'intérêt et réagissent comme des investissements à taux fixe aux variations du marché des taux d'intérêt. En outre, il est possible que les émetteurs ne soient pas en mesure ou ne souhaitent pas rembourser le principal et/ou le rendement conformément au terme programmé en raison d'événements / de facteurs externes ou politiques. Les détenteurs de sukuks peuvent également être affectés par les risques supplémentaires comme le rééchelonnement unilatéral du calendrier de paiement et des recours juridiques limités à l'encontre des émetteurs en cas de défaillance ou de retard de remboursement. Les sukuks émis par des entités gouvernementales ou en lien avec le gouvernement comportent des risques supplémentaires en lien avec les émetteurs, notamment, mais sans s'y limiter, le risque politique.
- **Risque lié aux instruments financiers dérivés.** Les instruments dérivés sont des contrats dont le prix ou la valeur dépend de la valeur d'un(e) ou plusieurs donnée(s) ou actif(s) sous-jacent(s), tel que défini dans les contrats sur mesure ou standardisés. Ces actifs ou données peuvent inclure, sans s'y limiter, les titres, l'indice, les prix des matières premières et des produits à revenu fixe, les taux de change d'une paire de devises, les taux d'intérêt, les conditions climatiques et, le cas échéant, la volatilité ou la qualité du crédit en lien avec ces actifs ou données. Les instruments dérivés peuvent être très complexes par nature et soumis au risque de valorisation. Les instruments dérivés peuvent être négociés en Bourse ou sur un marché de gré à gré. En fonction de la nature des instruments, le risque de contrepartie peut être imputé à l'une ou aux deux parties engagées dans un contrat de gré à gré. Il est possible qu'une contrepartie ne soit pas en mesure ou ne souhaite pas dénouer une position sur un instrument dérivé et cette incapacité peut provoquer une surexposition des compartiments concernés à une contrepartie, entre autres. Les instruments dérivés peuvent présenter un fort effet de levier et parfois un risque économique supérieur à la moyenne en raison de la volatilité de certains instruments comme les warrants. L'utilisation d'instruments dérivés entraîne certains risques susceptibles d'avoir des retombées négatives sur la performance des compartiments. Bien que le Compartiment prévoie que les rendements d'un titre synthétique reflètent généralement ceux de l'investissement qui lui est lié, en raison des conditions d'un titre synthétique et de l'hypothèse du risque de crédit de la contrepartie concernée, un titre synthétique peut avoir un rendement attendu différent et une probabilité de défaillance différente (et potentiellement supérieure), des caractéristiques de pertes attendues en cas de défaillance distinctes (et potentiellement

supérieures), et un niveau de reprise en cas de défaillance différent (et potentiellement inférieur). En cas de défaillance sur un investissement lié, ou dans certaines situations, défaillances ou autres actions d'un émetteur, les conditions du titre synthétique concerné peuvent autoriser ou obliger la contrepartie à satisfaire ses obligations relatives au titre synthétique en fournissant au compartiment l'investissement ou un montant équivalent à la valeur de marché de l'investissement. Par ailleurs, à l'échéance ou en cas de défaillance, accélération ou toute autre résiliation (y compris une option d'achat ou de vente) du titre synthétique, les conditions du titre synthétique peuvent autoriser ou obliger la contrepartie à satisfaire ses obligations relatives au titre synthétique en fournissant au compartiment des titres différents de l'investissement lié ou un montant distinct de la valeur de marché à ce moment-là de l'investissement. Outre les risques de crédit associés à la détention d'investissements, dans le cas de titres synthétiques, le compartiment sera en général uniquement lié au niveau contractuel avec la contrepartie concernée et pas avec l'émetteur sous-jacent de l'investissement. Le compartiment n'aura généralement pas le droit de forcer directement l'émetteur à respecter les conditions de l'investissement, ou tout autre droit de compensation vis-à-vis de l'émetteur, ou tout droit de vote lié à l'investissement. Les principaux types d'instruments financiers dérivés regroupent, sans s'y limiter, les futures, forwards, swaps ou options, dont les sous-jacents peuvent être des actions, des taux d'intérêt, des titres de crédit, des taux de change ou des matières premières. Figurent notamment parmi les dérivés les total return swaps, credit default swaps, swaptions, interest rate swaps, variance swaps, options sur actions, options sur obligations et options sur devises. Les produits et instruments financiers dérivés sont définis à la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.

- **Risque lié aux titres de financement structuré.** Les titres de financement structuré (« *structured finance securities* ») incluent, sans limitation, les titres adossés à des actifs (« *asset-backed securities* »), les billets de trésorerie adossés à des actifs (« *asset-backed commercial papers* ») et les « *portfolio credit-linked notes* ». Les titres de financement structuré peuvent parfois comporter des dérivés. Ils peuvent comporter divers degrés de risque en fonction des caractéristiques du titre et du risque de l'actif sous-jacent au sein de la masse d'avoirs. En comparaison avec l'actif ou masse d'actifs sous-jacent, les titres de financement structuré peuvent comporter un risque supérieur de liquidité, de crédit et de marché. Les titres de financement structuré sont définis à la section « Restrictions d'investissement » du prospectus.
- **Risque lié aux Obligations convertibles conditionnelles.** Certains compartiments peuvent investir en Obligations convertibles conditionnelles (Contingent Convertible Bonds, parfois désignées « *Obligations CoCo* »). En vertu des conditions d'une Obligation convertible conditionnelle, certains événements déclencheurs,

notamment sous le contrôle de la direction de l'émetteur de l'Obligation convertible conditionnelle, pourraient donner lieu à une réduction à zéro permanente de l'investissement principal et / ou des intérêts cumulés ou une conversion en action. Ces événements déclencheurs peuvent inclure (i) la dégradation du ratio Core Tier 1/ Common Equity Tier 1 (CT1/CET1) (ou autres ratios de solvabilité) de la banque émettrice en deçà d'un seuil préétabli, (ii) le fait qu'une institution soit déclarée «non viable», à tout moment et de manière subjective, par une autorité de réglementation, c'est-à-dire que la banque émettrice requiert un soutien du secteur public pour préserver l'émetteur de l'insolvabilité, la faillite ou l'incapacité à payer une part substantielle de ses dettes à leur échéance ou encore pour poursuivre ses activités, ce qui requiert ou entraîne donc la conversion des obligations convertibles contingentes en actions dans des circonstances qui échappent au contrôle de l'émetteur ou (iii) une décision d'injection de capital par une autorité nationale. L'attention des investisseurs investissant dans des compartiments autorisés à investir en Obligations convertibles conditionnelles est attirée sur les risques suivants découlant d'un investissement dans ce type d'instruments.

Risque lié au seuil de déclenchement. Les seuils de déclenchement varient et définissent l'exposition au risque de conversion en fonction de l'écart du CET1 par rapport au niveau de déclenchement. Les seuils de déclenchement de la conversion sont indiqués dans le prospectus de chaque émission. Le montant du CET1 varie en fonction de l'émetteur alors que les seuils de déclenchement varient en fonction des conditions spécifiques de l'émission. Le déclenchement peut être activé par une perte importante de capital tel que représenté par le numérateur ou par une hausse des actifs pondérés par le risque telle que mesurée par le dénominateur.

Risque de dépréciation, conversion et d'annulation du coupon. Toutes les Obligations convertibles conditionnelles (Additional Tier 1 et Tier 2) font l'objet d'une conversion ou d'une dépréciation lorsque la banque émettrice atteint le seuil de déclenchement. Les compartiments pourraient subir des pertes liées aux dépréciations ou des répercussions négatives du fait d'une survenance de la conversion en actions à un moment peu propice. En outre, les paiements de coupons sur la partie Additional Tier 1 (AT1) des Obligations convertibles conditionnelles sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés sans justification à tout moment et pour une durée indéfinie par les émetteurs dans une perspective de continuité de l'activité. L'annulation du paiement de coupons sur les Obligations convertibles conditionnelles AT1 n'équivaut pas à un cas de défaut. Les paiements annulés ne sont pas cumulés mais au contraire déduits de la valeur de l'instrument. Ceci augmente de manière significative les incertitudes liées à la valorisation des Obligations convertibles conditionnelles AT1 et peut donner lieu à une évaluation erronée du risque. Les détenteurs de ce type d'obligations

peuvent voir leurs coupons annulés alors même que l'émetteur continue de payer des dividendes sur ses actions ordinaires et une rémunération variable à son personnel.

Risque lié à l'inversion de la structure de capital. Contrairement à la hiérarchie classique du capital, les détenteurs d'Obligations convertibles conditionnelles peuvent subir une perte en capital alors que les détenteurs d'actions n'en supportent aucune. Dans certains scénarios, les détenteurs d'Obligations convertibles conditionnelles subiront des pertes avant les détenteurs d'actions, par exemple en cas de déclenchement d'un seuil élevé donnant lieu à une dépréciation du principal d'une Obligation convertible conditionnelle. Là encore, l'ordre normal de la structure du capital n'est pas respecté puisque ce sont les détenteurs d'actions qui devraient subir les premières pertes. C'est moins probable avec une Obligation convertible conditionnelle à seuil de déclenchement bas puisque les détenteurs d'actions auront déjà subi des pertes. Par ailleurs, les Obligations convertibles conditionnelles de Tier 2 à seuil de déclenchement élevé peuvent subir des pertes non pas au titre d'une liquidation, mais raisonnablement en avance par rapport aux Obligations convertibles conditionnelles AT1 à déclencheur plus faible et aux actions.

Risque de prolongation du remboursement anticipé (call). La plupart des Obligations convertibles conditionnelles sont émises sous la forme d'instruments perpétuels, uniquement remboursables par anticipation à des dates échéances prédéterminées sur autorisation de l'autorité compétente. Il ne peut être garanti que les Obligations convertibles conditionnelles perpétuelles seront remboursées à la date d'échéance du remboursement anticipé. Les Obligations convertibles conditionnelles perpétuelles sont une forme de capital permanent. L'investisseur peut ne pas percevoir le rendement du principal attendu à la date de remboursement anticipé ou à toute autre date d'ailleurs.

Risque lié à la méconnaissance du type d'instruments. La structure de ces instruments est récente et n'a pas encore été testée. Leur comportement dans un environnement sujet à certaines pressions qui mettra à l'épreuve leurs caractéristiques sous-jacentes, est incertain. Le déclenchement ou la suspension des coupons par un émetteur individuel peut potentiellement suffire à déclencher un effet de contagion sur les cours et une volatilité de toute la classe d'actifs. Le risque peut à son tour être renforcé en fonction du niveau d'arbitrage sur l'instrument sous-jacent. Il existe aussi des incertitudes quant au contexte dans lequel une autorité de contrôle peut établir que le point de non-viabilité a été atteint ainsi que celui donnant lieu à une opération statutaire de renflouement en vertu de la nouvelle Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires.

Risque de concentration sectorielle. Les Obligations convertibles conditionnelles sont émises par des institutions bancaires / d'assurances. Si

un compartiment investit de manière importante dans des Obligations convertibles conditionnelles, sa performance sera davantage liée à la conjoncture globale du secteur des services financiers que pour un compartiment appliquant une stratégie plus diversifiée.

Risque de liquidité. Dans certaines circonstances, il peut s'avérer difficile de trouver un acquéreur disposé à acheter des Obligations convertibles conditionnelles et le vendeur peut devoir accepter une décote importante par rapport à la valeur anticipée de l'obligation pour être en mesure de la céder.

Risque d'évaluation. Les Obligations convertibles conditionnelles offrent souvent des rendements attrayants qui peuvent être considérés comme une prime au titre de leur complexité. En termes de rendement, les Obligations convertibles conditionnelles tendent à mieux se comporter que des titres de créance mieux notés du même émetteur ou des émissions équivalentes d'autres émetteurs. Le risque de conversion ou, d'annulation du coupon pour les Obligations convertibles conditionnelles AT1, peut ne pas être entièrement intégré dans le prix des Obligations convertibles conditionnelles. Les facteurs suivants sont importants dans l'évaluation des Obligations convertibles conditionnelles: la probabilité de l'activation d'un seuil de déclenchement; l'étendue et la probabilité de pertes en cas de conversion (pas uniquement par rapport aux dépréciations mais également à une conversion en actions à un moment inopportun) et (pour les Obligations convertibles conditionnelles AT1) la probabilité d'annulation des coupons. Les contraintes réglementaires individuelles par rapport au capital tampon, à la future position de capital des émetteurs, à leur comportement par rapport au paiement de coupons sur les Obligations convertibles conditionnelles AT1, et les risques de contagion sont discrétionnaires et / ou difficiles à estimer.

- **Risque lié aux ABS et MBS.** Certains compartiments peuvent être exposés à un large éventail de titres adossés à des actifs (y compris des groupements d'avoirs liés à des prêts sur encours de cartes de crédit, des prêts automobiles, des prêts immobiliers résidentiels et commerciaux, des CMO et des CDO), de titres hypothécaires d'agences de type «pass-through» et d'obligations couvertes. Les obligations liées à ces titres peuvent être exposées à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus grand que d'autres titres de créance tels que les obligations d'État. Les ABS et MBS sont des titres qui donnent droit à leurs porteurs à des paiements essentiellement dépendants des flux de trésorerie issus d'un groupe d'actifs financiers spécifiquement défini tels que des prêts immobiliers résidentiels ou commerciaux, des prêts automobile ou des cartes de crédit. Les ABS et MBS sont souvent exposés à un risque de prolongement de leur délai de remboursement et de remboursement anticipé qui peut avoir un impact non négligeable sur la régularité et le volume des flux de trésore-

rie payés par ces titres et donc des effets négatifs sur leurs rendements. La durée de vie moyenne de chaque titre peut être impactée par un nombre important de facteurs tels que l'existence et la fréquence d'exercice de toute option de remboursement anticipé ou de rachat forcé, le niveau des taux d'intérêt en présence, le taux de défaut des actifs sous-jacents, les délais de recouvrement et le niveau de rotation des actifs sous-jacents.

- **Risque lié aux certificats de dépôt.** Les certificats de dépôt (ADR, GDR et EDR) sont des instruments représentatifs d'actions dans des sociétés échangées en dehors des marchés où les certificats de dépôt sont négociés. Par voie de conséquence, les certificats de dépôt étant échangés sur des Marchés reconnus, ils peuvent être exposés à d'autres risques liés à ces instruments; par exemple les actions sous-jacentes de ces instruments peuvent subir un risque politique, inflationniste, de change ou de conservation des titres.
- **Risque lié aux REIT (Real Estate Investment Trusts).** Les investissements dans des titres du secteur immobilier tels que les REIT et dans les titres de sociétés principalement actives dans le secteur immobilier sont exposés à des risques spéciaux. Figurent parmi eux: la nature cyclique des valeurs immobilières, les risques liés aux conditions économiques générales et locales, à la surabondance de construction et à l'intensification de la concurrence, aux augmentations des taxes foncières et des frais d'exploitation, aux tendances démographiques, aux fluctuations des loyers, aux modifications défavorables des lois relatives aux zones, aux pertes dues à des dommages ou des réquisitions, les risques liés à l'environnement, aux limites réglementaires des loyers, aux changements des valeurs locales, aux parties liées, aux modifications défavorables de l'attrait pour les locataires, aux hausses des taux d'intérêt et d'autres influences du marché immobilier. En général, la hausse des taux d'intérêt augmentera les coûts de financement, ce qui pourrait faire directement ou indirectement décroître la valeur d'un Fonds investi dans le secteur immobilier.
- **Risques liés aux investissements dans d'autres OPC.** L'investissement du Compartiment dans d'autres OPC ou OPCVM implique les risques suivants:
 - Les fluctuations de la devise du pays dans lequel cet OPC/OPCVM investit, ou les réglementations en matière de contrôle des changes, l'application des règles fiscales des différents pays, y compris les retenues à la source, les changements des politiques gouvernementales, économiques ou monétaires des pays concernés, peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement représenté par un OPC/OPCVM dans lequel le Compartiment investit; par ailleurs, il convient de remarquer que la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment peut fluctuer dans le sillage de la valeur nette d'inventaire des OPC/OPCVM en question, en particulier

si les OPC/OPCVM qui investissent essentiellement dans des actions sont concernés du fait qu'ils présentent une volatilité supérieure à celle des OPC/OPCVM qui investissent dans des obligations et/ou autres actifs financiers liquides.

- Néanmoins, les risques liés aux investissements dans d'autres OPC/OPCVM sont limités à la perte de l'investissement réalisé par le Compartiment.

Annexe 1 : Compartiments obligataires

Cette annexe sera mise à jour pour tenir compte de toute modification intervenant dans l'un des compartiments existants, ou lors de la création de nouveaux compartiments.

1. PICTET – EUR BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des instruments à revenu fixe libellés en EUR.
- Qui recherchent une stratégie d'épargne stable et ont donc une certaine aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'obligations, d'obligations convertibles dans les limites permises par les restrictions d'investissement. Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

Au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale seront libellés en euros.

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles (les « Obligations CoCo ») ne devront pas excéder 20 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type « non-investment grade », y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à un tiers au maximum de ses actifs dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des « credit default swaps ».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «J dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

Actions «Z dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

PICTET – EUR BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128492062	1 Mio	EUR	EUR	–	0,60 %	0,30 %	0,05 %
P	✓	LU0128490280	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,30 %	0,05 %
P dy	✓	LU0128490793	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,30 %	0,05 %
R	✓	LU0128492732	–	EUR	EUR	–	1,25 %	0,30 %	0,05 %
Z	✓	LU0211958987	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474962924	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,05 %
J dy	–	LU0170990195	50 Mio	EUR	EUR	✓	0,45 %	0,30 %	0,05 %
I JPY	✓	LU1056242123	(1)	JPY	JPY	–	0,60 %	0,30 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0174582725	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0174583616	–	CHF	CHF	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %
HZ CHF	✓	LU1330293892	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,05 %
HI JPY	✓	LU1164803360	(1)	JPY	JPY	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %
HI USD	✓	LU1151372718	(1)	USD	USD	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en JPY, USD ou CHF.

2. PICTET – USD GOVERNMENT BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des instruments à revenu fixe libellés en dollar américain (USD).
- Qui recherchent une stratégie d'épargne stable et ont donc une certaine aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances libellés en dollars américains émis ou garantis par des gouvernements nationaux ou locaux ou par des organismes supranationaux, dans les limites permises par les restrictions d'investissement.

Les investissements qui ne sont pas libellés en dollars américains seront généralement couverts afin d'éviter une exposition à une monnaie autre que le dollar américain.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Dans le cadre d'une gestion efficace, et dans les limites des restrictions d'investissement décrites dans le corps du prospectus, le Compartiment pourra utiliser tout type d'instruments financiers dérivés traités sur un marché réglementé et/ou traités de gré à gré (OTC) à condition d'être contractés avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations. En particulier, le Compartiment pourra, entre autres mais pas exclusivement, investir dans des warrants, futures, options, swaps (tel que des «total return swaps», «contracts for difference», «credit default swaps») et des contrats à terme ayant un sous jacent en accord avec la Loi de 2010 ainsi que la politique d'investissement du Compartiment, entre autres, des devises (y compris «non-deliverable forwards»), des taux d'intérêts, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices, des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite des 10 % mentionnée ci-dessus).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de concentration
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

PICTET – USD GOVERNMENT BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *		
							Commissions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128489514	1 Mio	USD	USD	–	0,30 %	0,15 %	0,20 %
I dy	✓	LU0953042651	1 Mio	USD	USD	✓	0,30 %	0,15 %	0,20 %
P	✓	LU0128488383	–	USD	USD	–	0,60 %	0,15 %	0,20 %
P dy	✓	LU0128488896	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,15 %	0,20 %
R	✓	LU0128489860	–	USD	USD	–	0,90 %	0,15 %	0,20 %
Z	✓	LU0222473018	–	USD	USD	–	0 %	0,15 %	0,20 %
Z dy	–	LU0474963062	–	USD	USD	✓	0 %	0,15 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU1226265632	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,20 %	0,20 %
HP dy EUR	✓	LU1256216356	–	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,20 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR.

3. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET CHF

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme, de haute qualité.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est d'offrir aux investisseurs un degré élevé de protection de leur capital libellé en francs suisses et de fournir un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires.

Pour ce faire, le Compartiment investit en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE ou dans des dépôts.

Le Compartiment limite ses investissements en titres dont l'échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique est inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

Les investissements repris ci-dessus seront effectués en valeurs émises par des émetteurs ayant un rating minimal de A2 et/ou P2 tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également investir, en conformité avec sa stratégie d'investissement, dans des produits structurés, tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 60 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: CHF

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «J» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P», au jour de son activation.

PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET CHF

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128499158	1 Mio	CHF	CHF	–	0,15 %	0,05 %	0,05 %
P	✓	LU0128498267	–	CHF	CHF	–	0,18 %	0,05 %	0,05 %
P dy	✓	LU0128498697	–	CHF	CHF	✓	0,18 %	0,05 %	0,05 %
R	✓	LU0128499588	–	CHF	CHF	–	0,25 %	0,05 %	0,05 %
Z	✓	LU0222473364	–	CHF	CHF	–	0 %	0,05 %	0,05 %
Z dy	✓	LU0378109325	–	CHF	CHF	✓	0 %	0,05 %	0,05 %
J	–	LU0474963146	50 Mio	CHF	CHF	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

4. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET USD

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme, de haute qualité.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est d'offrir aux investisseurs un degré élevé de protection de leur capital libellé en USD et de fournir un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires.

Pour ce faire, le Compartiment investit en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE ou dans des dépôts.

Le Compartiment limite ses investissements en titres dont l'échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique est inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

Les investissements repris ci-dessus seront effectués en valeurs émises par des émetteurs ayant un rating minimal de A2 et/ou P2 tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également investir, en conformité avec sa stratégie d'investissement, dans des produits structurés, tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 75 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» et «J» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire respectivement de l'action «P dy» et de l'action «P», au jour de leur activation.

PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET USD

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128497707	1 Mio	USD	USD	–	0,15 %	0,10 %	0,05 %
P	✓	LU0128496485	–	USD	USD	–	0,30 %	0,10 %	0,05 %
P dy	✓	LU0128497293	–	USD	USD	✓	0,30 %	0,10 %	0,05 %
R	✓	LU0128497889	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
Z	✓	LU0222474172	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474963575	–	USD	USD	✓	0 %	0,10 %	0,05 %
J	–	LU0474963658	50 Mio	USD	USD	–	0,10 %	0,10 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

5. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET EUR

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme, de haute qualité.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est d'offrir aux investisseurs un degré élevé de protection de leur capital libellé en EUR et de fournir un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires.

Pour ce faire, le Compartiment investit en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE ou dans des dépôts.

Le Compartiment limite ses investissements en titres dont l'échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique est inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

Les investissements repris ci-dessus seront effectués en valeurs émises par des émetteurs ayant un rating minimal de A2 et/ou P2 tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également investir, en conformité avec sa stratégie d'investissement, dans des produits structurés, tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 60 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» et «J» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire respectivement de l'action «P dy» et de l'action «P», au jour de leur activation.

PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET EUR

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128494944	1 Mio	EUR	EUR	–	0,15 %	0,10 %	0,05 %
P	✓	LU0128494191	–	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,05 %
P dy	✓	LU0128494514	–	EUR	EUR	✓	0,30 %	0,10 %	0,05 %
R	✓	LU0128495834	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
Z	✓	LU0222474503	–	EUR	EUR	–	0 %	0,10 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474963732	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,10 %	0,05 %
J	–	LU0474963815	50 Mio	EUR	EUR	–	0,10 %	0,10 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

6. PICTET – EUR CORPORATE BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe libellés en EUR, émis par des sociétés de catégorie « investment grade ».
- Qui ont une certaine aversion au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs sans limitation géographique dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'obligations convertibles émises par des sociétés de droit privé dans les limites permises par les restrictions d'investissement.

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles (les « Obligations CoCo ») n'excéderont pas 20 % des actifs nets du Compartiment.

Les investissements offriront une grande liquidité et devront être cotés au minimum B3 par Moody's et/ou B- par Standard & Poor's ou, en l'absence de notation de Moody's et de Standard & Poor's, être de qualité équivalente selon l'analyse du gestionnaire. Les investissements dont la notation est inférieure à Baa3 selon Moody's, BBB- selon Standard & Poor's ou de qualité équivalente selon l'analyse du gestionnaire ne pourront cependant excéder 25 % des actifs nets du Compartiment sans pour autant que l'exposition à un émetteur de cette qualité ne puisse excéder 1,5 % des actifs nets du Compartiment.

Par le biais de l'analyse du risque de crédit des sociétés et de leurs secteurs d'activité, le Compartiment vise à générer un excès de rendement par rapport aux obligations d'état. Des investissements dans des obligations d'état, principalement émises par les pays de l'OCDE, peuvent néanmoins être effectués si les conditions de marché le nécessitent.

Au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale seront libellés en euros.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à un tiers au maximum de ses actifs dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des « credit default swaps ».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – EUR CORPORATE BONDS

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0128472205	1 Mio	EUR	EUR	–	0,60 %	0,30 %	0,05 %	
I dy	✓	LU0760711951	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,30 %	0,05 %	
P	✓	LU0128470845	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,30 %	0,05 %	
P dy	✓	LU0128471819	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,30 %	0,05 %	
R	✓	LU0128473435	–	EUR	EUR	–	1,25 %	0,30 %	0,05 %	
R dm (2)	✓	LU0592907975	–	EUR	EUR	✓	1,25 %	0,30 %	0,05 %	
Z	✓	LU0222474768	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %	
Z dy	✓	LU0207178400	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,05 %	
HI CHF	✓	LU0174586395	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %	
HP CHF	✓	LU0174592799	–	CHF	CHF	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %	
HR CHF	✓	LU0829098697	–	CHF	CHF	–	1,25 %	0,35 %	0,05 %	
HZ CHF	✓	LU0541305891	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,05 %	
HI USD	✓	LU0174610955	(1)	USD	USD	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %	
HP USD	✓	LU0174611334	–	USD	USD	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %	
HR USD	✓	LU0736302406	–	USD	USD	–	1,25 %	0,35 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF ou USD.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

7. PICTET – GLOBAL EMERGING DEBT

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe émanant d'émetteurs situés dans des économies émergentes.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant son portefeuille dans le marché des obligations, et dans des instruments du marché monétaire des Pays Émergents dans les limites permises par les restrictions d'investissement.

Au moins deux tiers des actifs totaux/de la fortune totale du compartiment seront investis en obligations et autres titres de créances émis ou garantis par des gouvernements nationaux ou locaux de pays émergents et/ou par d'autres émetteurs domiciliés dans un pays émergent.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants : Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Les investissements en instruments du marché monétaire ne devront pas excéder un tiers des actifs nets du Compartiment.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment pourra aussi investir en warrants sur valeurs mobilières à revenu fixe mais les investissements en warrants ne représenteront pas plus de 10 % des avoirs nets du Compartiment.

Les investissements peuvent être libellés en toutes devises.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section

«Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 275 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy USD», «Z EUR», «HI AUD» et «HI ILS» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

Souscription initiale des actions HI ds EUR

La souscription initiale des actions HI ds EUR aura lieu le 1^{er} avril 2016. Le règlement interviendra le 5 avril 2016.

Le prix initial de souscription des actions HI ds EUR sera la valeur nette d'inventaire de l'action HI dy EUR le jour de son activation.

PICTET – GLOBAL EMERGING DEBT

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0128469243	1 Mio	USD	USD	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
I dy USD	✓	LU0953040879	1 Mio	USD	USD	✓	1,10 %	0,30 %	0,05 %
J USD	✓	LU1374913462	50 Mio	USD	USD	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
P USD	✓	LU0128467544	–	USD	USD	–	1,45 %	0,30 %	0,05 %
P dy USD	✓	LU0128468609	–	USD	USD	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
P dm USD (2)	✓	LU0476845010	–	USD	USD	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
R USD	✓	LU0128469839	–	USD	USD	–	1,75 %	0,30 %	0,05 %
R dm USD (2)	✓	LU0852478832	–	USD	USD	✓	1,75 %	0,30 %	0,05 %
Z USD	✓	LU0220644446	–	USD	USD	–	0 %	0,30 %	0,05 %
Z dy USD	–	LU0474963906	–	USD	USD	✓	0 %	0,30 %	0,05 %
P dm HKD (2)	✓	LU0760711878	–	HKD	HKD	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
I EUR	✓	LU0852478915	(1)	EUR	EUR	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
Z EUR	–	LU0789516647	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %
I GBP	✓	LU0962641436	(1)	GBP	GBP	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
HI dy GBP	✓	LU1120760852	(1)	GBP	GBP	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HJ dy GBP	✓	LU1374907498	50 Mio	GBP	GBP	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0170990518	(1)	CHF	CHF	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0170990948	–	CHF	CHF	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HZ CHF	✓	LU0978537115	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,05 %
HI EUR	✓	LU0170991672	(1)	EUR	EUR	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI dy EUR	✓	LU0655939121	(1)	EUR	EUR	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI dm EUR (2)	✓	LU0788035094	(1)	EUR	EUR	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI ds EUR (2)	✓		(1)	EUR	EUR	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HJ EUR	✓	LU1374909940	50 Mio	EUR	EUR	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP EUR	✓	LU0170994346	–	EUR	EUR	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HP dy EUR	✓	LU0809803298	–	EUR	EUR	✓	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR EUR	✓	LU0280438648	–	EUR	EUR	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HR dm EUR (2)	✓	LU0592907629	–	EUR	EUR	✓	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HZ EUR	✓	LU0476845952	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %
HZ dm EUR (2)	✓	LU1077583059	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,35 %	0,05 %
HZ JPY	✓	LU0867918897	–	JPY	JPY	–	0 %	0,35 %	0,05 %
HI JPY	✓	LU0486607384	(1)	JPY	JPY	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI AUD	–	LU0474467676	(1)	AUD	AUD	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP dm AUD (2)	✓	LU0859266677	–	AUD	AUD	✓	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR dm AUD (2)	✓	LU0859266750	–	AUD	AUD	✓	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HI ILS	–	LU0622220266	(1)	ILS	ILS	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en CHF, EUR, GBP, JPY, AUD ou ILS.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour les sous-catégories d'actions dm et ds.

8. PICTET – GLOBAL BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans un portefeuille bien diversifié au niveau mondial composé d'obligations et d'autres instruments à revenu fixe.
- Qui sont prêts à assumer certaines variations de cours et qui ont donc une aversion moyenne au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en offrant principalement une exposition aux titres de créance de tout type (tel que mais pas exclusivement des obligations émises par des gouvernements ou des sociétés, des obligations convertibles, obligations indexées sur l'inflation, ABS, MBS) et aux instruments du marché monétaire.

Pour ce faire, le Compartiment investira principalement :

- directement dans les titres/classes d'actifs repris ci-dessus; et/ou
- dans des valeurs mobilières (par exemple des produits structurés, tel que décrit ci-dessous) liées à la performance ou offrant une exposition aux titres/classes d'actifs repris au paragraphe précédent; et/ou
- via des instruments financiers dérivés ayant comme sous jacents les titres repris au paragraphe précédent ou les actifs offrant une exposition à ces titres/classes d'actifs.

Le Compartiment pourra investir dans tout pays (y compris des pays émergents), dans tout secteur économique et dans toute devise. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique et/ou une devise.

Ce Compartiment peut également investir en obligations à haut rendement y compris des obligations à taux fixe, à taux variable ou des obligations convertibles et jusqu'à un maximum de 20% en obligations convertibles conditionnelles («Obligations CoCo»).

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, le Compartiment pourrait détenir une part importante de liquidités (tel que des dépôts, des instruments du marché monétaire).

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des OPCVM et autres

OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition par le biais d'instruments financiers dérivés, notamment des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (notamment des swaps de rendement total, des contrats pour différence, des swaps de défaillance de crédit) et des contrats à terme non standardisés sur tout sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010, ainsi que dans la Politique d'investissement du Compartiment comme, notamment, des devises (y compris des contrats à terme non standardisés non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices (notamment ceux de matières premières, de métaux précieux ou de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Si le gestionnaire le juge nécessaire, à titre occasionnel (dans d'autres circonstances que celles énoncées ci-avant) et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section

«Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 400 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z USD» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «I USD», au jour de son activation.

PICTET – GLOBAL BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0303494743	1 Mio	EUR	EUR	–	0,50 %	0,30 %	0,20 %
P EUR	✓	LU0303495120	–	EUR	EUR	–	1,00 %	0,30 %	0,20 %
P dy EUR	✓	LU0303496011	–	EUR	EUR	✓	1,00 %	0,30 %	0,20 %
R EUR	✓	LU0303496367	–	EUR	EUR	–	1,45 %	0,30 %	0,20 %
Z EUR	✓	LU0303496870	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,20 %
I USD	✓	LU0133805464	(1)	USD	USD	–	0,50 %	0,30 %	0,20 %
P USD	✓	LU0133805894	–	USD	USD	–	1,00 %	0,30 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0133805977	–	USD	USD	✓	1,00 %	0,30 %	0,20 %
R USD	✓	LU0133806512	–	USD	USD	–	1,45 %	0,30 %	0,20 %
Z USD	–	LU0281605344	–	USD	USD	–	0 %	0,30 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD.

9. PICTET – EUR HIGH YIELD

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir sur le marché des obligations à haut rendement libellées en EUR.
- Qui ont une tolérance au risque moyenne à forte.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'obligations convertibles de seconde qualité ayant un rating minimum équivalent à B- et à haut rendement, cela dans les limites permises par les restrictions d'investissement. Les placements de seconde qualité peuvent présenter par rapport à des placements dans des titres de débiteurs de premier ordre un rendement supérieur à la moyenne mais également un risque plus important en relation avec la solvabilité de l'émetteur.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres gagés par des actifs, des titres d'émetteurs qui bénéficient d'un soutien étatique, des émissions de titrisations d'obligations, des émissions de titrisations de prêts et des créances hypothécaires (y compris des titrisations de ces créances).

Le Compartiment pourra aussi investir en warrants sur valeurs mobilières à revenu fixe mais les investissements en warrants ne représenteront pas plus de 10 % des avoirs nets du Compartiment.

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles, les « Obligations CoCo ») ne devront pas excéder 20 % des actifs nets du Compartiment. Suite à la conversion de telles obligations, le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de ses actifs nets en actions émises.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

De plus, le Compartiment pourra investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des pays émergents. Au mini-

mum deux tiers des actifs du Compartiment seront libellés en EUR.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des « credit default swaps ».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension• Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles condi-tionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice Merrill Lynch Euro High Yield Constrained €.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z dy, DH I, DH P, DH R, DH Z, DH P dy et HI NOK telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUR HIGH YIELD

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0133806785	1 Mio	EUR	EUR	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
I dy	✓	LU0953041257	1 Mio	EUR	EUR	✓	1,10 %	0,30 %	0,05 %
P	✓	LU0133807163	–	EUR	EUR	–	1,45 %	0,30 %	0,05 %
P dy	✓	LU0133807593	–	EUR	EUR	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
R	✓	LU0133807916	–	EUR	EUR	–	1,75 %	0,30 %	0,05 %
R dm (2)	✓	LU0592898299	–	EUR	EUR	✓	1,75 %	0,30 %	0,05 %
Z	✓	LU0215400564	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474964037	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,05 %
DH I	–	LU0592902158	(1)	EUR	EUR	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
DH P	–	LU0592902406	–	EUR	EUR	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
DH R	–	LU0592902661	–	EUR	EUR	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
DH Z	–	LU0592903040	–	EUR	EUR	–	0 %	0,35 %	0,05 %
DH P dy	–	LU0592903396	–	EUR	EUR	✓	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0174593094	(1)	CHF	CHF	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0174610443	–	CHF	CHF	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HZ CHF	✓	LU0969522449	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,05 %
HI NOK	–	LU0474467916	(1)	NOK	NOK	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI USD	✓	LU0763380275	(1)	USD	USD	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP USD	✓	LU0861835444	–	USD	USD	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR USD	✓	LU0650147696	–	USD	USD	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HR dm USD (2)	✓	LU1147738592	–	USD	USD	✓	1,75 %	0,35 %	0,05 %
I JPY	✓	LU0999321986	(1)	JPY	JPY	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF, NOK, JPY ou USD.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

10. PICTET – EUR SHORT MID-TERM BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe de haute qualité et libellés en EUR de courte et moyenne échéance.
- Qui ont une certaine aversion au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (2 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Les avoirs du Compartiment sont investis selon le principe de la répartition des risques à raison de deux tiers au moins en obligations assorties d'une courte/moyenne durée et dont la durée résiduelle pour chaque placement ne dépassera pas 10 ans (y compris les emprunts convertibles, les emprunts à option et les obligations à coupon zéro) et en d'autres valeurs mobilières analogues libellées en Euros. La durée résiduelle moyenne du portefeuille («duration») ne dépassera toutefois pas 3 ans. Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

Au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale seront libellés en euros.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «HR CHF», actions «HR USD», actions «HI USD» et actions «HP USD» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire respectivement de l'action «R», de l'action «I» et de l'action «P», au jour de leur activation.

Actions «Z dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

PICTET – EUR SHORT MID-TERM BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *		
							Commis-sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0167154417	1 Mio	EUR	EUR	–	0,35 %	0,10 %	0,05 %
P	✓	LU0167158327	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
P dy	✓	LU0167159309	–	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,10 %	0,05 %
R	✓	LU0167160653	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,05 %
Z	✓	LU0222474925	–	EUR	EUR	–	0 %	0,10 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474964110	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,10 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0167162196	(1)	CHF	CHF	–	0,25 %	0,15 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0167162865	–	CHF	CHF	–	0,35 %	0,15 %	0,05 %
HR CHF	–	LU0167163673	–	CHF	CHF	–	0,90 %	0,15 %	0,05 %
HI USD	–	LU0167164564	(1)	USD	USD	–	0,35 %	0,15 %	0,05 %
HP USD	–	LU0167164994	–	USD	USD	–	0,60 %	0,15 %	0,05 %
HR USD	–	LU0167165454	–	USD	USD	–	0,90 %	0,15 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF ou USD.

11. PICTET – USD SHORT MID-TERM BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe de haute qualité et libellés en USD de courte et moyenne échéance.
- Qui ont une certaine aversion au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (2 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Les avoirs du Compartiment sont investis selon le principe de la répartition des risques à raison de deux tiers au moins en obligations assorties d'une courte/moyenne durée et dont la durée résiduelle pour chaque placement ne dépassera pas 10 ans (y compris les emprunts convertibles, les emprunts à option et les obligations à coupon zéro) et en d'autres valeurs mobilières analogues libellées en USD. La durée résiduelle moyenne du portefeuille («duration») ne dépassera toutefois pas 3 ans. Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

Au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale seront libellés en USD.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

PICTET – USD SHORT MID-TERM BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0175073468	1 Mio	USD	USD	–	0,35 %	0,10 %	0,05 %
P	✓	LU0175073625	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
P dy	✓	LU0175074193	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,05 %
P EUR	✓	LU1361553693	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
R	✓	LU0175074516	–	USD	USD	–	0,90 %	0,10 %	0,05 %
Z	✓	LU0413859876	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,05 %
Z dy	–	LU0474964201	–	USD	USD	✓	0 %	0,10 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

12. PICTET – CHF BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des instruments à revenu fixe libellés en CHF.
- Qui recherchent une stratégie d'épargne stable et ont donc une certaine aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit, dans les limites permises par les restrictions d'investissement, au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'obligations et maximum un tiers en instruments du marché monétaire et en obligations convertibles, cette dernière catégorie ne pouvant néanmoins excéder 20 %. Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

Au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale seront libellés en CHF, et les investissements qui ne sont pas libellés en CHF seront généralement couverts afin d'éviter une exposition à une monnaie autre que le CHF.

Les placements en obligations convertibles ne devront pas excéder 20 % des actifs nets du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: CHF

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «P dy», au jour de son activation.

PICTET – CHF BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0135487147	1 Mio	CHF	CHF	–	0,45 %	0,30 %	0,05 %	
J	✓	LU1353454074	100 Mio	CHF	CHF	–	0,45 %	0,30 %	0,05 %	
P	✓	LU0135487659	–	CHF	CHF	–	0,80 %	0,30 %	0,05 %	
P dy	✓	LU0235319760	–	CHF	CHF	✓	0,80 %	0,30 %	0,05 %	
R	✓	LU0135487733	–	CHF	CHF	–	1,05 %	0,30 %	0,05 %	
Z	✓	LU0226301058	–	CHF	CHF	–	0 %	0,30 %	0,05 %	
Z dy	–	LU0474963492	–	CHF	CHF	✓	0 %	0,30 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

13. PICTET – EUR GOVERNMENT BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des instruments à revenu fixe libellés en EUR.
- Qui recherchent une stratégie d'épargne stable et ont donc une certaine aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances libellés en euros émis ou garantis par des gouvernements nationaux ou locaux ou par des organismes supranationaux, dans les limites permises par les restrictions d'investissement.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Dans le cadre d'une gestion efficace, et dans les limites des restrictions d'investissement décrites dans le corps du prospectus, le Compartiment pourra utiliser tout type d'instruments financiers dérivés traités sur un marché réglementé et/ou traités de gré à gré (OTC) à condition d'être contractés avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations. En particulier, le Compartiment pourra, entre autres mais pas exclusivement, investir dans des warrants, futures, options, swaps (tel que des «total return swaps», «contracts for difference», «credit default swaps») et des contrats à terme ayant un sous jacent en accord avec la Loi de 2010 ainsi que la politique d'investissement du Compartiment, entre autres, des devises (y inclus «non-deliverable forwards»), des taux d'intérêts, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices, des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite des 10% mentionnée ci-avant).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section

«Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «Z dy» et «HI dy GBP» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUR GOVERNMENT BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis-sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0241467157	1 Mio	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,20 %	
I dy	✓	LU0953042495	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,30 %	0,15 %	0,20 %	
J EUR	✓	LU1164804095	50 Mio	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,20 %	
P	✓	LU0241467587	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,15 %	0,20 %	
P dy	✓	LU0241467744	–	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,15 %	0,20 %	
R	✓	LU0241468122	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,15 %	0,20 %	
Z	✓	LU0241484830	–	EUR	EUR	–	0 %	0,15 %	0,20 %	
Z dy	–	LU0474964383	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,15 %	0,20 %	
HI CHF	✓	LU0241468395	(1)	CHF	CHF	–	0,30 %	0,20 %	0,20 %	
HP CHF	✓	LU0241468718	–	CHF	CHF	–	0,60 %	0,20 %	0,20 %	
HZ CHF	✓	LU1330293116	–	CHF	CHF	–	0 %	0,20 %	0,20 %	
HI dy GBP	–	LU1164803527	(1)	GBP	GBP	✓	0,30 %	0,20 %	0,20 %	
HJ dy GBP	✓	LU1164803790	(2)	GBP	GBP	✓	0,30 %	0,20 %	0,20 %	
HJ USD	✓	LU1164803873	(2)	USD	USD	–	0,30 %	0,20 %	0,20 %	
HP USD	✓	LU1164803444	–	USD	USD	–	0,60 %	0,20 %	0,20 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF ou GBP.

(2) 50 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en GBP ou USD.

14. PICTET – EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe émanant d'émetteurs situés dans des économies émergentes et/ou au travers la détention d'instruments du marché monétaire des pays émergents.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance liées à la dette locale émergente.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants : Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Le Compartiment pourra investir dans des warrants sur valeurs mobilières, sur indices et des bons de souscription ainsi qu'utiliser les opérations sur devises dans un but autre que de couverture.

Le Compartiment pourra également investir, à hauteur de maximum 25 % de ses actifs nets et ce non inclus les investissements en Non-Deliverable Forwards décrits ci-dessous, dans des produits structurés, tels que notamment des Credit Linked Notes et des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement est en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Les investissements seront principalement libellés en monnaie locale des pays émergents. En tous les cas, l'exposition du Compartiment à ces monnaies sera de deux tiers au minimum, soit par investissements directs et indirects, soit par le biais d'instruments dérivés autorisés.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le montant total net des engagements résultant des transactions sur devises effectuées à des fins de spéculaton et de couverture ne pourra pas dépasser 100 % des actifs nets du Compartiment. Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward, de changes à termes ou autres instruments tels qu'options et warrants sur devises. À cet effet, le Compartiment pourra conclure des contrats de gré à gré avec des institutions financières de premier ordre.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

En raison de sa politique d'investissement, le Compartiment pourra détenir une part importante de liquidités et instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois. De plus, si le gestionnaire considère que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra également détenir jusqu'à 33 % de ses actifs nets en liquidités, ainsi que des instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme sur instruments financiers, des options sur de tels contrats ainsi que des contrats d'échange de gré à gré sur toutes sortes d'instruments financiers et des Total Return Swaps.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 350 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension

- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux investissements à haut rendement

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaires : PAM S.A., PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP dm SGD, HP SGD, HZ dy EUR et I ds JPY telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0255798018	1 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓	LU0760712090	1 Mio	USD	USD	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU0255798109	–	USD	USD	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0255798281	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD (2)	✓	LU0476845101	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU0255798364	–	USD	USD	–	3 %	0,40 %	0,20 %
R dm USD (2)	✓	LU0627480956	–	USD	USD	✓	3 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0255798521	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy USD	✓	LU0474964540	–	USD	USD	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I dy GBP	✓	LU0465232295	(1)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P dy GBP	✓	LU0366532132	–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
Z GBP	✓	LU0778122969	–	GBP	GBP	–	0 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	✓	LU0280437160	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy EUR	✓	LU0592907462	(1)	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dm EUR (2)	✓	LU0991816645	(1)	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	✓	LU0280437673	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy EUR	✓	LU0992613405	–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm EUR (2)	✓	LU0785308635	–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	✓	LU0280437830	–	EUR	EUR	–	3 %	0,40 %	0,20 %
R dm EUR (2)	✓	LU0785307660	–	EUR	EUR	✓	3 %	0,40 %	0,20 %
Z EUR	✓	LU0472950251	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy EUR	✓	LU0496728618	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
J dy EUR	✓	LU0541574017	50 Mio	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU0340553600	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HP dm SGD (2)	–	LU0912104956	–	SGD	SGD	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HP SGD	–	LU0912105250	–	SGD	SGD	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU0340553949	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	✓	LU0340554327	–	EUR	EUR	–	3 %	0,45 %	0,20 %
HI dy EUR	✓	LU0606353232	(1)	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HZ EUR	✓	LU0526323588	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HZ dy EUR	–	LU0530332708	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,45 %	0,20 %
HI CHF	✓	LU0974644139	(1)	CHF	CHF	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HZ CHF	✓	LU0643830432	–	CHF	CHF	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HI dm GBP (2)	✓	LU0897071535	(1)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %
I JPY	✓	LU0996794508	(1)	JPY	JPY	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dm JPY (2)	✓	LU0906390058	(1)	JPY	JPY	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I ds JPY (2)	–	LU0953326849	(1)	JPY	JPY	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
HI JPY	–	LU0800823980	(1)	JPY	JPY	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP, CHF ou JPY.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour les sous-catégories d'action dm et ds.

15. PICTET – ASIAN LOCAL CURRENCY DEBT

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe émanant d'émetteurs situés dans des économies émergentes asiatiques et/ou au travers la détention d'instruments du marché monétaire des pays émergents asiatiques.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance liées à la dette locale émergente asiatique.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 49 % de ses actifs nets en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Les pays émergents asiatiques sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants: Hong Kong, Singapour, Philippines, Thaïlande, Corée du Sud, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Malaisie.

Le Compartiment pourra investir dans des warrants sur valeurs mobilières, sur indices et des bons de souscription ainsi qu'utiliser les opérations sur devises dans un but autre que de couverture.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans Sukuk al Ijarah, Sukuk al Wakalah, Sukuk al Mudaraba ou tout autre type de titres à taux fixe conforme à la Charia, dans le respect du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

Le Compartiment pourra également investir, à hauteur de maximum 25 % de ses actifs nets et ce non inclus les investissements en Non-Deliverable Forwards décrits ci-dessous, dans des produits structurés, tels que notamment des Credit Linked Notes et des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement est en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Les investissements seront principalement libellés en monnaie locale des pays émergents asiatiques. En tous les cas, l'exposition du Compartiment à ces monnaies sera de deux tiers au minimum, soit par investissements directs et indirects, soit par le biais d'instruments dérivés autorisés.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le montant total net des engagements résultant des transactions sur devises effectuées à des fins de spéculation et de couverture ne pourra pas dépasser 100 % des actifs nets du Compartiment. Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward, de changes à termes ou autres instruments tels qu'options et warrants sur devises. À cet effet, le Compartiment pourra conclure des contrats de gré à gré avec des institutions financières de premier ordre.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

En raison de sa politique d'investissement, le Compartiment pourra détenir une part importante de liquidités et instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois. De plus, si le gestionnaire consi-

dère que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra également détenir jusqu'à 33 % de ses actifs nets en liquidités, ainsi que des instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme sur instruments financiers, des options sur de tels contrats ainsi que des contrats d'échange de gré à gré sur toutes sortes d'instruments financiers et des Total Return Swaps.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne devront pas dépasser pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC)
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prêts sur titres

- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux sukuks
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux investissements à haut rendement

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 650 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaires: PAM S.A., PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le dernier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z EUR, HI EUR et HR EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – ASIAN LOCAL CURRENCY DEBT

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0255797390	1 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓	LU0532862835	1 Mio	USD	USD	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU0255797556	–	USD	USD	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0255797630	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD (2)	✓	LU0954002050	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU0255797713	–	USD	USD	–	3 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0255797986	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy USD	✓	LU0474964623	–	USD	USD	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I GBP	✓	LU0497795186	(1)	GBP	GBP	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P dy GBP	✓	LU0366532306	–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	✓	LU0280438135	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	✓	LU0280438309	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	✓	LU0280438564	–	EUR	EUR	–	3 %	0,40 %	0,20 %
Z EUR	–	LU0472927606	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,20 %
HI EUR	–	LU0474964896	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU0474964979	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	–	LU0474965190	–	EUR	EUR	–	3 %	0,45 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

16. PICTET – GLOBAL EMERGING CURRENCIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent s'exposer aux variations des devises des pays émergents.
- Qui sont tolérants au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans un portefeuille diversifié de devises et de toute sorte d'instruments dérivés (négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré) sur devises de pays émergents. Ces techniques et instruments dérivés seront utilisés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme, des contrats de change à terme, des non-deliverable forwards, des swaps (notamment des swaps de défaillance de crédits et des swaps de rendement total).

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants: Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Le Compartiment pourra investir dans des warrants, et dans une moindre mesure, dans des bons de souscription.

Le Compartiment pourra investir en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les

warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir, à hauteur de maximum 25 % de ses actifs nets et ce non inclus les investissements en Non-Deliverable Forwards décrits ci-dessous, dans des produits structurés, tels que notamment des Credit Linked Notes et des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement est notamment en relation avec l'évolution de devises, d'un indice, de valeurs mobilières, d'un panier de valeurs mobilières ou devises ou d'un organisme de placement collectif.

Les investissements seront principalement libellés en monnaie locale des pays émergents. En tous les cas, l'exposition du Compartiment à ces monnaies sera de deux tiers au minimum, soit par investissements directs et indirects, soit par le biais d'instruments dérivés autorisés.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward.

Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Dans le cadre de sa politique d'investissement (directe ou indirecte), le Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % en instruments du marché monétaire, en fonds monétaires (dans la limite de 10 %), en obligations à taux flottant dont la durée résiduelle des placements individuels n'excédera pas 12 mois ou dont le rendement fait l'objet d'ajustements réguliers, au moins tous les 397 jours, conformément aux conditions du marché monétaire ou dont le profil de risque, notamment en ce qui concerne le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt, correspond à celui d'instruments qui ont une échéance ou une maturité résiduelle conformes à celles mentionnées ci-dessus, et tout autre type de créances à condition qu'elles soient émises ou garanties par un État ou par une corpora-

tion de droit public de l'OCDE ou par des organisations internationales de droit public, dont la Suisse ou un État membre de l'Union européenne fait partie.

Le Compartiment pourra également détenir des liquidités à titre accessoire. Le Compartiment pourra cependant, afin de réduire l'exposition au risque du marché, détenir temporairement jusqu'à 100 % de ses actifs nets en liquidité.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux investissements à haut rendement

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 400 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaires: PAM S.A., PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z dy GBP telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – GLOBAL EMERGING CURRENCIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0366532488	1 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU0366532561	–	USD	USD	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0366532645	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU0366539657	–	USD	USD	–	3 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0366532728	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
J USD	✓	LU0474965273	50 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	✓	LU0366532991	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	✓	LU0366533023	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	✓	LU0366533296	–	EUR	EUR	–	3 %	0,40 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU0368003488	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU0368004296	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	✓	LU0368004536	–	EUR	EUR	–	3 %	0,45 %	0,20 %
HJ EUR	✓	LU1087922057	(2)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
I CHF	✓	LU0953042818	(1)	CHF	CHF	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P CHF	✓	LU0530333185	–	CHF	CHF	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
Z GBP	✓	LU0605341873	–	GBP	GBP	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy GBP	–	LU1056242396	–	GBP	GBP	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
HI dy GBP	✓	LU1087921752	(1)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HJ dy GBP	✓	LU1087922487	(2)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %
I JPY	✓	LU1071686486	(1)	JPY	JPY	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF, GBP ou JPY.

(2) 50 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en GBP ou EUR.

17. PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET JPY

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme, de haute qualité.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est d'offrir aux investisseurs un degré élevé de protection de leur capital libellé en JPY et de fournir un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires.

Pour ce faire, le Compartiment investit en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE ou dans des dépôts.

Le Compartiment limite ses investissements en titres dont l'échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique est inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

Les investissements repris ci-dessus seront effectués en valeurs émises par des émetteurs ayant un rating minimal de A2 et/ou P2 tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également investir, en conformité avec sa stratégie d'investissement, dans des produits structurés, tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 60 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: JPY

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une

VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – SHORT-TERM MONEY MARKET JPY

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0309035367	1 Mrd	JPY	JPY	–	0,15 %	0,10 %	0,05 %
P	✓	LU0309035441	–	JPY	JPY	–	0,30 %	0,10 %	0,05 %
P dy	✓	LU0309035524	–	JPY	JPY	✓	0,30 %	0,10 %	0,05 %
R	✓	LU0309035870	–	JPY	JPY	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %
Z	✓	LU0309036175	–	JPY	JPY	–	0 %	0,10 %	0,05 %
J	✓	LU0323090380	5 Mrd	JPY	JPY	–	0,10 %	0,10 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

18. PICTET - LATIN AMERICAN LOCAL CURRENCY DEBT

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe émanant d'émetteurs situés dans des économies émergentes d'Amérique Latine et/ou au travers la détention d'instruments du marché monétaire des pays émergents d'Amérique Latine.
- Qui sont tolérants au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance liées à la dette locale émergente d'Amérique latine.

Les pays émergents d'Amérique Latine sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants: Mexique, Chili, Brésil, Argentine, Colombie, Pérou, Belize, Bolivie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Guyane, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Panama, Puerto Rico, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Par dérogation au point 7 du § 2 des restrictions d'investissement, le compartiment est autorisé à investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres émis par tout pays d'Amérique Latine, même s'il ne fait pas partie de l'OCDE.

Le Compartiment pourra investir dans des warrants sur valeurs mobilières, sur indices et des bons de souscription ainsi qu'utiliser les opérations sur devises dans un but autre que de couverture.

Le Compartiment pourra également investir, à hauteur de maximum 25 % de ses actifs nets et ce non inclus les investissements en Non-Deliverable Forwards décrits ci-dessous, dans des produits structurés, tels que notamment des Credit Linked Notes et des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement est en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Les investissements seront principalement libellés en monnaie locale des pays émergents d'Amérique Latine. En tous les cas, l'exposition du Compartiment à ces monnaies sera de deux tiers au minimum, soit par investissements directs et indirects, soit par le biais d'instruments dérivés autorisés.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres

OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le montant total net des engagements résultant des transactions sur devises effectuées à des fins de spéculation et de couverture ne pourra pas dépasser 100 % des actifs nets du Compartiment. Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward, de changes à termes ou autres instruments tels qu'options et warrants sur devises. À cet effet, le Compartiment pourra conclure des contrats de gré à gré avec des institutions financières de premier ordre.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

En raison de sa politique d'investissement, le Compartiment pourra détenir une part importante de liquidités et instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois. De plus, si le gestionnaire considère que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra également détenir jusqu'à 33 % de ses actifs nets en liquidités, ainsi que des instruments du marché monétaire, négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme sur instruments financiers, des options sur de tels contrats ainsi que des contrats d'échange de gré à gré sur toutes sortes d'instruments financiers et des Total Return Swaps.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux investissements à haut rendement

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictefunds.com.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 5 %.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP EUR et HR EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action P EUR pour les actions HP EUR et de l'action R EUR pour les actions HR EUR, au jour de leur activation.

PICTET - LATIN AMERICAN LOCAL CURRENCY DEBT

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0325327566	1 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓	LU0532860383	1 Mio	USD	USD	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU0325327723	–	USD	USD	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0325328291	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD (2)	✓	LU0476845283	–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU0325328374	–	USD	USD	–	3 %	0,40 %	0,20 %
R dm USD (2)	✓	LU0852478758	–	USD	USD	✓	3 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0325328457	–	USD	USD	–	0,00 %	0,40 %	0,20 %
Z dy USD	✓	LU0474965430	–	USD	USD	✓	0,00 %	0,40 %	0,20 %
I GBP	✓	LU0859266321	(1)	GBP	GBP	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P dy GBP	✓	LU0366532058	–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm HKD (2)	✓	LU0760711795	–	HKD	HKD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P CHF	✓	LU0843168229	–	CHF	CHF	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	✓	LU0325328531	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	✓	LU0325328614	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	✓	LU0325328705	–	EUR	EUR	–	3 %	0,40 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU0474965513	(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	–	LU0474965604	–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	–	LU0474965786	–	EUR	EUR	–	3 %	0,45 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

19. PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET USD

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis par un État ou par une corporation de droit public de l'OCDE ou de Singapour ou par des organisations internationales de droit public, dont la Suisse ou un État membre de l'Union européenne fait partie.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement de ce Compartiment consiste à offrir aux investisseurs la possibilité de participer à un véhicule préservant le capital et la stabilité de valeur tout en obtenant un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires et une liquidité élevée en observant une politique de répartition des risques.

Le Compartiment investit ses actifs dans des dépôts ou en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE et pour autant que ceux-ci:

- soient émis ou garantis par un État ou par une corporation de droit public de l'OCDE ou de Singapour ou par des organisations internationales de droit public, dont la Suisse ou un État membre de l'Union européenne fait partie ;
- aient un rating minimum équivalent à A2 et/ou P2, tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique ;
- aient une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également en conformité avec sa stratégie d'investissement investir dans des produits structurés tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 90 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «J» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «I», au jour de son activation.

PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET USD

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0366537289	1 Mio	USD	USD	–	0,15 %	0,10 %	0,05 %	
P	✓	LU0366537446	–	USD	USD	–	0,30 %	0,10 %	0,05 %	
P dy	✓	LU0366537792	–	USD	USD	✓	0,30 %	0,10 %	0,05 %	
R	✓	LU0366537875	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %	
Z	✓	LU0366538097	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,05 %	
J	–	LU0474965943	50 Mio	USD	USD	–	0,10 %	0,10 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

20. PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET EUR

Le Compartiment entend remplir les conditions d'un fonds «Short-Term Money Market» selon les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis par un État ou par une corporation de droit public de l'OCDE ou de Singapour ou par des organisations internationales de droit public, dont la Suisse ou un État membre de l'Union européenne fait partie.
- Qui ont une aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement de ce Compartiment consiste à offrir aux investisseurs la possibilité de participer à un véhicule préservant le capital et la stabilité de valeur tout en obtenant un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires et une liquidité élevée en observant une politique de répartition des risques.

Le Compartiment investit ses actifs dans des dépôts ou en instruments du marché monétaire satisfaisant aux critères des instruments du marché monétaire fixés dans la Directive 2009/65/CE et pour autant que ceux-ci:

- soient émis ou garantis par un État ou par une corporation de droit public de l'OCDE ou de Singapour ou par des organisations internationales de droit public, dont la Suisse ou un État membre de l'Union européenne fait partie ;
- aient un rating minimum équivalent à A2 et/ou P2, tel que défini par chacune des agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique ;
- aient une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat juridique inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille ne peut dépasser 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée ne peut dépasser 120 jours.

La monnaie de référence du Compartiment n'est pas nécessairement identique aux monnaies de placement du Compartiment. Le risque de change en découlant sera systématiquement couvert contre la monnaie de référence du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010. Ces OPCVM et autres OPC devront uniquement être des OPCVM et autres OPC de type monétaire à court terme (tel que défini dans les recommandations, CESR/10-049, telles qu'amendées).

Le Compartiment pourra également, en conformité avec sa stratégie d'investissement, investir dans des produits structurés tels que notamment des obligations dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire, ou d'un panier de titres ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments dérivés dans les limites prévues par les restrictions d'investissement et par les recommandations de l'ESMA (anciennement CESR) référencées CESR/10-049.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 80 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Pour les ordres reçus jusqu'au 31 mars 2016:

Souscription

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Pour les ordres reçus à compter du 1er avril 2016:

Souscription

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – SOVEREIGN SHORT-TERM MONEY MARKET EUR

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0366536638	1 Mio	EUR	EUR	–	0,15 %	0,10 %	0,05 %	
P	✓	LU0366536711	–	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,05 %	
P dy	✓	LU0366536802	–	EUR	EUR	✓	0,30 %	0,10 %	0,05 %	
R	✓	LU0366536984	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,05 %	
Z	✓	LU0366537016	–	EUR	EUR	–	0 %	0,10 %	0,05 %	
J	✓	LU0392047626	50 Mio	EUR	EUR	–	0,10 %	0,10 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

21. PICTET – US HIGH YIELD

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir sur le marché des obligations à haut rendement libellées en USD.
- Qui ont une tolérance au risque moyenne à forte.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations à haut rendement tels que des obligations à taux fixe ou variable et des obligations convertibles.

Le Compartiment pourra également investir dans des titres gagés par des actifs (obligations dont des actifs réels garantissent l'investissement), dans des titrisations de créances (telles que mais pas exclusivement des ABS et des MBS) ainsi que dans d'autres titres de créances conformes à l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.

L'investissement dans des ABS et des MBS représentera au maximum 10 % des actifs nets du Compartiment.

De même, le Compartiment pourra investir au maximum 10 % de ses actifs nets dans des «banking loans» qui sont considérés (au regard des articles 2 ou 3 et 4 du règlement grand-ducal du 8 février 2008) comme des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé et ce, dans le respect des limites prévues par les restrictions d'investissements.

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles, les «Obligations CoCo») ne devront pas excéder 20 % des actifs nets du Compartiment.

Ces placements pourront être faits sur tous les marchés, mais principalement en titres traités sur le marché domestique des États-Unis ou en valeurs d'émetteurs domiciliés aux États-Unis et/ou ayant leur principale activité et/ou leur siège principal aux États-Unis, tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Les actifs du Compartiment seront principalement libellés en USD. Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir

des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des fonds d'investissement monétaire (dans la limite des 10 % mentionnée ci-dessous).

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra utiliser les techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la

VaR de l'indice Barclays Capital U.S. High-Yield 2 %
Issuer Capped Bond Index Tr.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: Metropolitan West Asset Management LLC

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HI GBP, HI dy EUR, HP GBP, HR GBP, Z dy USD, DH I USD, DH P USD, DH R USD, DH Z USD et DH P dy USD.

Prix de souscription initial:

valeur nette d'inventaire des actions I USD, P USD, R USD, HI EUR et Z USD, le cas échéant converties respectivement en GBP, EUR et CHF, au jour de leur activation. L'action Z dy USD sera lancée sur base de la valeur nette d'inventaire de l'action Z USD.

PICTET – US HIGH YIELD

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0448623016	1 Mio	USD	USD	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
I dy USD	✓	LU0953040952	1 Mio	USD	USD	✓	1,10 %	0,30 %	0,05 %
I dm GBP (2)	✓	LU0895836913	(1)	GBP	GBP	✓	1,10 %	0,30 %	0,05 %
I JPY	✓	LU1048448986	(1)	JPY	JPY	–	1,10 %	0,30 %	0,05 %
P USD	✓	LU0448623107	–	USD	USD	–	1,45 %	0,30 %	0,05 %
P dy USD	✓	LU0448623289	–	USD	USD	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
P dm USD (2)	✓	LU0476845366	–	USD	USD	✓	1,45 %	0,30 %	0,05 %
R USD	✓	LU0448623362	–	USD	USD	–	1,75 %	0,30 %	0,05 %
Z USD	✓	LU0448623446	–	USD	USD	–	0 %	0,30 %	0,05 %
Z dy USD	–	LU0448623529	–	USD	USD	✓	0 %	0,30 %	0,05 %
DH I USD	–	LU0592903552	(1)	USD	USD	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
DH P USD	–	LU0592903719	–	USD	USD	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
DH R USD	–	LU0592904014	–	USD	USD	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
DH Z USD	–	LU0592904287	–	USD	USD	–	0 %	0,35 %	0,05 %
DH P dy USD	–	LU0592904527	–	USD	USD	✓	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HI EUR	✓	LU0448623792	(1)	EUR	EUR	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI dy EUR	–	LU0572775053	(1)	EUR	EUR	✓	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP EUR	✓	LU0448623875	–	EUR	EUR	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR EUR	✓	LU0472949915	–	EUR	EUR	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HR dm EUR (2)	✓	LU0592897721	–	EUR	EUR	✓	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HI GBP	–	LU0448623958	(1)	GBP	GBP	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP GBP	–	LU0448624097	–	GBP	GBP	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR GBP	–	LU0472950178	–	GBP	GBP	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0448624170	(1)	CHF	CHF	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0448624253	–	CHF	CHF	–	1,45 %	0,35 %	0,05 %
HR CHF	✓	LU0472950095	–	CHF	CHF	–	1,75 %	0,35 %	0,05 %
HI CAD	✓	LU0912111225	(1)	CAD	CAD	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI MXN	✓	LU0912112033	(1)	MXN	MXN	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %
HI ILS	✓	LU0622219680	(1)	ILS	ILS	–	1,10 %	0,35 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP, JPY, CHF, CAD, MXN ou ILS.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

22. PICTET - EUR CORPORATE BONDS EX FINANCIAL

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe libellés en EUR, émis par des sociétés de catégorie «investment grade» à l'exclusion du secteur financier.
- Qui ont une certaine aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances libellés en EUR y compris dans des obligations convertibles émises par des sociétés de droit privé à l'exclusion du secteur financier.

L'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique précise.

Les placements en obligations convertibles ne devront pas excéder 20% des actifs nets du Compartiment.

Les investissements offriront une grande liquidité et devront être cotés au minimum B3 par Moody's et/ou B- par Standard & Poor's ou, en l'absence de notation de Moody's et de Standard & Poor's, être de qualité équivalente selon l'analyse du gestionnaire. Les investissements dont la notation est inférieure à Baa3 selon Moody's, BBB- selon Standard & Poor's ou de qualité équivalente selon l'analyse du gestionnaire ne pourront cependant excéder 25 % des actifs nets du Compartiment sans pour autant que l'exposition à un émetteur de cette qualité ne puisse excéder 1,5 % des actifs nets du Compartiment.

Par le biais de l'analyse du risque de crédit des sociétés et de leurs secteurs d'activité, le Compartiment vise à générer un excès de rendement par rapport aux obligations d'état. Des investissements dans des obligations d'état, principalement émises par les pays de l'OCDE, peuvent néanmoins être effectués si les conditions de marché le nécessitent.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, entre autres des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite des 10 % mentionnée ci-dessus).

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tel que notamment des «credit linked notes», des certificats ou toute autre valeur mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, etc.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, un

organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate Ex-financial.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z dy, DH I, DH P, DH R, DH Z et DH P dy.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, le cas échéant converties en CHF ou USD, au jour de leur activation.

PICTET – EUR CORPORATE BONDS EX FINANCIAL

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0503630070	1 Mio	EUR	EUR	–	0,60 %	0,30 %	0,05 %
I dy	✓	LU0953041844	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,30 %	0,05 %
P	✓	LU0503630153	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,30 %	0,05 %
P dy	✓	LU0503630237	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,30 %	0,05 %
R	✓	LU0503630310	–	EUR	EUR	–	1,25 %	0,30 %	0,05 %
Z	✓	LU0503630583	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,05 %
Z dy	–	LU0503630666	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,05 %
DH I	–	LU0592900889	(1)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %
DH P	–	LU0592901184	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %
DH R	–	LU0592901267	–	EUR	EUR	–	1,25 %	0,35 %	0,05 %
DH Z	–	LU0592901697	–	EUR	EUR	–	0 %	0,35 %	0,05 %
DH P dy	–	LU0592901853	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,35 %	0,05 %
HI CHF	✓	LU0503630740	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %
HP CHF	✓	LU0503631045	–	CHF	CHF	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %
HZ CHF	✓	LU0589981330	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,05 %
HI USD	✓	LU0503631128	(1)	USD	USD	–	0,60 %	0,35 %	0,05 %
HP USD	✓	LU0503631557	–	USD	USD	–	0,90 %	0,35 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF ou USD.

23. PICTET – EUR SHORT TERM HIGH YIELD

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir sur le marché des obligations à haut rendement libellées en EUR.
- Qui ont une tolérance au risque moyenne à forte.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance

- de seconde qualité et à haut rendement,
- libellés en EUR ou dans d'autres devises pour autant que ces titres soient généralement couverts en EUR et
- ayant un rating minimum équivalent à B- au moment de l'acquisition, tel que défini par l'agence de notation Standard & Poor's ou un rating équivalent attribué par d'autres agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

Ces investissements auront une courte/moyenne durée. La durée résiduelle pour chaque placement ne dépassera pas 6 ans. La durée résiduelle moyenne du portefeuille («duration») ne dépassera pas 3 ans.

Le choix des investissements ne sera pas limité à un secteur géographique ni à un secteur d'activité économique particulier. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres gagés par des actifs, des titres d'émetteurs qui bénéficient d'un soutien étatique, des émissions de titrisations d'obligations, des émissions de titrisations de prêts et des créances hypothécaires (y compris des titrisations de ces créances).

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles, les «Obligations CoCo») ne devront pas excéder 20 % des actifs nets du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

De plus, le Compartiment pourra investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des pays émergents.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre «Restrictions d'investissement» du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments financiers dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice Merrill Lynch Euro High Yield Ex-Financials, BB-B, 1-3y constrained (3%).

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z dy telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUR SHORT TERM HIGH YIELD

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0726357444	1 Mio	EUR	EUR	–	1 %	0,30 %	0,10 %
I dy	✓	LU0953041687	1 Mio	EUR	EUR	✓	1 %	0,30 %	0,10 %
P	✓	LU0726357527	–	EUR	EUR	–	1,60 %	0,30 %	0,10 %
P dy	✓	LU0726357790	–	EUR	EUR	✓	1,60 %	0,30 %	0,10 %
R	✓	LU0726357873	–	EUR	EUR	–	2,20 %	0,30 %	0,10 %
R dm (2)	✓	LU0726358095	–	EUR	EUR	✓	2,20 %	0,30 %	0,10 %
Z	✓	LU0726358178	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,10 %
Z dy	–	LU0726358251	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,10 %
HI CHF	✓	LU0726358418	(1)	CHF	CHF	–	1 %	0,35 %	0,10 %
HP CHF	✓	LU0726358509	–	CHF	CHF	–	1,60 %	0,35 %	0,10 %
HR CHF	✓	LU0736302075	–	CHF	CHF	–	2,20 %	0,35 %	0,10 %
HI USD	✓	LU0736302158	(1)	USD	USD	–	1 %	0,35 %	0,10 %
HP USD	✓	LU0736302232	–	USD	USD	–	1,60 %	0,35 %	0,10 %
HR USD	✓	LU0736302315	–	USD	USD	–	2,20 %	0,35 %	0,10 %
HI JPY	✓	LU0803468593	(1)	JPY	JPY	–	1 %	0,35 %	0,10 %
I JPY	✓	LU0996794763	(1)	JPY	JPY	–	1 %	0,30 %	0,10 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF, USD ou JPY.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

24. PICTET – GLOBAL BONDS FUNDAMENTAL

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe émanant d'émetteurs situés dans des économies développées et émergentes. Ces placements sont libellés dans une des principales monnaies ou dans une monnaie d'un pays émergent.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital.

Le Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres de créances émis ou garantis par des gouvernements nationaux ou locaux de pays développés ou émergents, ou par des organismes supranationaux, sans restriction quant au choix de la devise dans laquelle ces titres sont libellés.

Le Compartiment pourra investir en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

L'exposition du Compartiment à certaines monnaies locales sera obtenue par des investissements directs ou indirects, tel que par le biais d'instruments financiers dérivés.

Le gestionnaire sélectionnera les titres sur base d'une approche fondamentale, tenant compte des principaux indicateurs macro-économiques (produit intérieur brut, population, dette, etc.).

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants : Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obli-

gations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le montant total net des engagements résultant des transactions sur devises effectuées à des fins de spéculation et de couverture ne pourra pas dépasser 100 % des actifs nets du Compartiment. Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward, de changes à termes ou autres instruments tels qu'options et warrants sur devises. À cet effet, le Compartiment pourra conclure des contrats de gré à gré avec des institutions financières de premier ordre.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments financiers dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerter le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC)
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice Citigroup WGBI.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z EUR, I CHF, P CHF, Z CHF, HP CHF, HI CHF, HR CHF, HI EUR, HP EUR et HR EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – GLOBAL BONDS FUNDAMENTAL

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0725946650	1 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,20 %	0,10 %
J USD	✓	LU0859266594	20 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,20 %	0,10 %
P USD	✓	LU0725946734	–	USD	USD	–	1,20 %	0,20 %	0,10 %
P dy USD	–	LU0725946817	–	USD	USD	✓	1,20 %	0,20 %	0,10 %
R USD	✓	LU0725946908	–	USD	USD	–	1,80 %	0,20 %	0,10 %
Z USD	✓	LU0725947039	–	USD	USD	–	0 %	0,20 %	0,10 %
I EUR	✓	LU0725946064	(1)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,20 %	0,10 %
P EUR	✓	LU0725946148	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,20 %	0,10 %
P dy EUR	✓	LU0725946221	–	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,20 %	0,10 %
R EUR	✓	LU0725946494	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,20 %	0,10 %
Z EUR	–	LU0725946577	–	EUR	EUR	–	0 %	0,20 %	0,10 %
I CHF	–	LU0725947112	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,20 %	0,10 %
P CHF	–	LU0725947203	–	CHF	CHF	–	1,20 %	0,20 %	0,10 %
Z CHF	–	LU0725947385	–	CHF	CHF	–	0 %	0,20 %	0,10 %
HP CHF	–	LU0725947468	–	CHF	CHF	–	1,20 %	0,25 %	0,10 %
HI CHF	–	LU0725947542	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,25 %	0,10 %
HR CHF	–	LU0725947625	–	CHF	CHF	–	1,80 %	0,25 %	0,10 %
HI EUR	–	LU0725947898	(1)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,25 %	0,10 %
HP EUR	–	LU0725947971	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,25 %	0,10 %
HR EUR	–	LU0725948193	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,25 %	0,10 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou CHF.

25. PICTET – EMERGING CORPORATE BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres de créance émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans un pays émergent.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance émis ou garantis par des sociétés de droit privé ou public (tel que des établissements publics et/ou des sociétés détenues majoritairement par un état ou ses collectivités) et ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans un pays émergent.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants : Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Le choix des investissements ne sera pas limité à un secteur géographique ni à un secteur d'activité économique particulier. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Les investissements peuvent être libellés en toutes devises.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans Sukuk al Ijarah, Sukuk al Wakalah, Sukuk al Mudaraba ou tout autre type de titres à taux fixe conforme à la Charia, dans le respect du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à

des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) et/ou des OPC ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Le Compartiment pourra investir au maximum 20 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles conditionnelles (« Obligations CoCo »).

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type « non-investment grade », y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans un but de couverture ou d'une bonne gestion du portefeuille ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut notamment conclure des « credit default swaps ».

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement

- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux sukuks
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice JP Morgan CEMBI Broad Diversified.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z dy USD, I EUR, P EUR, R EUR, Z EUR, P dy GBP, HI dy EUR, HZ dy EUR, HZ EUR, HI JPY et HI dy JPY telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EMERGING CORPORATE BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0844696376	1 Mio	USD	USD	–	1,25 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓	LU0953041091	1 Mio	USD	USD	✓	1,25 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU0844696459	–	USD	USD	–	2,50 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0844696533	–	USD	USD	✓	2,50 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD (2)	✓	LU0844696616	–	USD	USD	✓	2,50 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU0844696707	–	USD	USD	–	3,00 %	0,40 %	0,20 %
R dm USD (2)	✓	LU0867918970	–	USD	USD	✓	3,00 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0844696889	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy USD	–	LU0844696962	–	USD	USD	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	–	LU0844697002	(1)	EUR	EUR	–	1,25 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	–	LU0844697184	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	–	LU0844697267	–	EUR	EUR	–	3,00 %	0,40 %	0,20 %
Z EUR	–	LU0844697341	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,20 %
I dy GBP	✓	LU0844697424	(1)	GBP	GBP	✓	1,25 %	0,40 %	0,20 %
P dy GBP	–	LU0844697697	–	GBP	GBP	✓	2,50 %	0,40 %	0,20 %
HI CHF	✓	LU0844697770	(1)	CHF	CHF	–	1,25 %	0,45 %	0,20 %
HP CHF	✓	LU0844697853	–	CHF	CHF	–	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HR CHF	✓	LU0858477598	–	CHF	CHF	–	3,00 %	0,45 %	0,20 %
HZ CHF	✓	LU0844697937	–	CHF	CHF	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU0844698075	(1)	EUR	EUR	–	1,25 %	0,45 %	0,20 %
HI dy EUR	–	LU0844698158	(1)	EUR	EUR	✓	1,25 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU0844698232	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	✓	LU0844698315	–	EUR	EUR	–	3,00 %	0,45 %	0,20 %
HR dm EUR (2)	✓	LU0844698406	–	EUR	EUR	✓	3,00 %	0,45 %	0,20 %
HZ dy EUR	–	LU0844698588	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,45 %	0,20 %
HZ EUR	–	LU0844698661	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HI JPY	–	LU0844698745	(1)	JPY	JPY	–	1,25 %	0,45 %	0,20 %
HI dy JPY	–	LU0844698828	(1)	JPY	JPY	✓	1,25 %	0,45 %	0,20 %
I JPY	✓	LU0996794920	(1)	JPY	JPY	–	1,25 %	0,40 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF, JPY ou GBP.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'actions dm.

26. PICTET – EUR SHORT TERM CORPORATE BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir sur le marché des obligations d'entreprise libellées en EUR.
- Qui ont une certaine aversion au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance (y compris des instruments du marché monétaire) :

- libellés en EUR ou dans d'autres devises pour autant que ces titres soient généralement couverts en EUR et
- de sociétés de catégorie «investment grade»; et/ou
- ayant une notation minimum équivalente à BBB- au moment de l'acquisition, tel que défini par l'agence de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente attribuée par d'autres agences de notation reconnues. À défaut d'une notation officielle, le Conseil d'Administration décidera de l'acquisition de titres présentant des critères de qualité identique.

Le Compartiment n'investira pas, au moment de l'acquisition, dans des obligations ayant une notation inférieure à B- tel que défini par l'agence de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente attribuée par d'autres agences de notation reconnues.

Les investissements dans des obligations dont la notation est inférieure à BBB- (soit «non-investment grade») tel que défini par l'agence de notation Standard & Poor's (ou une notation équivalente attribuée par d'autres agences de notation reconnues) ne pourront excéder 25 % des actifs nets du Compartiment.

En cas de dégradation en catégorie «non-investment grade» de la notation de crédit d'un titre détenu par le Compartiment, le titre peut, à la discrétion du Gestionnaire, soit être conservé, soit être vendu, dans le meilleur intérêt des actionnaires.

En cas de divergence de notation de crédit entre plusieurs agences de notation, la notation la plus élevée sera prise en compte.

Les investissements directs en titres de créance seront assortis d'une courte/moyenne durée. La durée résiduelle pour chaque placement ne doit pas dépasser 6 ans. La durée résiduelle moyenne du portefeuille («duration») ne dépassera pas 3 ans.

Hormis l'exposition à la devise euro, le Compartiment pourra investir dans toute autre devise, tout secteur géographique et tout secteur d'activité économique. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul

pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique.

Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres gagés par des actifs, des émissions de titrisations d'obligations, des émissions de titrisations de prêts et des créances hypothécaires (y compris des titrisations de ces créances).

Les placements en obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles, les «Obligations CoCo») n'excéderont pas 20 % des actifs nets du Compartiment. En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Ces placements pourront être faits dans tous les marchés tout en recherchant une croissance du capital dans la monnaie de référence.

De plus, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des pays émergents.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un OPC.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre «Restrictions d'investissement» du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut notamment conclure des «credit default swaps».

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments financiers dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta)

ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice Barclays Euro-Aggregate Corporate 1-3 Year.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dm, Z dy et HI JPY telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUR SHORT TERM CORPORATE BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I	✓	LU0954602677	1 Mio	EUR	EUR	–	0,60 %	0,30 %	0,10 %
P	✓	LU0954602750	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,30 %	0,10 %
P dy	✓	LU0954602834	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,30 %	0,10 %
P dm (2)	–	LU0957218182	–	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,30 %	0,10 %
R	✓	LU0954602917	–	EUR	EUR	–	1,25 %	0,30 %	0,10 %
R dm (2)	✓	LU0957218422	–	EUR	EUR	✓	1,25 %	0,30 %	0,10 %
Z	✓	LU0954603055	–	EUR	EUR	–	0 %	0,30 %	0,10 %
Z dy	–	LU0957219073	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,30 %	0,10 %
HI CHF	✓	LU0954603139	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,35 %	0,10 %
HP CHF	✓	LU0954603212	–	CHF	CHF	–	0,90 %	0,35 %	0,10 %
HR CHF	✓	LU0954603485	–	CHF	CHF	–	1,25 %	0,35 %	0,10 %
HI USD	✓	LU0954603568	(1)	USD	USD	–	0,60 %	0,35 %	0,10 %
HP USD	✓	LU0954603642	–	USD	USD	–	0,90 %	0,35 %	0,10 %
HR USD	✓	LU0954603725	–	USD	USD	–	1,25 %	0,35 %	0,10 %
HI JPY	–	LU0957219313	(1)	JPY	JPY	–	0,60 %	0,35 %	0,10 %
HI dy JPY	✓	LU1116037745	(1)	JPY	JPY	✓	0,60 %	0,35 %	0,10 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en CHF, USD ou JPY.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

27. PICTET – SHORT TERM EMERGING CORPORATE BONDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres de créance d'émetteurs situés dans des économies émergentes ou offrant une exposition aux pays émergents.
- Qui ont une tolérance au risque moyenne à forte.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations et autres titres de créance (y compris des instruments du marché monétaire) de tout type (y compris des obligations de type convertible) émis ou garantis par des sociétés de droit privé ou public (tel que des établissements publics et/ou des sociétés détenues majoritairement par un état ou ses collectivités) et ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans un pays émergent.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants: Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Les investissements directs en titres de créance seront assortis d'une courte/moyenne durée. La durée résiduelle pour chaque placement ne dépassera pas 6 ans. La durée résiduelle moyenne du portefeuille («duration») ne dépassera pas 3 ans.

Le Compartiment pourra également investir dans des obligations à haut rendement tels que des obligations à taux fixe ou variable ou des obligations convertibles. Le Compartiment pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets dans des obligations d'émetteurs dit «en détresse». Les obligations d'émetteurs en détresse sont définies comme celles ayant été décernées par au moins l'une des deux agences principales (Moody's et S&P) une notation long terme très spéculative (Caa1/CCC+ ou tout autre note considérée inférieure). Si aucune agence de notation de crédit reconnue n'a décerné de notation, le Conseil d'Administration du Fonds pourra décider si l'instrument présente des critères de qualité équivalents. Le Compartiment pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets dans des «banking loans» qui sont considérés (au regard des articles 3 et 4 du règlement grand-ducal du 8 février 2008) comme des instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé et ce, dans le respect des limites prévues par les restrictions d'investissements.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 20% de ses actifs dans Sukuk al Ijarah, Sukuk al Wakalah, Sukuk al Mudaraba ou tout autre type de titres à taux fixe conforme à la Charia, dans le respect du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

Hormis la contrainte géographique, le choix des investissements ne sera pas limité à un secteur d'activité économique particulier, ni à une devise particulière. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique et/ou une devise.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne doivent pas dépasser 10% des actifs nets du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments dérivés (y compris les warrants) et/ou produits structurés (notamment les obligations convertibles ajustées par le delta) et/ou des OPC ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans un but de couverture ou d'une bonne gestion du portefeuille, ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

En particulier, le Compartiment pourra, entre autres mais pas exclusivement, investir dans des warrants, futures, options, swaps (tel que des «total return swaps», «contracts for difference», «credit default swaps»), et des contrats à terme ayant un sous jacent en accord avec la Loi de 2010 ainsi que la politique d'investissement du Compartiment, entre autres, des devises (y compris «Non-Deliverable Forwards»), des taux d'intérêts, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie

émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux sukuks
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictefunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dm USD, R dm USD, HZ CHF, HI GBP, HP GBP, HR GBP, HZ GBP et HZ EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – SHORT TERM EMERGING CORPORATE BONDS

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU1055195918	1 Mio	USD	USD	–	0,90 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓	LU1055196056	1 Mio	USD	USD	✓	0,90 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU1055196213	–	USD	USD	–	1,80 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU1055196304	–	USD	USD	✓	1,80 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD (2)	–	LU1055196486	–	USD	USD	✓	1,80 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU1055196726	–	USD	USD	–	2,50 %	0,40 %	0,20 %
R dm USD (2)	–	LU1055196999	–	USD	USD	✓	2,50 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU1055197021	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
I JPY	✓	LU1063456278	(1)	JPY	JPY	–	0,90 %	0,40 %	0,20 %
HI CHF	✓	LU1055198003	(1)	CHF	CHF	–	0,90 %	0,45 %	0,20 %
HP CHF	✓	LU1055198268	–	CHF	CHF	–	1,80 %	0,45 %	0,20 %
HR CHF	✓	LU1055198425	–	CHF	CHF	–	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HZ CHF	–	LU1055198698	–	CHF	CHF	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HI GBP	–	LU1063457243	(1)	GBP	GBP	–	0,90 %	0,45 %	0,20 %
HP GBP	–	LU1063457672	–	GBP	GBP	–	1,80 %	0,45 %	0,20 %
HR GBP	–	LU1063458134	–	GBP	GBP	–	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HZ GBP	–	LU1063457912	–	GBP	GBP	–	0 %	0,45 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU1055198771	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU1055198938	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,45 %	0,20 %
HR EUR	✓	LU1055199159	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HR dm EUR (2)	✓	LU1077582671	–	EUR	EUR	✓	2,50 %	0,45 %	0,20 %
HZ EUR	–	LU1055199407	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF, JPY ou GBP.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

28. PICTET – CHINESE LOCAL CURRENCY DEBT

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres à revenu fixe, dans des instruments du marché monétaire et des dépôts émis en Renminbi.
- Qui sont tolérants au risque.
- Qui privilégiennent une stratégie d'épargne à moyen terme (4 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans :

- des obligations et autres titres de créance libellés en Renminbi (RMB) (tel que mais pas exclusivement des obligations émises ou garanties par des gouvernements ou des sociétés),
- des dépôts, et
- des instruments du marché monétaire, libellés en Renminbi (RMB).

L'investissement dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire dans la devise RMB peut être effectué en CNY (le Renminbi onshore, la monnaie chinoise qui n'est utilisée qu'en Chine continentale) ou en CNH (le Renminbi offshore, généralement disponible à Hong Kong). L'exposition aux actifs non libellés en RMB peut être couverte afin de chercher à maintenir une exposition de change en RMB. Le Compartiment sera principalement exposé au CNY et/ou au CNH, directement ou indirectement.

Dans les limites reprises au point 7 du § 3 des restrictions d'investissement, le Compartiment est autorisé à investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par l'état chinois et/ou ses collectivités publiques territoriales.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, les investissements pourront être focalisés sur une devise et/ou un secteur d'activité économique et/ou sur un seul pays (la Chine).

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Le Compartiment pourra investir en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet.

Le Compartiment pourra également investir, à hauteur de maximum 10 % de ses actifs nets et ce non inclus les investissements en Non-Deliverable Forwards décrits ci-dessous, dans des produits structurés, tels que notamment des Credit Linked Notes et des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement est en relation avec l'évolution d'un indice, de

valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des actions et tout autre titre assimilé à des actions, des instruments financiers dérivés (y compris les warrants) et/ou des produits structurés (notamment des obligations convertibles ajustées par le delta) ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux actions ou tout autre titre assimilé aux actions.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment peut conclure des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le montant total net des engagements résultant des transactions sur devises effectuées à des fins de spéculaton et de couverture ne pourra pas dépasser 100 % des actifs nets du Compartiment. Ces transactions seront notamment effectuées par le biais de Non-Deliverable Forward, de changes à terme ou autres instruments tels qu'options et warrants sur devises. À cet effet, le Compartiment pourra conclure des contrats de gré à gré avec des institutions financières de premier ordre.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Le Compartiment peut, à hauteur de maximum 100 % de ses actifs nets, conclure des credit default swaps.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Dans le cas où le compartiment atteindrait sa taille maximale et ne pourrait dès lors plus être géré de façon efficace, le Conseil d'Administration se réserve le droit de limiter temporairement les souscriptions dans le Compartiment.

Pour les actifs investis dans les valeurs mobilières locales chinoises au travers d'une licence RQFII (limitée à des «open ended funds»), le régulateur local demande à ce que le nom du RQFII soit utilisé pour traiter les valeurs mobilières et autres comptes au nom du Compartiment. Les titres seront dès lors enregistrés au nom de «Pictet Asset Management Limited – Pictet-Chinese Local Currency Debt», le Compartiment étant reconnu comme bénéficiaire économique des titres. La Banque Dépositaire s'assurera que la banque sous-dépositaire a mis en place des mesures appropriées permettant d'assurer correctement la garde des actifs du Compartiment, y compris en tenant des registres qui montrent clairement que les actifs du Compartiment sont bien détenus au nom de celui-ci et ségrégés des autres actifs de la banque sous-dépositaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut subir des pertes du fait des actes ou omissions de la banque sous-dépositaire dans l'exécution et le paiement de transactions ou dans le transfert.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit

- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque de négociation
- Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC)
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 250 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaires: PAM S.A., PAM S, PAM HK

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plu-

sieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Souscriptions: Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Remboursements: Dans les 4 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z EUR, I RMB et R RMB telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – CHINESE LOCAL CURRENCY DEBT

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU1164800770	1 Mio	USD	USD	–	1,10 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓	LU1164800853	–	USD	USD	–	2,20 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓	LU1164800937	–	USD	USD	–	3,00 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓	LU1164801075	–	USD	USD	–	0,00 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	✓	LU1164801158	(1)	EUR	EUR	–	1,10 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	✓	LU1164801661	–	EUR	EUR	–	2,20 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	✓	LU1164802040	–	EUR	EUR	–	3,00 %	0,40 %	0,20 %
Z EUR	–	LU1164802636	–	EUR	EUR	–	0,00 %	0,40 %	0,20 %
I RMB	–	LU1164802800	(1)	RMB**	RMB**	–	1,10 %	0,40 %	0,20 %
P RMB	✓	LU1164802982	–	RMB**	RMB**	–	2,20 %	0,40 %	0,20 %
R RMB	–	LU1164803014	–	RMB**	RMB**	–	3,00 %	0,40 %	0,20 %
Z RMB	✓	LU1164803105	–	RMB**	RMB**	–	0,00 %	0,40 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** La devise de la classe sera le Renminbi chinois échangé à l'extérieur du pays, essentiellement à Hong Kong (CNH).

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou en RMB.

29. PICTET – EMERGING DEBT BLEND

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres de créance émergents libellés dans une monnaie locale ou dans une des principales monnaies.
- Qui sont tolérants au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est de rechercher une croissance en revenu et en capital en investissant principalement dans:

- un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créance (y compris des titres relevant du Règlement 144A, des titres de créance «non-investment grade» et des instruments du marché monétaire) libellés dans une monnaie locale ou dans une des principales monnaies,
- émis ou garantis par des émetteurs souverains de pays émergents (y compris la Chine continentale) et/ou des entreprises dont le siège est basé dans un pays émergent ou qui y conduisent la majeure partie de leurs activités.

Le Compartiment pourra investir en obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé aux Gestionnaires (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé aux Gestionnaires.

Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market («CIBM»).

Le Compartiment peut également investir une part substantielle de ses actifs en instruments financiers dérivés dont, sans y être limités, des swaps de défiance de crédit.

Sauf l'exposition géographique, le choix des investissements ne sera limité ni par un secteur économique ou une notation de crédit ni en termes de devises dans lesquelles les investissements seront libellés. Cependant, selon les conditions des marchés financiers, une attention particulière peut être apportée à un seul pays (ou plusieurs pays émergents) et/ou une seule devise et/ou un seul secteur économique.

À titre accessoire, le Compartiment peut investir dans tout autre type d'actifs éligibles tels que des titres de créance autres que ceux susmentionnés, des liquidités, des produits structurés sans instruments dérivés incorporés, des «credit-linked notes» et des obligations ou d'autres valeurs mobilières dont les rendements sont liés à la performance d'un (i) indice, (ii) de valeurs mobilières ou (iii) d'un panier de valeurs mobilières ou (iv) d'un organisme de placement collectif.

Les sous-jacents des produits structurés dans lesquels le Compartiment investira seront conformes au règlement du Grand Duché de Luxembourg du 8 février 2008 et à la Loi de 2010.

Le Compartiment respectera toutefois les limites suivantes:

- Le Compartiment peut être exposé aux titres en situation de difficulté ou de défaut jusqu'à 10 % de ses actifs nets.
- Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en obligations convertibles conditionnelles et jusqu'à 10 % de ses actifs nets en obligations convertibles.
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans Sukuk al Ijarah, Sukuk al Wakalah, Sukuk al Mudaraba ou tout autre type de titres à taux fixe conforme à la Charia, dans le respect du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.
- Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, conformes aux dispositions de l'article 41.1.E de la Loi de 2010, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.
- Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou en instruments dérivés (y compris des warrants) dont les sous-jacents sont, ou offrent une exposition à, des actions conformes au règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008 et à la Loi de 2010. Ces investissements ne sauraient être utilisés afin de se soustraire à la politique d'investissement du compartiment.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de la limite susmentionnée de 10 %.

- Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en titres adossés à des actifs (des obligations dont les actifs réels garantissent le placement) et dans des titrisations de créances (telles que, mais sans s'y limiter, des ABS et MBS) conformes à l'article 2 du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'une bonne gestion du portefeuille, ce dans les limites spécifiées dans les restrictions d'investissement.

Les instruments financiers dérivés peuvent inclure notamment des options, des contrats à terme, des contrats de change à terme, des non-deliverable forwards, des swaps (notamment des swaps de défiance de crédits et des swaps de rendement total).

Toutefois, si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses ac-

tifs nets, à savoir entre autres, des dépôts et des OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque lié à des titres soumis à restriction
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque de taux de change chinois
- Risque lié aux investissements sur le CIBM
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux sukuks
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative. La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice sur mesure, composé à 50 % du JP Morgan GBI EM Global Diversified et à 50 % du JP Morgan EMBI Global Diversified.

Effet de levier attendu: 300 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaires: PAM S.A., PAMS

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictefunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Toutes les actions figurant dans le tableau ci-dessous peuvent être lancées à une date ultérieure à un prix de souscription initial établi par le Conseil d'Administration.

Période de souscription initiale

La souscription initiale interviendra du 26 septembre au 4 octobre 2016 à un prix de souscription initial de 100 USD. La date de valeur du paiement sera le 6 octobre 2016.

PICTET – EMERGING DEBT BLEND

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (% max.)	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓		1 Mio	USD	USD	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy USD	✓		1 Mio	USD	USD	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P USD	✓		–	USD	USD	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy USD	✓		–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm USD(2)	–		–	USD	USD	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R USD	✓		–	USD	USD	–	3 %	0,40 %	0,20 %
R dm USD (2)	–		–	USD	USD	✓	3 %	0,40 %	0,20 %
Z USD	✓		–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy USD	–		–	USD	USD	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I GBP	–		(1)	GBP	GBP	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy GBP	–		(1)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P GBP	–		–	GBP	GBP	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy GBP	–		–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm GBP (2)	–		–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
Z GBP	–		–	GBP	GBP	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy GBP	–		–	GBP	GBP	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I EUR	–		(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy EUR	–		(1)	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P EUR	–		–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy EUR	–		–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm EUR (2)	–		–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
R EUR	–		–	EUR	EUR	–	3 %	0,40 %	0,20 %
R dm EUR (2)	–		–	EUR	EUR	✓	3 %	0,40 %	0,20 %
Z EUR	–		–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy EUR	–		–	EUR	EUR	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
I CHF	–		(1)	CHF	CHF	–	1,05 %	0,40 %	0,20 %
I dy CHF	–		(1)	CHF	CHF	✓	1,05 %	0,40 %	0,20 %
P CHF	–		–	CHF	CHF	–	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dy CHF	–		–	CHF	CHF	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
P dm CHF (2)	–		–	CHF	CHF	✓	2,10 %	0,40 %	0,20 %
Z CHF	–		–	CHF	CHF	–	0 %	0,40 %	0,20 %
Z dy CHF	–		–	CHF	CHF	✓	0 %	0,40 %	0,20 %
HI EUR	–		(1)	EUR	EUR	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HI dy EUR	–		(1)	EUR	EUR	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %
HP EUR	–		–	EUR	EUR	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %
HP dy EUR	–		–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (% max.)	Commiss-sions	Ser-vices	Banque Déposi-taire
HP dm EUR (2)	–		–	EUR	EUR	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HR EUR	–		–	EUR	EUR	–	3 %	0,45 %	0,20 %	
HR dm EUR (2)	–		–	EUR	EUR	✓	3 %	0,45 %	0,20 %	
HZ EUR	–		–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,20 %	
HZ dy EUR	–		–	EUR	EUR	✓	0 %	0,45 %	0,20 %	
HI CHF	–		(1)	CHF	CHF	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %	
HI dy CHF	–		(1)	CHF	CHF	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %	
HP CHF	–		–	CHF	CHF	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HP dy CHF	–		–	CHF	CHF	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HP dm CHF (2)	–		–	CHF	CHF	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HR CHF	–		–	CHF	CHF	–	3 %	0,45 %	0,20 %	
HR dm CHF (2)	–		–	CHF	CHF	✓	3 %	0,45 %	0,20 %	
HZ CHF	–		–	CHF	CHF	–	0 %	0,45 %	0,20 %	
HZ dy CHF	–		–	CHF	CHF	✓	0 %	0,45 %	0,20 %	
HI GBP	–		(1)	GBP	GBP	–	1,05 %	0,45 %	0,20 %	
HI dy GBP	–		(1)	GBP	GBP	✓	1,05 %	0,45 %	0,20 %	
HP GBP	–		–	GBP	GBP	–	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HP dy GBP	–		–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HP dm GBP (2)	–		–	GBP	GBP	✓	2,10 %	0,45 %	0,20 %	
HR GBP	–		–	GBP	GBP	–	3 %	0,45 %	0,20 %	
HR dm GBP	–		–	GBP	GBP	✓	3 %	0,45 %	0,20 %	
HZ GBP	–		–	GBP	GBP	–	0 %	0,45 %	0,20 %	
HZ dy GBP	–		–	GBP	GBP	✓	0 %	0,45 %	0,20 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP, CHF ou JPY.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour les sous-catégories d'action dm et ds.

Annexe 2 : Compartiments actions

Cette annexe sera mise à jour pour tenir compte de toute modification intervenant dans l'un des compartiments existants, ou lors de la création de nouveaux compartiments.

30. PICTET – EUROPEAN EQUITY SELECTION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent en Europe.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance du marché des actions européennes.

Ce Compartiment investira également dans des titres négociés sur le marché russe « RTS Stock Exchange ».

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés ayant leur siège en Europe ou qui exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Europe.

Le portefeuille sera composé d'une sélection limitée de titres ayant les meilleures perspectives selon le jugement du gestionnaire.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI AC Europe.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres*Souscription*

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP USD telles que définies dans la section «Sous-catégories d'actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUROPEAN EQUITY SELECTION

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commiss- ions	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0155300493	1 Mio	EUR	EUR	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
I dy EUR	✓	LU0953042735	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0130731986	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
P dy EUR	✓	LU0208607589	–	EUR	EUR	✓	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0130732109	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU0258985240	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,30 %	
Z dy EUR	✓	LU1032528819	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,40 %	0,30 %	
HP USD	–	LU1341411319	–	USD	USD	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

31. PICTET – SMALL CAP EUROPE

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent en Europe.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions de sociétés de petite capitalisation ayant leur siège social et/ou leur principale activité en Europe.

Les sociétés européennes de petite capitalisation sont des sociétés qui ont au moment de l'investissement une capitalisation de moins de 5 milliards EUR.

Le Compartiment investira au minimum 75 % de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans l'Espace Économique Européen (ex Liechtenstein).

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pen-

sion afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Europe Small Cap.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plu-

sieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – SMALL CAP EUROPE

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0131724808	1 Mio	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0130732364	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
P dy EUR	✓	LU0208607746	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0131725367	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU0232253012	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %	
I GBP	✓	LU0990124041	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en GBP.

32. PICTET – EMERGING MARKETS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent dans les marchés émergents.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en titres de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social dans des pays émergents.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants: Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Ce Compartiment investira également dans des titres négociés sur le marché russe «RTS Stock Exchange».

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant

une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Emerging Markets.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Investissement à travers Pictet (Mauritius) Limited

La Société de Gestion peut décider que la partie des avoirs du Compartiment destinée à être investie en Inde puisse se faire indirectement, à travers une société établie à l'Île Maurice sous la dénomination de Pictet (Mauritius) Limited, entièrement contrôlée par le Fonds et qui exerce exclusivement des activités d'investissement et de conseil au profit du Compartiment (ci-après «PML») et en particulier des activités de conseil en relation avec les rachats massifs d'actions dans le Compartiment. Les investissements indirects bénéficient normalement de la convention contre la double imposition (ci-après la «CCI») conclue entre l'Inde et l'Île Maurice.

À cette fin, la Société de Gestion utilisera la partie disponible des avoirs du Compartiment devant être investie en Inde pour souscrire toutes les actions de PML qui sera ainsi contrôlée à cent pour cent par le Fonds. Les actions de PML seront émises sous la forme nominative exclusivement.

PML aura pour objet exclusif l'exercice d'activités d'investissement et conseil pour compte du Compartiment. Les membres du Conseil d'Administration de PML sont:

Eric A Venpin
Jimmy Wong Yuen Tien
Pascal Chauvaux
Benoit Beisbardt
Alexandre Ris.

Le Conseil d'Administration sera composé à tout moment d'au moins deux résidents de l'Île Maurice et d'une majorité d'administrateurs qui sont également administrateurs du Fonds.

Les activités de conseil de PML au profit du Compartiment incluent des informations régulières quant à l'applicabilité du traité entre l'Inde et l'Île Maurice ainsi que des recommandations d'investissement sur le marché indien. PML est également consultée en cas de rachat d'actions du Compartiment supérieur à 20 % de la valeur nette afin de permettre au gestionnaire de procéder aux désinvestissements qui s'imposent pour faire face à ces demandes de rachat massives.

La révision des comptes de PML se fera par Deloitte S.A. qui est le réviseur d'entreprises agréé du Fonds ou par tout autre réviseur d'entreprise établi à l'Île Maurice et associé au réviseur d'entreprises agréé du Fonds. Pour les besoins de l'établissement des comptes du Compartiment ainsi que des rapports annuels et semi-annuels, les résultats financiers de PML

seront consolidés dans les résultats financiers du Compartiment. De même, dans ces rapports, la composition du portefeuille du Compartiment contiendra les titres sous-jacents détenus par PML. Pour les besoins des restrictions d'investissement contenues dans le prospectus, les investissements sous-jacents seront pris en considération comme si PML n'existe pas.

PML a été constituée le 3 mai 1996 sous forme d'une société anonyme «offshore» conformément au «Mauritius Offshore Business Activities Act 1992». PML détient une «Category 1 Global Business Licence» émise conformément au «Financial Services Act» de 2007.

PML a obtenu un certificat de résidence fiscale du «Commissioner of Income Tax» de l'Île Maurice.

De ce fait, PML est considéré comme résident fiscal à l'Île Maurice et pourra dès lors bénéficier de la CCI. Il ne peut cependant être garanti que PML pourra maintenir son statut de résident fiscal et la suppression dudit statut pourrait avoir comme effet la perte d'avantages fiscaux et dès lors affecter la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment.

PML fonctionne comme une «investment holding company». La commission de surveillance mauricienne («The Mauritius Financial Services Commission») ne répond en rien de la solvabilité de PML ni du bien-fondé d'aucune déclaration ou opinion émise à son égard.

Correspondant en Inde de la Banque Dépositaire

La Banque Dépositaire a choisi la Deutsche Bank AG, Succursale de Mumbai, comme dépositaire local des titres et autres avoirs du Compartiment en Inde.

Pour la partie des avoirs destinée à être investie en Inde, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants :

- a) Pictet Asset Management Ltd a obtenu le statut de Foreign Institutional Investor («FII») par le Securities and Exchange Board of India («SEBI») et est dès lors autorisé à investir dans des titres indiens pour le compte du Fonds. Les investissements du Fonds en Inde dépendent largement du statut FII accordé au gestionnaire et il est à supposer que cette autorisation sera renouvelée mais aucune garantie ne peut être donnée à ce sujet.
- b) Conformément à la législation indienne relative aux investissements étrangers, les avoirs du Compartiment doivent être détenus par le correspondant indien au nom de Pictet Asset Management Ltd, sous-compte PML.
- c) En investissant à travers PML, le Fonds entend bénéficier de la CCI conclue entre l'Île Maurice et l'Inde comme plus amplement décrit ci-dessus. Il ne peut être garanti que le Fonds pourra toujours bénéficier de ces avantages fiscaux. Par ailleurs, il ne peut être exclu que des modifications à la CCI puissent avoir des conséquences sur l'imposition des investissements du Fonds, sur l'imposition de PML et, dès lors, sur la valeur des actions du Fonds.

Date limite de réception des ordres*Souscription*

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 4 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – EMERGING MARKETS

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0131725870	1 Mio	USD	USD	–	2,00 %	0,40 %	0,30 %
P USD	✓	LU0130729220	–	USD	USD	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208608397	–	USD	USD	✓	2,50 %	0,40 %	0,30 %
R USD	✓	LU0131726092	–	USD	USD	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0208604560	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0257357813	(1)	EUR	EUR	–	2,00 %	0,40 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0257359355	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0257359603	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0407233666	(1)	EUR	EUR	–	2,00 %	0,45 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0407233740	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,45 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0407233823	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR.

33. PICTET – EMERGING EUROPE

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent dans les pays émergents européens, y compris en Russie et en Turquie.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en valeurs mobilières d'émetteurs ayant leur principale activité et/ou leur siège social dans les pays émergents européens.

Ce Compartiment investira également dans des titres négociés sur le marché russe « RTS Stock Exchange ».

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra également investir dans d'autres pays émergents que les pays émergents européens.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux certificats de dépôt

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Emerging Markets Europe 10/40.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une

VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – EMERGING EUROPE

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0131718073	1 Mio	EUR	EUR	–	1,80 %	0,80 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0130728842	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,80 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0208608983	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,80 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0131719634	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,80 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0230608332	–	EUR	EUR	–	0 %	0,80 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320649907	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,80 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

34. PICTET – EUROPE INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Europe Standard.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice MSCI Europe Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,20% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront sup-

portés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Europe Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

PICTET – EUROPE INDEX

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis-sions	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0188800162	1 Mio	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %	
I dy EUR	✓	LU0953041174	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,30 %	0,10 %	0,30 %	
IS EUR	✓	LU0328683049	1 Mio	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0130731390	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %	
P dy EUR	✓	LU0208604644	–	EUR	EUR	✓	0,45 %	0,10 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0130731713	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU0232583665	–	EUR	EUR	–	0 %	0,10 %	0,30 %	
R dy GBP	✓	LU0396226531	–	GBP	GBP	✓	0,90 %	0,10 %	0,30 %	
I JPY	✓	LU0996795067	(1)	JPY	JPY	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en JPY.

35. PICTET – USA INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice S&P 500 Composite.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice S&P 500, (ci-après l'« Indice de Référence »). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.standardandpoors.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,20% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à « surperformer » l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un

impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice S&P 500 Composite.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «I EUR», «HI EUR», «HI dy EUR», «HP EUR», «HR EUR» et «HIS EUR» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – USA INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0188798671	1 Mio	USD	USD	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU0953041505	1 Mio	USD	USD	✓	0,30 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0328683478	1 Mio	USD	USD	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0130732877	–	USD	USD-EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208605534	–	USD	USD-EUR	✓	0,45 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0130733172	–	USD	USD-EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0232586924	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0474966081	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0474966164	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0474966248	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859481052	(1)	GBP	GBP	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
R dy GBP	✓	LU0396247537	–	GBP	GBP	✓	0,90 %	0,10 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0592905094	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HI dy EUR	–	LU0707830021	(1)	EUR	EUR	✓	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HIS EUR	–	LU0368006077	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0592905250	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,15 %	0,30 %
HR EUR	–	LU0592905508	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,15 %	0,30 %
I JPY	✓	LU0996795224	(1)	JPY	JPY	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP ou JPY.

36. PICTET – EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés de l'indice MSCI Europe en identifiant les leaders sectoriels mettant en pratique le développement durable.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social en Europe et aura pour objectif de profiter du potentiel supérieur des entreprises appliquant les principes du développement durable dans leurs activités.

Le gestionnaire emploie des sources d'information appropriées sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise pour évaluer les entreprises et définir l'univers d'investissement. La construction du portefeuille est basée sur un procédé quantitatif qui adapte le portefeuille en fonction de la stabilité financière, dont le but est de construire un portefeuille avec des caractéristiques financières et durables supérieures.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Europe.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP USD telles que définies dans la section «Sous-catégories d'actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0144509550	1 Mio	EUR	EUR	–	0,65 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0144509717	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0208609015	–	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0144510053	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0258985596	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
HP USD	–	LU1341412986	–	USD	USD	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

37. PICTET – JAPAN INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Japan Standard.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice MSCI Japan Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,20% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront sup-

portés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Japan Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: JPY

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «I EUR», «HI USD», «HP USD», «HR USD», «HI EUR», «HP EUR», «HR EUR» et «HIS EUR» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes au jour de leur activation, convertie en EUR ou USD.

PICTET – JAPAN INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I JPY	✓	LU0188802960	100 Mio	JPY	JPY	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
IS JPY	✓	LU0328684104	100 Mio	JPY	JPY	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
P JPY	✓	LU0148536690	–	JPY	JPY-EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P dy JPY	✓	LU0208606854	–	JPY	JPY-EUR	✓	0,45 %	0,10 %	0,30 %
R JPY	✓	LU0148537748	–	JPY	JPY-EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
Z JPY	✓	LU0232589191	–	JPY	JPY	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0474966677	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
IS EUR	✓	LU0496414607	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0474966750	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0474966834	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859480245	(1)	GBP	GBP	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %
R dy GBP	✓	LU0396248774	–	GBP	GBP	✓	0,90 %	0,10 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0592906654	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HIS EUR	–	LU0650148587	(1)	EUR	EUR	–	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0592906811	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,15 %	0,30 %
HR EUR	–	LU0592907116	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,15 %	0,30 %
HI USD	–	LU0592905763	(1)	USD	USD	–	0,30 %	0,15 %	0,30 %
HP USD	–	LU0592906068	–	USD	USD	–	0,45 %	0,15 %	0,30 %
HR USD	–	LU0592906225	–	USD	USD	–	0,90 %	0,15 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 100 000 000 JPY convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

38. PICTET – PACIFIC EX JAPAN INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Pacific ex Japan Standard.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice MSCI Pacific ex Japan Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront sup-

portés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets par émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Pacific Ex Japan Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «I EUR» telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action «I USD», au jour de son activation, convertie en EUR.

PICTET – PACIFIC EX JAPAN INDEX

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0188804743	1 Mio	USD	USD	–	0,25 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0328685093	1 Mio	USD	USD	–	0,25 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0148538712	–	USD	USD-EUR	–	0,40 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208606185	–	USD	USD-EUR	✓	0,40 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0148539108	–	USD	USD-EUR	–	0,85 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0232587906	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0474966917	(1)	EUR	EUR	–	0,25 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0474967055	–	EUR	EUR	–	0,40 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0474967139	–	EUR	EUR	–	0,85 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859480674	(1)	GBP	GBP	–	0,25 %	0,10 %	0,30 %
R dy GBP	✓	LU0396249400	–	GBP	GBP	✓	0,85 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

39. PICTET – DIGITAL COMMUNICATION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir au niveau mondial dans des titres de sociétés actives dans le domaine de la communication numérique.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de ce Compartiment vise à obtenir une croissance du capital en investissant au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions ou tout autre titre apparenté aux actions émis par des sociétés utilisant la technologie numérique pour offrir des services interactifs et/ou des produits associés à des services interactifs dans le domaine de la communication.

Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille. En effet, l'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique précise (y compris les pays émergents).

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront être notamment des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution

d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD**Date limite de réception des ordres***Souscription*

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions «P dy EUR».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions suivantes au jour d'activation de l'action «P dy USD» convertie en EUR.

PICTET – DIGITAL COMMUNICATION

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0101689882	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %	
P USD	✓	LU0101692670	–	USD	USD-EUR	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %	
P dy USD	✓	LU0208609445	–	USD	USD-EUR	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %	
R USD	✓	LU0101692753	–	USD	USD-EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %	
Z USD	✓	LU0258986560	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,30 %	
I EUR	✓	LU0340554673	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0340554913	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %	
P dy EUR	–	LU0474967212	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0340555134	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU1225778056	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,30 %	
I dy GBP	✓	LU0448836279	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %	
P dy GBP	✓	LU0320648172	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %	
HI EUR	✓	LU0386392772	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
HP EUR	✓	LU0474967303	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
HR EUR	✓	LU0474967485	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
I JPY	✓	LU0999321713	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, JPY ou GBP.

40. PICTET – BIOTECH

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions du secteur de la biotechnologie au niveau mondial.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de ce Compartiment est la recherche d'une croissance par le biais d'investissements en actions ou titres analogues de sociétés bio pharmaceutiques à caractère médical ayant un profil particulièrement innovateur. Le Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés actives dans ce secteur. Sur le plan géographique, l'univers d'investissement du Compartiment n'est pas restreint à une zone particulière (y compris les pays émergents). Toutefois, en raison du caractère particulièrement innovant de l'industrie pharmaceutique en Amérique du Nord et en Europe occidentale, la grande majorité des investissements seront effectués dans cette zone.

Afin de capitaliser sur des projets particulièrement novateurs dans le domaine pharmaceutique, le Compartiment Biotech pourra investir maximum 10 % de ses actifs nets dans le «Private Equity» et/ou dans des titres non cotés.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront être notamment des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : Sectoral**Devise de référence du Compartiment: USD****Date limite de réception des ordres***Souscription*

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – BIOTECH

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0112497283	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0090689299	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208607159	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0112497440	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0258985083	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0255977372	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0255977455	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0255977539	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448836352	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320646986	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0328682074	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0190161025	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0190162189	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HP CHF	✓	LU0843168732	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

41. PICTET – PREMIUM BRANDS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir, à l'échelle mondiale, dans des actions de sociétés spécialisées dans les produits et services haut de gamme, bénéficiant d'une large reconnaissance et répondant à différentes aspirations humaines.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment appliquera une stratégie de croissance du capital en investissant au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés du secteur des marques notoires et qui fournissent des prestations et des produits de haute qualité. Ces sociétés bénéficient d'un fort taux de reconnaissance par le marché car elles ont la capacité de créer ou d'orienter les tendances de consommation. Elles peuvent ainsi bénéficier d'un certain pouvoir de fixation des prix. Ces sociétés sont surtout spécialisées dans les services et les produits haut de gamme ou dans le financement de ce type d'activité. L'univers d'investissement du Compartiment ne se limitera par ailleurs à aucune région en particulier (y compris les pays émergents).

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront être notamment des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment : EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – PREMIUM BRANDS

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0217138485	1 Mio	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU0953041760	1 Mio	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0217139020	–	EUR	EUR-USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0217139533	–	EUR	EUR-USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0217138725	–	EUR	EUR-USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0294819544	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I USD	✓	LU0280433417	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0280433847	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0280434068	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448836519	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320647794	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HI dy USD	✓	LU1151369680	(1)	USD	USD	✓	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP USD	✓	LU0552610593	–	USD	USD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR USD	✓	LU0552611484	–	USD	USD	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HP SGD	✓	LU0663513272	–	SGD	SGD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HI CHF	✓	LU0959644278	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP CHF	✓	LU0843168815	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD, GBP ou CHF.

42. PICTET – WATER

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés axées sur le secteur lié à l'eau au niveau mondial.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de ce Compartiment est d'investir en actions de sociétés du monde entier (y compris des pays émergents) actives dans le secteur de l'eau et de l'air.

Les sociétés visées pour le secteur de l'eau seront notamment les sociétés productrices d'eau, les sociétés de conditionnement et de désalination, les sociétés de distribution, les sociétés d'embouteillage, de transport et d'acheminement, les sociétés spécialisées dans le traitement des eaux usées, égouts et traitement des déchets solides, liquides et chimiques, les sociétés exploitant les stations d'épuration ainsi que les sociétés d'équipement et les sociétés de consultants et d'engineering liées aux activités décrites ci-dessus.

Les sociétés visées pour le secteur de l'air seront notamment les sociétés chargées du contrôle de la qualité de l'air, les sociétés fournissant les équipements nécessaires à la filtration de l'air ainsi que les sociétés fabriquant les catalyseurs pour véhicules.

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés actives dans le secteur de l'eau.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront être notamment des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et

des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z USD.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action I USD, au jour de son activation.

PICTET – WATER

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0104884605	1 Mio	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU0953041331	1 Mio	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0104884860	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0208610294	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0104885248	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0239939290	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448836600	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0366531837	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
Z GBP	✓	LU1002871454	–	GBP	GBP	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I JPY	✓	LU0920171179	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I USD	✓	LU0255980244	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0255980327	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0255980673	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	–	LU1010986302	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
HI USD	✓	LU0474967568	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP USD	✓	LU0385405567	–	USD	USD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR USD	✓	LU0385405997	–	USD	USD	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HI CHF	✓	LU1297705979	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP CHF	✓	LU0843168575	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD, JPY, CHF ou GBP.

43. PICTET – INDIAN EQUITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent en Inde.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de ce Compartiment est d'investir, directement ou indirectement tel que plus amplement décrit ci après, en valeurs mobilières émises par des sociétés et des institutions établies en Inde ou ayant leur principal champ d'activité en Inde.

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés ayant leur siège en Inde ou qui exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Inde.

Le Compartiment pourra, accessoirement, investir ses avoirs dans des titres émis par des sociétés établies ou ayant leur principal champ d'activité au Pakistan, Bangladesh et Sri Lanka.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé essentiellement de titres de sociétés cotées en bourse ou négociées sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier reconnu et ouvert au public. Les investissements en titres non cotés n'excéderont pas 10 % des avoirs nets du Compartiment.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le portefeuille pourra comprendre des actions ordinaires, préférentielles ou convertibles ainsi que des warrants sur valeurs mobilières. Le portefeuille pourra également comprendre des certificats de dépôt (GDR) émis par des sociétés en Inde ou valeurs similaires cotées à une bourse en Inde ou ailleurs.

Si les conditions de marché le requièrent, le portefeuille pourra également comprendre des obligations émises par des sociétés établies en Inde et des obligations émises ou garanties par l'État Indien.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010, et, dans les limites des restrictions d'investissement, en warrants sur valeurs mobilières et bons de souscription.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant

une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI India 10/40.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaires : PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Investissements à travers Pictet Country (Mauritius) Ltd

La Société de Gestion peut décider que la partie des avoirs du Compartiment destinée à être investie en Inde puisse se faire indirectement, à travers une société établie à l'Île Maurice sous la dénomination de Pictet Country (Mauritius) Ltd entièrement contrôlée par le Fonds et qui exerce exclusivement des activités d'investissement et de conseil au profit du Compartiment (ci-après «PCML») et en particulier des activités de conseil en relation avec les rachats massifs de parts dans le Compartiment. Les investissements indirects bénéficient normalement de la convention contre la double imposition (ci-après la «CCI») conclue entre l'Inde et l'Île Maurice.

À cette fin, la Société de Gestion utilisera la partie disponible des avoirs du Compartiment devant être investie en Inde pour souscrire toutes les actions de PCML qui sera ainsi contrôlée à cent pour cent par le Fonds. Les actions de PCML seront émises sous la forme nominative exclusivement.

PCML a été initialement constituée sous le nom de Pictet Investments (Mauritius) Limited le 11 octobre 1995 (N°15437/2168) à l'Île Maurice sous forme d'une société anonyme «Offshore» conformément au «Mauritius Offshore Business Activities Act 1992». PML détient une «Category 1 Global Business Licence» émise conformément au «Financial Services Act» de 2007. PCML a obtenu un certificat de résidence fiscale du «Commissioner of Income Tax» de l'Île Maurice. De ce fait PCML est considérée comme résident fiscal à l'Île Maurice et pourra dès lors bénéficier de la CCI. Il ne peut cependant être garanti que PCML pourra maintenir son statut de résident fiscal et la suppression dudit statut pourrait avoir comme effet la perte d'avantages fiscaux et dès lors affecter la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment.

PCML a pour objet exclusif l'exercice d'activités d'investissement et de conseil pour le compte du Compartiment. Le Conseil d'Administration de PCML se compose de MM. Eric A Venpin, Jimmy Wong Yuen Tien, Benoit Beisbhardt, Pascal Chauvaux et Alexandre Ris, dont MM. Benoit Beisbhardt, Pascal Chauvaux et Alexandre Ris sont également administrateurs du Fonds. Le Conseil d'Administration de PCML sera à tout moment composé d'au moins deux résidents de l'Île Maurice et d'une majorité d'administrateurs qui sont également administrateurs du Fonds.

Les activités de conseil de PCML au profit du Compartiment incluent des informations régulières quant à l'applicabilité du traité entre l'Inde et l'Île Maurice ainsi que des recommandations d'investissement sur le marché indien. PCML est également consultée en cas de rachat de parts du Compartiment supérieur à 20 % de la valeur nette afin de permettre au gestionnaire de procéder aux désinvestissements qui s'imposent pour faire face à ces demandes de rachat massives.

La révision des comptes de PCML se fera par Deloitte S.A. Pour les besoins de l'établissement des comptes du Compartiment ainsi que des rapports annuels et semi-annuels, les résultats financiers de PCML seront consolidés dans les résultats financiers du Compartiment. De même, dans ces rapports, la composition du portefeuille du Compartiment contiendra les titres sous-jacents détenus par PCML. Pour les besoins des restrictions d'investissement contenues dans le Prospectus, les investissements sous-jacents seront pris en considération comme si PCML n'existe pas.

PCML fonctionne comme une «investment holding company».

La commission de surveillance mauricienne («The Mauritius Financial Services Commission») ne répond en rien de la solvabilité de PCML ni du bien-fondé d'aucune déclaration ou opinion émise à son égard.

Banque Dépositaire en Inde

La Banque Dépositaire et le gestionnaire ont désigné la Deutsche Bank AG, Succursale de Mumbai comme dépositaire local des titres et autres avoirs du Compartiment détenus en Inde.

Pictet Asset Management Ltd a obtenu le statut de FII par le SEBI et est dès lors autorisé à investir dans des titres indiens pour compte du Fonds. Les investissements du Fonds en Inde dépendent largement du statut FII accordé au gestionnaire et il est à supposer que cette autorisation sera renouvelée mais aucune garantie ne peut être donnée à ce sujet.

Conformément à la législation indienne relative aux investissements étrangers, les avoirs du Compartiment doivent être détenus par le correspondant indien au nom de Pictet Asset Management Ltd, sous compte de PCML.

En investissant à travers PCML, le Fonds entend bénéficier de la CCI conclue entre l'Île Maurice et l'Inde comme plus amplement décrit ci-dessus. Il ne peut être garanti que le Fonds pourra toujours bénéficier de ces avantages fiscaux. Par ailleurs, il ne peut être exclu que des modifications à la CCI puissent avoir des conséquences sur l'imposition des investissements du Fonds, sur l'imposition de PCML et, dès lors, sur la valeur nette d'inventaire des actions du Fonds.

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 5 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – INDIAN EQUITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *		
							Gestion **	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0180457029	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,65 %	0,30 %
P USD	✓	LU0070964530	–	USD	USD	–	2,40 %	0,65 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208610534	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,65 %	0,30 %
R USD	✓	LU0177113007	–	USD	USD	–	2,90 %	0,65 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0232253954	–	USD	USD	–	0 %	0,65 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0255978933	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,65 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0255979071	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,65 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0255979154	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,65 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859479155	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,65 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320648925	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,65 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** PCML supportera et payera certains frais et charges relatifs à ses activités d'investissements dans des titres indiens. Ces frais et charges comprennent des frais et commissions de courtage, les frais de transaction associés au change de la roupie en dollar des États-Unis, les frais d'enregistrement et taxes en relation avec l'établissement et les activités de PCML. PCML supportera également ses frais de fonctionnement, y compris les frais de son agent de domiciliation et administratif local et de son réviseur local.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

44. PICTET – JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent au Japon.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance du marché des actions japonaises. Le Compartiment recherchera la maximisation du rendement total en termes de yen japonais à travers la plus-value de capital en investissant dans un portefeuille d'actions japonaises largement diversifié en maximisant le potentiel de génération d'alpha par une gestion dite «130/30», tout en observant le principe de répartition des risques.

Les positions longues se monteront en principe à 130 % et les positions «short» à 30 % des actifs totaux, mais elles pourront atteindre respectivement 150 % et 50 %. En fonction des conditions de marché, les positions longues pourront descendre jusqu'à 100 %, les positions courtes seront dans ce cas de 0.

Cette stratégie d'investissement se réfère à une composition de portefeuille faite de positions longues, compensées par des ventes à découvert (positions short) au travers d'instruments dérivés autorisés par les restrictions d'investissement. L'exposition nette de la part investie en actions – donc la somme nette des positions «longues» et des positions «short», est généralement comprise entre 80 % et 100 % des actifs nets, ce qui s'approche de l'exposition dans un fonds traditionnel «long only».

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés ayant leur siège au Japon ou qui exercent une partie prépondérante de leur activité économique au Japon.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autre OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010, et, dans les limites des restrictions d'investissement, en warrants sur valeurs mobilières et options.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice TOPIX.

Effet de levier attendu: 30 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaires: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: JPY

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le dernier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z EUR et Z dy EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I JPY	✓	LU0155301467	100 Mio	JPY	JPY	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
P JPY	✓	LU0095053426	–	JPY	JPY	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
P dy JPY	✓	LU0208610880	–	JPY	JPY	✓	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
R JPY	✓	LU0155301624	–	JPY	JPY	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %	
Z JPY	✓	LU0474967642	–	JPY	JPY	–	0 %	0,40 %	0,30 %	
I EUR	✓	LU0255979238	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0255979402	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0255979584	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %	
Z EUR	–	LU0606355369	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,30 %	
Z dy EUR	–	LU1032528579	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,40 %	0,30 %	
I GBP	✓	LU0700307720	(1)	GBP	GBP	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
P GBP	✓	LU0700312720	–	GBP	GBP	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %	
I USD	✓	LU1039633547	(1)	USD	USD	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %	
HP USD	✓	LU0936264273	–	USD	USD	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %	
HR USD	✓	LU0936263978	–	USD	USD	–	2,50 %	0,45 %	0,30 %	
HI USD	✓	LU0895849734	(1)	USD	USD	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %	
HI EUR	✓	LU0650148231	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %	
HP EUR	✓	LU0650148314	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %	
HR EUR	✓	LU0650148405	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,45 %	0,30 %	
HI GBP	✓	LU0814461561	(1)	GBP	GBP	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 100 000 000 JPY convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP ou USD.

45. PICTET – ASIAN EQUITIES EX JAPAN

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés asiatiques, à l'exception du Japon.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le but de ce Compartiment est la recherche de la croissance du capital à long terme, en investissant au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions d'émetteurs ayant leur siège et/ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Asie (y compris la Chine continentale), à l'exclusion du Japon. Dans la limite des restrictions d'investissement, le Compartiment pourra également investir en warrants sur valeurs mobilières et en obligations convertibles.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 49 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pen-

sion afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC)
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI AC Asia Ex Japan.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Investissement à travers Pictet Asian Equities (Mauritius) Limited

La Société de Gestion peut décider que la partie des avoirs du Compartiment destinée à être investie en Inde puisse se faire indirectement, à travers une société établie à l'Île Maurice sous la dénomination de Pictet Asian Equities (Mauritius) Limited entièrement contrôlée par le Fonds et qui exerce exclusivement des activités de conseil au profit du Compartiment (ci-après «PAEML») et en particulier des activités d'investissement et de conseil en relation avec les rachats massifs d'actions dans le Compartiment. Les investissements indirects bénéficient normalement de la convention contre la double imposition (ci-après la «CCI») conclue entre l'Inde et l'Île Maurice.

À cette fin, la Société de Gestion utilisera la partie disponible des avoirs du Compartiment devant être investie en Inde pour souscrire toutes les actions de PAEML qui sera ainsi contrôlée à cent pour cent par le Fonds pour le compte du Compartiment Pictet – Asian Equities Ex Japan. Les actions de PAEML seront émises sous la forme nominative exclusivement.

PAEML aura pour objet exclusif l'exercice d'activités d'investissement et de conseil pour compte du Compartiment. Les membres du Conseil d'Administration de PAEML sont:

Eric A Venpin
Jimmy Wong Yuen Tien
Pascal Chauvaux
Benoit Beisbardt
Alexandre Ris.

Le Conseil d'Administration sera composé à tout moment d'au moins deux résidents de l'Île Maurice et d'une majorité d'administrateurs qui sont également administrateurs du Fonds.

Les activités de conseil de PAEML au profit du Compartiment incluent des informations régulières quant à l'applicabilité du traité entre l'Inde et l'Île Maurice ainsi que des recommandations d'investissement sur le marché indien. PAEML sera également consultée en cas de rachat d'actions du Compartiment supérieur à 20 % de la valeur nette afin de permettre au gestionnaire de procéder aux désinvestissements qui s'imposent pour faire face à ces demandes de rachat massives.

La révision des comptes de PAEML se fera par Deloitte S.A. qui est le réviseur d'entreprises agréé du Fonds ou par tout autre réviseur d'entreprise établi à l'Île Maurice et associé au réviseur d'entreprises agréé du Fonds. Pour les besoins de l'établissement des comptes du Compartiment ainsi que des rapports annuels et semi-annuels, les résultats financiers de PAEML seront consolidés dans les résultats financiers du Compartiment. De même, dans ces rapports, la composition du portefeuille du Compartiment contiendra les titres sous-jacents détenus par PAEML. Pour les besoins des restrictions d'investissement contenues dans le prospectus, les investissements sous-jacents seront pris en considération comme si PAEML n'existaient pas.

PAEML a été constituée le 24 février 2009 à l'Île Maurice et détient une «Category 1 Global Business Li-

cence» émise conformément au «Financial Services Act» de 2007.

PAEML a obtenu un certificat de résidence fiscale du «Commissioner of Income Tax» de l'Île Maurice.

De ce fait, PAEML est considérée comme résident fiscal à l'Île Maurice et pourra dès lors bénéficier de la CCI. Il ne peut cependant être garanti que PAEML pourra maintenir son statut de résident fiscal et la suppression dudit statut pourrait avoir comme effet la perte d'avantages fiscaux et dès lors affecter la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment.

PAEML fonctionne comme une «investment holding company».

Les investisseurs dans PAEML ne sont protégés par aucune disposition du droit de l'Île Maurice en cas de faillite de PAEML.

La commission de surveillance mauricienne («The Mauritius Financial Services Commission») ne répond en rien de la solvabilité de PAEML ni du bien-fondé d'aucune déclaration ou opinion émise à son égard.

Correspondant en Inde de la Banque Dépositaire

La Banque Dépositaire a choisi la Deutsche Bank AG, Succursale de Mumbai, comme dépositaire local des titres et autres avoirs du Compartiment en Inde.

Pour la partie des avoirs destinée à être investie en Inde, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants :

- a) Pictet Asset Management Ltd a obtenu le statut de Foreign Institutional Investor («FII») par le Securities and Exchange Board of India («SEBI») et est dès lors autorisé à investir dans des titres indiens pour compte du Fonds. Les investissements du Fonds en Inde dépendent largement du statut FII accordé au gestionnaire et il est à supposer que cette autorisation sera renouvelée mais aucune garantie ne peut être donnée à ce sujet.
- b) Conformément à la législation indienne relative aux investissements étrangers, les avoirs du Compartiment doivent être détenus par le correspondant indien au nom de Pictet Asset Management Ltd, sous-compte PAEML.
- c) En investissant à travers PAEML, le Fonds entend bénéficier de la CCI conclue entre l'Île Maurice et l'Inde comme plus amplement décrit ci-dessus. Il ne peut être garanti que le Fonds pourra toujours bénéficier de ces avantages fiscaux. Par ailleurs, il ne peut être exclu que des modifications à la CCI puissent avoir des conséquences sur l'imposition des investissements du Fonds, sur l'imposition de PAEML et, dès lors, sur la valeur des actions du Fonds.

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – ASIAN EQUITIES EX JAPAN

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0111012836	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,35 %	0,30 %
P USD	✓	LU0155303323	–	USD	USD	–	2,40 %	0,35 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208611698	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,35 %	0,30 %
R USD	✓	LU0155303752	–	USD	USD	–	2,90 %	0,35 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0232255900	–	USD	USD	–	0 %	0,35 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0255976721	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,35 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0255976994	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,35 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0255977299	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,35 %	0,30 %
I JPY	✓	LU1173876233	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,35 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0328681852	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0248316639	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0248317017	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou JPY.

46. PICTET – GREATER CHINA

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés participant à la croissance de l'économie chinoise en investissant en Chine, à Taïwan et à Hong Kong.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions de sociétés ayant leur activité prépondérante et/ou leur siège social à Hong Kong, en Chine ou à Taïwan.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque lié à un investissement en République Populaire de Chine (RPC)
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Golden Dragon.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd, PAM HK

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HI EUR, HP EUR et HR EUR telles que définies au chapitre « Sous-Catégories d'Actions ».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation, convertie en EUR.

PICTET – GREATER CHINA

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0168448610	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0168449691	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208612407	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0168450194	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0258985919	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0255978008	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0255978347	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0255978263	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859478934	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320649493	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0650147936	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0650148074	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	–	LU0650148157	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
I JPY	✓	LU0996795653	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP ou JPY.

47. PICTET – JAPANESE EQUITY SELECTION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans un nombre restreint d'actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent au Japon.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance du marché des actions japonaises.

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés ayant leur siège au Japon ou qui exercent une partie prépondérante de leur activité économique au Japon.

Le portefeuille sera composé d'une sélection limitée de titres ayant les meilleures perspectives selon le jugement du gestionnaire.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section

«Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Japan.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: JPY

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – JAPANESE EQUITY SELECTION

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I JPY	✓	LU0080998981	100 Mio	JPY	JPY	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %
P JPY	✓	LU0176900511	–	JPY	JPY	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %
P dy JPY	✓	LU0208612829	–	JPY	JPY	✓	1,80 %	0,40 %	0,30 %
R JPY	✓	LU0176901758	–	JPY	JPY	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %
Z JPY	✓	LU0231728105	–	JPY	JPY	–	0 %	0,40 %	0,30 %
I GBP	✓	LU1143263215	–	GBP	GBP	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %
HI GBP	✓	LU1143262837	–	GBP	GBP	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0366531910	–	GBP	GBP	✓	1,80 %	0,40 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0255975673	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,40 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0255975830	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,40 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0255975913	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,40 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0328682405	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0248317363	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %
HI USD	✓	LU0895858214	(1)	USD	USD	–	0,90 %	0,45 %	0,30 %
HP USD	✓	LU1240748514	–	USD	USD	–	1,80 %	0,45 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0248320581	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 100 000 000 JPY convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, USD ou GBP.

48. PICTET – HEALTH

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés au niveau mondial, oeuvrant dans les segments liés à la santé.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement de ce Compartiment est la recherche d'une croissance du capital en investissant principalement dans des actions ou des titres analogues de sociétés actives dans les secteurs liés à la santé. Le Compartiment peut investir dans tout pays (y compris les pays émergents).

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – HEALTH

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0188500879	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
I dy USD	✓	LU0953041927	1 Mio	USD	USD	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P USD	✓	LU0188501257	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
P dy USD	✓	LU0208613470	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
R USD	✓	LU0188501331	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
Z USD	✓	LU0188501687	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %	
I EUR	✓	LU0255978693	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0255978776	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0255978859	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU1225778213	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %	
I dy GBP	✓	LU0448836782	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P dy GBP	✓	LU0320647281	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
HI EUR	✓	LU0328682231	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %	
HP EUR	✓	LU0248320664	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %	
HR EUR	✓	LU0248320821	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR et GBP.

49. PICTET – EMERGING MARKETS INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Emerging Markets Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice MSCI Emerging Markets Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30 % p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section «Restrictions d'investissement», d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à

adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20 % (et même 35 % [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs

- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Emerging Markets Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1,50 %.

PICTET – EMERGING MARKETS INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0188497985	1 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0328685416	1 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU0883978354	1 Mio	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0188499254	–	USD	USD-EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0208606003	–	USD	USD-EUR	✓	0,90 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0188499684	–	USD	USD-EUR	–	1,35 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0188500283	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0474967725	(1)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0474967998	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0474968020	–	EUR	EUR	–	1,35 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859479742	(1)	GBP	GBP	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R dy GBP	✓	LU0396250085	–	GBP	GBP	✓	1,35 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

50. PICTET – EUROLAND INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI EMU Standard.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réplication physique de l'indice MSCI EMU Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,20% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réplication physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront sup-

portés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réplication physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment investira au minimum 75 % de ses actifs nets en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans des pays faisant partie de l'union monétaire européenne.

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20 % (et même 35 % [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres

- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI EMU Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

PICTET – EUROLAND INDEX

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis- sions	Services	Banque Dépositaire
IS EUR	✓	LU0255980830	1 Mio	EUR	EUR	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0255980913	–	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %	
P dy EUR	✓	LU0255981051	–	EUR	EUR	✓	0,45 %	0,10 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0255981135	–	EUR	EUR	–	0,90 %	0,10 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU0255981218	–	EUR	EUR	–	0 %	0,10 %	0,30 %	
IS GBP	✓	LU0859479825	(1)	GBP	GBP	–	0,30 %	0,10 %	0,30 %	
R dy GBP	✓	LU0396250754	–	GBP	GBP	✓	0,90 %	0,10 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en GBP.

51. PICTET – US EQUITY SELECTION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent aux États-Unis.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance du marché des actions américaines.

Le Compartiment investira au minimum deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés ayant leur siège aux États-Unis ou qui déplacent leur activité prépondérante aux États Unis.

Le portefeuille sera composé d'une sélection limitée de titres ayant les meilleures perspectives selon le jugement du gestionnaire.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice S&P 500 Composite.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : Waddell & Reed Investment Management Company

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour cal-lendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plu-sieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de dé-termination de la VNI applicable.

PICTET – US EQUITY SELECTION

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0256836254	1 Mio	USD	USD	–	0,90 %	0,30 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU0953040796	1 Mio	USD	USD	✓	0,90 %	0,30 %	0,30 %
P USD	✓	LU0256840108	–	USD	USD	–	1,80 %	0,30 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0256841411	–	USD	USD	✓	1,80 %	0,30 %	0,30 %
R USD	✓	LU0256842575	–	USD	USD	–	2,50 %	0,30 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0260655930	–	USD	USD	–	0	0,30 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0372506948	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,30 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0256843623	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,35 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0256844860	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,35 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0256845677	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,35 %	0,30 %
I GBP	✓	LU1090658540	(1)	GBP	GBP	–	0,90 %	0,30 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

52. PICTET – SECURITY

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment applique une stratégie de croissance du capital en investissant principalement dans des actions ou titres similaires émis par des sociétés qui contribuent à assurer l'intégrité, la santé et la liberté, qu'elles soient individuelles, d'entreprise ou politiques. Le Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions de sociétés actives dans ce secteur.

Les sociétés cibles seront notamment, mais pas exclusivement, actives dans les domaines suivants: sécurité internet, sécurité des logiciels, des télécommunications et du matériel informatique, sécurité physique et protection de la santé, sûreté des accès et des identifications, sécurité du trafic, sécurité de l'environnement de travail et sûreté de l'État, etc.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP EUR.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions P EUR, au jour de leur activation.

PICTET – SECURITY

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis-sions	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0256845834	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P USD	✓	LU0256846139	–	USD	USD-EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
P dy USD	✓	LU0256846303	–	USD	USD-EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
R USD	✓	LU0256846568	–	USD	USD-EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
Z USD	✓	LU0328681696	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %	
I EUR	✓	LU0270904351	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0270904781	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0270905242	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %	
Z EUR	✓	LU1225778304	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %	
I dy GBP	✓	LU0448836865	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %	
P dy GBP	✓	LU0320647950	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %	
HI EUR	✓	LU0474968293	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %	
HP EUR	–	LU0650148827	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %	
HR EUR	✓	LU0650149049	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %	
HI CHF	✓	LU1297737238	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %	
HP CHF	✓	LU1297734565	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF ou GBP.

53. PICTET – CLEAN ENERGY

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir à l'échelle mondiale dans des titres de sociétés produisant une énergie propre et encourageant à sa consommation.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment applique une stratégie de croissance du capital en investissant aux moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions émises par des sociétés contribuant à la réduction des émissions de carbone (en encourageant la production et la consommation d'énergie propre, par exemple). L'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique précise (y compris les pays émergents).

Les sociétés cibles seront notamment, mais pas exclusivement, actives dans les domaines suivants: ressources et infrastructures plus propres; équipements et technologies réduisant les émissions de carbone; production, transmission et distribution d'énergies propres et solutions de transport et carburants plus propres et plus efficaces au plan énergétique.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants sur valeurs mobilières et des bons de souscription. En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HI EUR, HP EUR et P dy EUR.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions suivantes, au jour de leur activation: actions I EUR et P EUR converties en EUR pour les actions HI EUR et HP EUR et de l'action P dy USD convertie en EUR pour les actions P dy EUR.

PICTET – CLEAN ENERGY

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0280430405	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0280430660	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0280430744	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0280431049	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0331553957	–	USD	USD	–	0,00 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0312383663	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU0616375167	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0280435388	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	–	LU0474968376	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0280435461	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448836949	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0320648255	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
Z GBP	✓	LU1002870720	–	GBP	GBP	–	0,00 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0474968459	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0650147779	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0650147852	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

54. PICTET – RUSSIAN EQUITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à petite capitalisation dont le siège et/ou les activités principales se situent en Russie.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en actions ou tout autre titre de type «action» d'émetteurs ayant leur siège social en Russie et/ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Russie. Ces autres titres de type «action» pourront notamment être des certificats de titres en dépôt américains (ADRs), européens (EDRs) et internationaux (GDRs) dont les titres sous-jacents sont émis par des sociétés domiciliées en Russie puis négociés sur un marché réglementé en dehors de ces pays, principalement aux États-Unis et en Europe.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, en principe, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants et des bons de souscription.

Ce Compartiment pourra également investir dans des titres négociés sur les marchés russes «Russian Trading System (RTS)» et «Moscow Interbank Currency Exchange (MICEX)», qui font partie des marchés réglementés.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de

valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux certificats de dépôt

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Russia 10/40.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy EUR, HP EUR et HR EUR telles que définies au chapitre « Sous-Catégories d'Actions ».

Prix de souscription initial : valeur nette d'inventaire des actions suivantes, au jour de leur activation: action P dy USD convertie en EUR pour les actions P dy EUR et actions P EUR et R EUR pour les actions HP EUR et HR EUR.

PICTET – RUSSIAN EQUITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis-sions	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0338482002	1 Mio	USD	USD	–	1,90 %	0,80 %	0,30 %	
P USD	✓	LU0338482267	–	USD	USD	–	2,40 %	0,80 %	0,30 %	
P dy USD	✓	LU0338482424	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,80 %	0,30 %	
R USD	✓	LU0338482770	–	USD	USD	–	2,90 %	0,80 %	0,30 %	
Z USD	✓	LU0340081248	–	USD	USD	–	0 %	0,80 %	0,30 %	
I EUR	✓	LU0338482937	(1)	EUR	EUR	–	1,90 %	0,80 %	0,30 %	
P EUR	✓	LU0338483075	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,80 %	0,30 %	
P dy EUR	–	LU0474968533	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,80 %	0,30 %	
R EUR	✓	LU0338483158	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,80 %	0,30 %	
I GBP	✓	LU0859479239	(1)	GBP	GBP	–	1,90 %	0,80 %	0,30 %	
P dy GBP	✓	LU0338483232	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,80 %	0,30 %	
HP EUR	–	LU0650148660	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,85 %	0,30 %	
HR EUR	–	LU0650148744	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,85 %	0,30 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

55. PICTET – TIMBER

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir au niveau mondial dans des titres de sociétés actives le long de la chaîne de valeur de la sylviculture.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment applique une stratégie de croissance du capital en investissant aux moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale dans des actions ou toutes autres titres apparentés aux actions émis par des sociétés actives dans le financement, la plantation et la gestion de forêts et de régions boisées et/ou dans le traitement, la production et la distribution de bois d'œuvre et d'autres services et produits dérivés du bois contenus dans la chaîne de valeur sylvicole.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles, des obligations convertibles et dans une moindre mesure, des warrants et des bons de souscription.

L'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique précise (y compris les pays émergents).

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR) et dans des REIT (real estate investments trusts).

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Real Estate Investment Trusts (REIT)

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HI EUR, P dy EUR.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions suivantes, au jour de leur activation: action P dy USD convertie en EUR pour les actions P dy EUR et action I USD convertie en EUR pour les actions HI EUR.

PICTET – TIMBER

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0340557262	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0340557775	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0340558237	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0340558583	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0434580600	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0340558823	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0340559557	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	–	LU0434580519	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0340559805	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU1225778643	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448837087	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0340560480	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
Z GBP	✓	LU1002871371	–	GBP	GBP	–	0 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0434580865	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0372507243	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0434580436	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

56. PICTET – AGRICULTURE

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des titres de sociétés contribuant à et/ou profitant de la chaîne de valeur dans le secteur de l'agriculture.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment applique une stratégie de croissance du capital en investissant principalement dans des actions émises par des sociétés contribuant à et/ou profitant de la chaîne de valeur dans le secteur de l'agriculture. L'univers d'investissement du Compartiment n'est pas limité à une zone géographique précise (y compris les pays émergents).

Au sein de cette chaîne de valeur, seront principalement ciblées les sociétés actives en particulier dans la production, le conditionnement, la fourniture, ainsi que dans la production d'équipement agricole.

Les risques seront minimisés dans un contexte général de diversification géographique.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants et des bons de souscription.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, entre autres des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire dans les limites mentionnées ci-avant.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions: HI USD, HP USD, HR USD.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions I EUR, P EUR et R EUR converties en USD, au jour de leur activation.

PICTET – AGRICULTURE

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0366533882	1 Mio	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU1322371821	1 Mio	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0366534344	–	EUR	EUR-USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0366534690	–	EUR	EUR-USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0366534773	–	EUR	EUR-USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0474969341	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I USD	✓	LU0428745664	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0428745748	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0428745821	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0428746043	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448837160	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0366534856	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
Z GBP	✓	LU1002870217	–	GBP	GBP	–	0 %	0,45 %	0,30 %
HI USD	–	LU0474969424	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP USD	–	LU0474969697	–	USD	USD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR USD	–	LU0474969770	–	USD	USD	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD ou GBP.

57. PICTET – GLOBAL MEGATREND SELECTION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des titres exposés aux mégatendances globales.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment appliquera une stratégie de croissance du capital, en investissant au moins deux tiers de ses actifs totaux/de sa fortune totale dans des actions, ou dans tout autre titre lié à des actions, émis par des sociétés à travers le monde (y compris les pays émergents).

Le Compartiment investira principalement dans des titres pouvant bénéficier des mégatendances globales, c'est-à-dire des tendances de marché à long terme résultant de changements durables et séculaires de facteurs économiques et sociaux tels que la démographie, le style de vie, la réglementation et l'environnement.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR) et dans des REIT (real estate investments trusts).

Les risques seront minimisés dans un contexte général de diversification géographique.

Ce Compartiment détiendra un portefeuille diversifié qui sera composé, dans les limites des restrictions d'investissement, de titres de sociétés cotées. Ces titres pourront notamment être des actions ordinaires, préférentielles et dans une moindre mesure, des warrants et des bons de souscription.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions HP CHF.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions P CHF, au jour de leur activation.

PICTET – GLOBAL MEGATREND SELECTION

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0386856941	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0386859887	–	USD	USD-EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0386863137	–	USD	USD-EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0386865348	–	USD	USD-EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0386869092	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0386875149	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0386882277	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0386885296	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0391944815	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
P CHF	✓	LU0386891260	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0448837244	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0386899750	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
I JPY	✓	LU0996795737	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P HKD	✓	LU1032529114	–	HKD	HKD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HP AUD	✓	LU1032528900	–	AUD	AUD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HP CHF	–	LU0474969853	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU0474969937	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0474970190	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0474970273	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP ou JPY.

58. PICTET – GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir à l'échelle mondiale dans des titres de sociétés actives le long de la chaîne de valeur de l'environnement.
- Qui sont prêts à assumer d'importantes fluctuations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment applique une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans toute autre valeur mobilière liée et/ou assimilée aux actions (y inclus notamment les produits structurés tel que décrit ci-après), émis par des sociétés à travers le monde (y compris les pays émergents).

Il investira principalement dans des titres émis par des sociétés actives le long de la chaîne de valeur de l'environnement, comme par exemple dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de l'énergie propre ou de l'eau.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Les investissements en titres non cotés et en titres cotés en Russie autrement que sur les marchés MICEX-RTS ainsi que les investissements dans d'autres OPC que ceux mentionnées au §1 du chapitre sur les restrictions d'investissement, ne doivent ensemble pas dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, entre autres des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite des 10 % mentionnée ci-dessus).

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tel que notamment des «credit linked notes», des certificats ou toute autre valeur

mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, etc.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR**Date limite de réception des ordres***Souscription*

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 13h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une

VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z EUR, HI USD, HP USD, HR USD, HP CHF.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire au jour de l'activation de l'action I EUR pour l'action Z EUR, de l'action I EUR, de l'action P EUR et de l'action R EUR respectivement convertie en USD pour les actions HI USD, HP USD et HR USD et en CHF pour les actions HP CHF.

PICTET – GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0503631631	1 Mio	EUR	EUR-USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0503631714	–	EUR	EUR-USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0503631805	–	EUR	EUR-USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0503631987	–	EUR	EUR-USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	–	LU0503632019	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I USD	✓	LU0503632100	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0503632282	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0503632449	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0503632522	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU1164803287	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
P CHF	✓	LU0503632795	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	✓	LU0503632878	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	✓	LU0503632951	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HP CHF	–	LU0503633173	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HI USD	–	LU0503633256	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP USD	–	LU0503633330	–	USD	USD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR USD	–	LU0503633504	–	USD	USD	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD ou GBP.

59. PICTET – HIGH DIVIDEND SELECTION

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés à l'échelle mondiale, dont il est attendu une distribution de dividendes régulière.
- Qui sont prêts à assumer d'importantes fluctuations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira principalement dans des actions et titres assimilés (y inclus notamment les produits structurés tel que décrit ci-après) de sociétés pour lesquelles il est attendu que les dividendes soient élevés et/ou supérieurs à ceux de leur marché de référence.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet, (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le choix des investissements ne sera pas limité à un secteur d'activité économique particulier. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un nombre réduit de secteurs d'activité économique.

Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille. Le Compartiment peut investir dans tout pays (y compris les pays émergents).

Les investissements en titres non cotés et en titres cotés en Russie autrement que sur le marché MICEX-RTS ainsi que les investissements dans d'autres OPC que ceux mentionnées au §1 du chapitre sur les restrictions d'investissement, ne doivent ensemble pas dépasser 10 % des actifs nets du Compartiment.

Les risques seront minimisés par une répartition géographique diversifiée du portefeuille.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, entre autres des liquidités, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire dans les limites mentionnées ci-avant.

Les investissements en créances au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tel que notamment des «credit linked notes», des certificats ou toute autre valeur mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, etc.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de prêts sur titres
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd

Sous-gestionnaire: PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, R CHF, HP SGD et HP dm SGD.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire au jour de leur activation de l'action P USD pour les actions P dy USD, de l'action R EUR convertie en CHF pour les actions R CHF, de l'action P SGD pour les actions HP SGD ainsi que l'action P dm SGD pour les actions HP dm SGD.

PICTET – HIGH DIVIDEND SELECTION

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0503633769	1 Mio	EUR	EUR-USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU0503634064	1 Mio	EUR	EUR-USD	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0503634221	–	EUR	EUR-USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0503634577	–	EUR	EUR-USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dm EUR (2)	✓	LU0550966351	–	EUR	EUR-USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0503634734	–	EUR	EUR-USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
R dm EUR (2)	✓	LU0503635038	–	EUR	EUR-USD	✓	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0650147423	–	EUR	EUR-USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I USD	✓	LU0503635111	(1)	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dm USD (2)	✓	LU0953042222	(1)	USD	USD	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0503635202	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0503635384	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dm USD (2)	✓	LU0503635467	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0503635541	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
R dm USD (2)	✓	LU0503635624	–	USD	USD	✓	2,90 %	0,45 %	0,30 %
HP USD	✓	LU1116037588	–	USD	USD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HP dm AUD (2)	✓	LU1116037661	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR USD	✓	LU1112798613	–	USD	USD	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HR dm USD (2)	✓	LU1112798969	–	USD	USD	✓	2,90 %	0,50 %	0,30 %
I dm GBP (2)	✓	LU0503635897	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dm GBP (2)	✓	LU0503635970	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HP dm GBP (2)	✓	LU1202663818	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,50 %	0,30 %
P SGD	✓	LU0592898539	–	SGD	SGD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dm SGD (2)	✓	LU0592898968	–	SGD	SGD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HP SGD	–	LU0605342848	–	SGD	SGD	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HP dm SGD (2)	–	LU0605342921	–	SGD	SGD	✓	2,40 %	0,50 %	0,30 %
I CHF	✓	LU0953041414	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy CHF	✓	LU0503636192	(1)	CHF	CHF	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy CHF	✓	LU0503636275	–	CHF	CHF	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P CHF	✓	LU0503636358	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R CHF	–	LU0503636432	–	CHF	CHF	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
HP dm HKD (2)	✓	LU0946727160	–	HKD	HKD	✓	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HP dm AUD (2)	✓	LU0946722799	–	AUD	AUD	✓	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR dm AUD (2)	✓	LU0990119041	–	AUD	AUD	✓	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HR dm ZAR (2)	✓	LU0998210602	–	ZAR	ZAR	✓	2,90 %	0,50 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD, GBP ou CHF.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

60. PICTET – BRAZIL INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Brazil Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réPLICATION physique de l'indice MSCI Brazil Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réPLICATION physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section «Restrictions d'investissement», d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un

impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réPLICATION physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des contrats de prêt de titres afin d'accroître son capital ou ses revenus ou à des fins de réduction des coûts ou des risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique

- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du Compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Brazil Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h, un Jour Ouvrable avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h, un Jour Ouvrable avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 3 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z USD, I EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action P USD, I USD, et pour l'action I EUR, la valeur nette de l'action I USD convertie en EUR au jour de leur activation.

PICTET – BRAZIL INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0625733687	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0625733760	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0625733927	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0625734065	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0625734149	–	USD	USD	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	–	LU0625734222	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0625734578	(1)	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0625734818	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0625735039	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859479403	(1)	GBP	GBP	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

61. PICTET – CHINA INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI China Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réPLICATION physique de l'indice MSCI China Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30 % p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réPLICATION physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section « Restrictions d'investissement », d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait,

la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réPLICATION physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20 % (et même 35 % [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerter le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change

- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI China Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z USD, I EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action P USD, I USD, et pour l'action I EUR, la valeur nette de l'action I USD convertie en EUR au jour de son activation.

PICTET – CHINA INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0625736789	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0625736946	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0625737167	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0625737324	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0625737597	–	USD	USD	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	–	LU0625737670	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0625737753	(1)	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0625737910	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0625738058	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859479585	(1)	GBP	GBP	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

62. PICTET – INDIA INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI India Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réPLICATION physique de l'indice MSCI India Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réPLICATION physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section «Restrictions d'investissement», d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un

impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réPLICATION physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration

- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI India Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z USD, I EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action P USD, I USD, et pour l'action I EUR, la valeur nette de l'action I USD convertie en EUR au jour de son activation.

PICTET – INDIA INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0625738215	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0625738488	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0625738561	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0625738728	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0625739023	–	USD	USD	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	–	LU0625739379	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0625739536	(1)	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0625739619	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0625739700	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859480161	(1)	GBP	GBP	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

63. PICTET – LATAM INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI EM Latin America Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réPLICATION physique de l'indice MSCI EM Latin America Standard (ci-après l'*«Indice de Référence»*). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30 % p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réPLICATION physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section «*Restrictions d'investissement*», d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un

impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réPLICATION physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20 % (et même 35 % [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des contrats de prêt de titres afin d'accroître son capital ou ses revenus ou à des fins de réduction des coûts ou des risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «*Risques*» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque de prêts sur titres

- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI EM Latin America Standar .

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h, un Jour Ouvrable avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h, un Jour Ouvrable avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 2 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z USD, P EUR et I EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – LATAM INDEX

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0625739965	1 Mio	USD	USD	–	0,50 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0625740039	1 Mio	USD	USD	–	0,50 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0625740112	–	USD	USD	–	0,75 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0625740468	–	USD	USD	✓	0,75 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0625740625	–	USD	USD	–	1,50 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	–	LU0625740971	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0625741276	(1)	EUR	EUR	–	0,50 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	–	LU0625741433	–	EUR	EUR	–	0,75 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0625741516	–	EUR	EUR	–	1,50 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859480591	(1)	GBP	GBP	–	0,50 %	0,10 %	0,30 %
R GBP	–	LU0650147340	–	GBP	GBP	–	1,50 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

64. PICTET – RUSSIA INDEX

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent répliquer la performance de l'indice MSCI Russia Standard.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment vise la pleine et entière réPLICATION physique de l'indice MSCI Russia Standard (ci-après l'«Indice de Référence»). Il entend atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs admissibles comprenant l'ensemble (ou, de manière exceptionnelle, un nombre substantiel) des composantes de l'indice concerné.

La composition de l'Indice de Référence est disponible à l'adresse : <http://www.msci.com>. Un rebalancement de l'Indice de Référence est en principe prévu quatre fois par an.

L'écart de suivi à priori entre l'évolution de la valeur des sous-jacents du Compartiment et celle de l'Indice de Référence est attendu en dessous de 0,30% p.a. dans des conditions de marché normales.

Du fait de cette réPLICATION physique, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'acheter toutes les composantes de l'Indice de Référence proportionnellement à leur pondération dans l'Indice de Référence ou d'acheter certaines de ces composantes en raison de leur liquidité, des limites de placement décrites à la section «Restrictions d'investissement», d'autres contraintes juridiques ou réglementaires, des frais de transaction et d'autres frais encourus par le Compartiment, des écarts existants et de la non-concordance potentielle entre le Compartiment et l'Indice de Référence lorsque les marchés sont fermés.

En outre, des circonstances exceptionnelles, telles que la perturbation des conditions de marché ou une volatilité extrême, peuvent provoquer des écarts substantiels entre la composition du portefeuille du Compartiment et celle de l'Indice de Référence.

Étant donné que le Compartiment vise à répliquer physiquement l'Indice de Référence, la composition du portefeuille ne sera pas ajustée, hormis (si applicable) pour s'efforcer de reproduire au plus près la performance de l'Indice de Référence. En conséquence, le Compartiment ne visera pas à «surperformer» l'Indice de Référence et ne cherchera pas à adopter un positionnement défensif lorsque les marchés sont en baisse ou jugés surévalués. De ce fait, la baisse de l'Indice de Référence pourra entraîner la baisse correspondante de la valeur des actions du Compartiment.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que le rebalancement de l'Indice de Référence peut induire des frais de transaction qui seront supportés par le Compartiment et pourraient avoir un

impact sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Outre les risques spécifiques liés à la réPLICATION physique de l'Indice de Référence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le Compartiment est plus généralement soumis aux risques de marché (c.-à-d., le risque de diminution de la valeur d'un investissement du fait de l'évolution de facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt, le cours des actions ou la volatilité).

Le Compartiment pourra, en application de l'article 44 de la Loi de 2010, investir jusqu'à 20% (et même 35% [pour un seul émetteur] en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières sont largement dominantes) de ses actifs nets dans un même émetteur afin de pouvoir reproduire la composition de l'Indice de Référence.

Le Compartiment détiendra un portefeuille diversifié, qui pourra contenir des obligations convertibles.

Le Compartiment n'investira pas dans des OPCVM et autres OPC.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin d'assurer une liquidité suffisante, le Compartiment pourra détenir des liquidités, à savoir entre autres, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires et afin de minimiser le risque de sous-performer l'Indice de Référence, le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments financiers dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de règlement
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents

- Risque de concentration
- Risque politique
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux certificats de dépôt

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Russia Standard.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM Ltd, PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Calcul de la VNI

L'effet engendré par les corrections de la valeur nette d'inventaire décrites plus amplement sous le chapitre «Calcul de la valeur nette d'inventaire» ne dépassera pas 1 %.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy USD, Z USD, I EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire de l'action P USD, I USD, et pour l'action I EUR, la valeur nette de l'action I USD convertie en EUR, au jour de son activation.

PICTET – RUSSIA INDEX

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *		
							Commissions	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0625741789	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
IS USD	✓	LU0625741862	1 Mio	USD	USD	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P USD	✓	LU0625741946	–	USD	USD	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
P dy USD	–	LU0625742167	–	USD	USD	✓	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R USD	✓	LU0625742241	–	USD	USD	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
Z USD	–	LU0625742324	–	USD	USD	–	0 %	0,10 %	0,30 %
I EUR	–	LU0625742670	(1)	EUR	EUR	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0625742753	–	EUR	EUR	–	0,60 %	0,10 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0625742837	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,10 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0859480914	(1)	GBP	GBP	–	0,45 %	0,10 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

65. PICTET – EMERGING MARKETS HIGH DIVIDEND

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent sur les marchés émergents afin de générer une distribution de revenus régulière.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira principalement dans des actions et titres assimilés de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social dans des pays émergents et pour lesquels il est attendu que les dividendes soient élevés et/ou supérieurs à ceux de leur marché de référence.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 49 % de ses actifs nets en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le choix des investissements ne sera pas limité à un secteur géographique, à un secteur d'activité économique particulier ni à une devise donnée. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique et/ou une devise.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui sont considérés, au moment de l'investissement, comme des pays industriellement en voie de développement par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'International Finance Corporation (IFC) ou l'une des grandes banques d'investissement. Ces pays sont, de façon non exhaustive, les suivants : Mexique, Hong Kong, Singapour, Turquie, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Israël, Afrique du Sud, Chili, Slovaquie, Brésil, Philippines, Argentine, Thaïlande, Corée du Sud, Colombie, Taïwan, Indonésie, Inde, Chine, Roumanie, Ukraine, Malaisie, Croatie et Russie.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Par analogie, les investissements dans des OPC, ayant comme objectif principal d'investir dans les actifs ci-dessus, rentrent également dans le cadre de cette limite de 10 %.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concer-

ner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Emerging Markets.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaires: PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le **dernier** jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 4 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions Z EUR, I dm USD, R dy USD, I dy GBP, P dy GBP, I dy EUR, I dm EUR, P dy EUR, R dy EUR, I CHF, I dy CHF, P CHF, P dy CHF, R CHF, HP dm EUR, HI EUR, HI dm EUR et HR dm EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EMERGING MARKETS HIGH DIVIDEND

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I dm USD (2)	–	LU0725970015	1 Mio	USD	USD	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU0725970106	1 Mio	USD	USD	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I USD	✓	LU0725970361	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P dm USD (2)	✓	LU0725970445	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0725970528	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P USD	✓	LU0725970791	–	USD	USD	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
R dm USD (2)	✓	LU0725970874	–	USD	USD	✓	2,90 %	0,40 %	0,30 %
R dy USD	–	LU0725970957	–	USD	USD	✓	2,90 %	0,40 %	0,30 %
R USD	✓	LU0725971096	–	USD	USD	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0725971179	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,30 %
I CHF	–	LU0725971252	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I dy CHF	–	LU0725971336	(1)	CHF	CHF	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P CHF	–	LU0725971419	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dy CHF	–	LU0725971500	–	CHF	CHF	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
R CHF	–	LU0725971682	–	CHF	CHF	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
I dm EUR (2)	–	LU0725971765	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I dy EUR	–	LU0725971849	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0725971922	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P dm EUR (2)	✓	LU0725972060	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dy EUR	–	LU0725972144	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0725972227	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
R dm EUR (2)	✓	LU0725972490	–	EUR	EUR	✓	2,90 %	0,40 %	0,30 %
R dy EUR	–	LU0725972573	–	EUR	EUR	✓	2,90 %	0,40 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0725972656	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
Z EUR	–	LU0725972730	–	EUR	EUR	–	0 %	0,40 %	0,30 %
I dy GBP	–	LU0725972813	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I dm GBP (2)	✓	LU0778877257	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0725972904	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P dy GBP	–	LU0725973035	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dm GBP (2)	✓	LU0778877331	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P GBP	✓	LU0725973118	–	GBP	GBP	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU0725973209	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HP dm EUR (2)	–	LU0778877844	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0725973381	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
HI dy EUR	–	LU0946722443	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
HI dm EUR (2)	–	LU0778878065	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU0725973464	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
HR dm EUR (2)	–	LU0778878222	–	EUR	EUR	✓	2,90 %	0,45 %	0,30 %
HI dy CHF	–	LU0946726782	(1)	CHF	CHF	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF et GBP respectivement.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

66. PICTET – EMERGING MARKETS SUSTAINABLE EQUITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés dont le siège et/ou les activités principales se situent sur les marchés émergents en identifiant les leaders sectoriels mettant en pratique le développement durable.
- Qui sont prêts à assumer certaines variations de cours et qui ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment investira principalement dans des actions et titres assimilés (tel que des ADR et GRD) de sociétés ayant leur principale activité et/ou leur siège social dans des pays émergents, et qui tiennent compte des principes de développement durable dans leurs activités.

Les pays émergents sont définis comme ceux qui, au moment de l'investissement, font partie de la liste des pays entrant dans l'univers de l'indice MSCI Emerging Markets.

Le gestionnaire emploie des sources d'information appropriées sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise pour évaluer les entreprises et définir l'univers d'investissement. La construction du portefeuille est basée sur un procédé quantitatif qui adapte le portefeuille en fonction de la stabilité financière, dont le but est de construire un portefeuille avec des caractéristiques financières et durables supérieures.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Les investissements en titres non cotés, et les investissements en Russie autre que sur le marché MICEX-RTS, ne dépasseront pas 10 % des actifs nets du Compartiment.

En outre, le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15 %.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de liquidité des actifs
- Risque de restriction à l'investissement
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque fiscal
- Risque lié à un investissement en Russie
- Risque lié au statut QFII

- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux certificats de dépôt

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI Emerging Markets.

Effet de levier attendu: 0 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h deux Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions I dy GBP, P dy GBP, HI EUR, HP EUR et HR EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – EMERGING MARKETS SUSTAINABLE EQUITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0725973548	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P USD	✓	LU0725973621	–	USD	USD	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0725973894	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
R USD	✓	LU0725973977	–	USD	USD	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0725974199	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0725974272	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0725974439	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU0725974512	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0725974603	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,40 %	0,30 %
I GBP	✓	LU0772171699	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P GBP	✓	LU0772171772	–	GBP	GBP	–	2,40 %	0,40 %	0,30 %
I dy GBP	–	LU0725974785	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,40 %	0,30 %
P dy GBP	–	LU0725974868	–	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,40 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0725974942	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0725975089	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HR EUR	–	LU0725975162	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

67. PICTET – QUALITY GLOBAL EQUITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir, à l'échelle mondiale, dans des actions de sociétés de première qualité (en termes de solidité et de stabilité financière).
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif d'offrir aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance du marché des actions au niveau mondial (en ce compris les pays émergents).

Ce Compartiment investira principalement en actions et titres assimilés de sociétés considérés par le gestionnaire comme étant de qualité supérieure en termes de solidité et de stabilité financière.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des obligations (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles) et tout autre titre de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE, des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou des produits structurés et/ou des OPC ayant comme sous-jacent ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans un but de couverture ou d'une bonne gestion du portefeuille, ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk relative (VaR). La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: entre 0 et 15 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Souscriptions

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy EUR, Z dy EUR, HI EUR, HP EUR, HR EUR, HZ EUR, I CHF, P CHF, P dy CHF, R CHF, Z CHF, HI CHF, HP CHF, HZ CHF, I GBP et P GBP telles que définies au chapitre « Sous-Catégories d'Actions ».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – QUALITY GLOBAL EQUITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0845339554	1 Mio	USD	USD	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU0953042065	1 Mio	USD	USD	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU0845339638	–	USD	USD	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU0845339711	–	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU0845339802	–	USD	USD	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU0845339984	–	USD	USD	–	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU0845340057	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU0845340131	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	–	LU0845340214	–	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU0845340305	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
R dm EUR (2)	✓	LU1372850294	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z EUR	✓	LU0845340487	–	EUR	EUR	–	0 %	0,45 %	0,30 %
Z dy EUR	–	LU1032528223	–	EUR	EUR	✓	0 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	–	LU0845340560	(1)	EUR	EUR	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	–	LU0845340644	–	EUR	EUR	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	–	LU0845340727	–	EUR	EUR	–	2,90 %	0,50 %	0,30 %
HZ EUR	–	LU0845340990	–	EUR	EUR	–	0 %	0,50 %	0,30 %
I CHF	–	LU0845341022	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P CHF	–	LU0845341295	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy CHF	–	LU0845341378	–	CHF	CHF	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R CHF	–	LU0845341451	–	CHF	CHF	–	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z CHF	–	LU0845341535	–	CHF	CHF	–	0 %	0,45 %	0,30 %
HI CHF	–	LU0845341618	(1)	CHF	CHF	–	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP CHF	–	LU0845341709	–	CHF	CHF	–	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HZ CHF	–	LU0845341881	–	CHF	CHF	–	0 %	0,50 %	0,30 %
I GBP	–	LU0845341964	(1)	GBP	GBP	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P GBP	–	LU0845342004	–	GBP	GBP	–	2,40 %	0,45 %	0,30 %
I JPY	✓	LU0996795497	(1)	JPY	JPY	–	1,20 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF, GBP ou JPY.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

68. PICTET – ROBOTICS

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés internationales contribuant à et/ou profitant de la chaîne de valeur dans le secteur de la robotique et des technologies habilitantes.
- Qui sont prêts à assumer des fortes variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement à long terme (7 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a pour objectif de réaliser une croissance du capital en investissant principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions (comme des obligations convertibles, des ADR et des GDR) émis par des sociétés contribuant à et/ou profitant de la chaîne de valeur dans le secteur de la robotique et des technologies habilitantes. Ces investissements seront effectués conformément à l'article 41 de la Loi de 2010.

Les sociétés ciblées seront notamment mais pas exclusivement actives dans les domaines suivants: applications et composants robotiques, automatisation, systèmes autonomes, senseurs, microcontrôleurs, impression 3D, traitement de données, technologie de servomécanisme ainsi que la reconnaissance de l'image, du mouvement ou de la voix, et d'autres technologies et logiciels habilitants.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets), (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment pourra investir dans tout pays (y compris des pays émergents), dans tout secteur économique et dans toute devise. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique et/ou une devise.

À titre accessoire, le Compartiment peut investir dans tout autre type d'actifs éligibles tels que des actions autres que celles susmentionnées, des titres de créance (y compris des instruments du marché monétaire), des produits structurés (tels que décrits ci dessous), des organismes de placement collectif (OPCVM et autres OPC) ou des espèces.

Toutefois, le Compartiment:

- pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010.

- ne pourra pas investir plus de 10 % de ses actifs nets dans des titres de créance de tout type (y compris des obligations convertibles et des actions privilégiées) et dans des instruments du marché monétaire, directement ou indirectement (via des instruments dérivés, des produits structurés, des OPCVM et autres OPC).

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, sur une base temporaire et à des fins défensives, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC du marché monétaire (dans la limite des 10 % mentionnée ci-avant).

Le Compartiment pourra investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif, en conformité avec le règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de volatilité
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque de concentration
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de taux de change chinois
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés

- Risque lié aux titres de financement structuré

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk (VaR) relative. La VaR du compartiment sera comparée à la VaR de l'indice de référence, l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu: 50 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM Ltd

Sous-gestionnaire : PAM S.A.

Devise de référence du Compartiment: USD

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 15h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions I dy GBP, P dy GBP et I JPY telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

PICTET – ROBOTICS

Type d>Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU1279333329	1 Mio	USD	USD	-	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy USD	✓	LU1279333592	1 Mio	USD	USD	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P USD	✓	LU1279333675	-	USD	USD	-	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy USD	✓	LU1279333758	-	USD	USD	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R USD	✓	LU1279333832	-	USD	USD	-	2,90 %	0,45 %	0,30 %
Z USD	✓	LU1279333915	-	USD	USD	-	0 %	0,45 %	0,30 %
I EUR	✓	LU1279334053	(1)	EUR	EUR	-	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy EUR	✓	LU1279334137	(1)	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P EUR	✓	LU1279334210	-	EUR	EUR	-	2,40 %	0,45 %	0,30 %
P dy EUR	✓	LU1279334301	-	EUR	EUR	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
R EUR	✓	LU1279334483	-	EUR	EUR	-	2,90 %	0,45 %	0,30 %
I GBP	✓	LU1316549283	(1)	GBP	GBP	-	1,20 %	0,45 %	0,30 %
I dy GBP	-	LU1279334566	(1)	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,45 %	0,30 %
P dy GBP	-	LU1279334640	-	GBP	GBP	✓	2,40 %	0,45 %	0,30 %
HI EUR	✓	LU1279334723	(1)	EUR	EUR	-	1,20 %	0,50 %	0,30 %
HP EUR	✓	LU1279334996	-	EUR	EUR	-	2,40 %	0,50 %	0,30 %
HR EUR	✓	LU1279335027	-	EUR	EUR	-	2,90 %	0,50 %	0,30 %
I JPY	-	LU1279335290	(1)	JPY	JPY	-	1,20 %	0,45 %	0,30 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, GBP ou JPY.

Annexe 3 : Compartiments Balancés et autres compartiments

Cette annexe sera mise à jour pour tenir compte de toute modification intervenant dans l'un des compartiments existants, ou lors de la création de nouveaux compartiments.

69. PICTET – PICLIFE

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir en actions et obligations cotées, ainsi que dans des instruments du marché monétaire du monde entier.
- Qui recherchent une croissance du capital modérée mais plus stable que celle relative à l'exposition en actions.
- Qui ont comme monnaie de référence le franc suisse.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours.

Objectifs et politique d'investissement

Le but de ce Compartiment est de permettre aux investisseurs de bénéficier de la stratégie générale d'investissement de Pictet Asset Management S.A., en offrant la possibilité d'investir dans un portefeuille global balancé qui s'inspirera dans les grandes lignes de la politique de placement applicable aux fonds de pension suisses.

Le Compartiment investira principalement dans des actions, des placements à revenu fixe et des instruments du marché monétaire du monde entier (y compris des pays émergents), ainsi qu'au travers d'un portefeuille d'OPCVM et autres OPC (y compris et sans limitation, dans d'autres Compartiments du Fonds, conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010 telles que reprises dans le chapitre « Restrictions d'investissement ») offrant une exposition ou investissant dans des actions, des instruments du marché monétaire et dans des placements à revenu fixe du monde entier.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises, obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet. Il pourra également investir en Actions A du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises. Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market (« CIBM »).

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des fonds d'investissement monétaire.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment peut conclure des credit default swaps.

Dans le but de se couvrir contre certains risques de crédit de certains des émetteurs d'obligations de son portefeuille, le Compartiment peut acheter des credit default swaps.

Le Compartiment peut, dans la mesure où cela est dans son intérêt exclusif, vendre des credit default swaps afin d'acquérir des risques de crédit spécifiques et/ou acquérir une protection sans détenir les avoirs sous-jacents et ce, dans les limites prévues au sein des restrictions d'investissement.

Le Fonds ne peut conclure des transactions de « credit default swaps » qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Le Compartiment pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Du fait que le Compartiment investira dans d'autres OPC/OPCVM, l'investisseur est exposé à un éventuel doublement des frais et charges. Cependant, lorsque le Compartiment investit dans d'autres OPCVM et autres OPC gérés directement ou par délégation par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, le pourcentage maximal des commissions de gestion fixes qui peuvent être perçues au niveau des OPCVM et autres OPC cibles sera de 1,6 % auquel pourra le

cas échéant s'ajouter une commission de performance de maximum 20 % de la performance de la VNI par action.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux investissements dans d'autres OPC
- Risque lié aux investissements sur le CIBM

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 80 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

PICTET – PICLIFE

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I CHF	✓	LU0474970869	1 Mio	CHF	CHF	-	1,00 %	0,20 %	0,05 %
P CHF	✓	LU0135488467	-	CHF	CHF	-	1,50 %	0,20 %	0,05 %
P dy CHF	-	LU0474971081	-	CHF	CHF	✓	1,50 %	0,20 %	0,05 %
R CHF	✓	LU0404529314	-	CHF	CHF	-	2,00 %	0,20 %	0,05 %
S CHF	✓	LU0135488897	-	CHF	CHF	-	0,50 %	0,20 %	0,05 %
Z CHF	-	LU0474971248	-	CHF	CHF	-	0 %	0,20 %	0,05 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: CHF

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Le Jour Ouvrable suivant le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy CHF et Z CHF.

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions P CHF, au jour d'activation des nouvelles actions.

70. PICTET – ABSOLUTE RETURN GLOBAL DIVERSIFIED

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- qui souhaitent investir dans un portefeuille investi entre autres en actions et en obligations bien diversifié au niveau mondial.
- qui sont prêts à assumer certaines variations de cours et qui ont donc une aversion moyenne au risque.
- qui ont un horizon de placement à moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce compartiment est d'atteindre un rendement positif absolu principalement en investissant dans une sélection large et extrêmement diversifiée d'actifs. Pour obtenir une large diversification des risques, le compartiment allouera ses investissements à plusieurs types de stratégies et à plusieurs classes d'actifs.

L'ensemble des différentes stratégies vise à procurer aux investisseurs un rendement supérieur à son indice de référence, l'EONIA (l'indice «Euro Over Night Index Average» qui reflète le taux moyen pondéré des placements interbancaires du jour au lendemain dans la zone euro). Les stratégies utilisées peuvent être, à titre d'exemple et sans faire une liste limitative, l'achat d'actions internationales avec couverture du risque de change, l'achat d'obligations en monnaies étrangères avec couverture du risque de change, la construction d'une exposition sur des indices de matières premières, des achats simultanés d'actions et d'une couverture du risque de marché, l'investissement dans des obligations d'entreprises et la réduction du risque de taux d'intérêt à l'aide de dérivés.

Ce compartiment investit principalement :

- en actions internationales, en obligations internationales (convertibles ou non), en certificats de trésorerie, pour autant qu'il s'agisse de valeurs mobilières, émis sur les marchés internationaux, en toutes autres valeurs mobilières (tel que des bons de souscription), en instruments du marché monétaire et en dépôts; et/ou
- via des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacents les titres repris au paragraphe précédent ou les actifs offrant une exposition à ces titres/classes d'actifs.

En outre, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Afin de réduire l'exposition au risque du marché, le Compartiment pourra détenir temporairement jusqu'à 100 % de ses actifs nets en liquidité et/ou instruments du marché monétaire.

Le Compartiment pourra également utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une

gestion efficace et ce dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Tant dans un but de couverture que de gestion des expositions, le compartiment pourra utiliser des contrats à terme sur devises, des «futures» sur emprunts gouvernementaux, des «futures» sur indices d'actions, des «Credit Default Swaps» sur des émetteurs obligataires ou sur des paniers d'émetteurs obligataires, des «Contracts for Difference» sur des actions, des «Total Return Swaps» sur des indices d'actions. Cette liste n'est pas exhaustive, mais reflète les principaux instruments financiers dérivés utilisés.

Le Compartiment réalisera sa politique d'investissement en misant sur l'évolution et/ou la volatilité des marchés. Afin de réaliser cet objectif de gestion, le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent la volatilité des marchés tel qu'entre autres les contrats à terme et options sur volatilité, les «volatility swap» ou «variance swap», ces instruments financiers dérivés lui permettant le cas échéant de recevoir une performance liée à l'écart entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée sur une période définie.

Le compartiment pourra également prendre des risques de crédits sur différents émetteurs par le biais entre autres d'instruments dérivés de crédit sur indice ou sur un panier d'émetteurs. Le compartiment pourra par exemple augmenter son exposition sur les emprunts d'entreprises à haut rendement en vendant de la protection sur l'indice «CDX High Yield» qui comporte 100 émetteurs américains. Toujours à titre d'exemple, le compartiment pourra diminuer son risque de crédit sur une banque spécifique en achetant de la protection sur cet émetteur par le biais de Credit Default Swaps.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif. À titre d'exemple, le Compartiment pourra investir dans une obligation convertible qui donne à son détenteur le droit de choisir à l'échéance entre un remboursement du montant notionnel ou la conversion en actions de son émetteur.

Le Compartiment peut conclure des contrats de prêt de titres afin d'accroître son capital ou ses revenus ou à des fins de réduction des coûts ou des risques.

Dans un but de diversification des risques, le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacents des indices de matières premières, en conformité avec la loi et les lignes directrices de l'ESMA référencées 2012/832.

Le Compartiment investira également dans des «credit linked notes».

Facteurs de risque

L'utilisation d'instruments financiers dérivés entraîne toutefois certains risques qui pourraient

avoir un effet négatif sur la performance du Compartiment, pouvant aller jusqu'à la perte possible du capital investi. Dans le cadre de la politique d'investissement, ces techniques et instruments dérivés pourront entraîner un effet de levier important. Le risque principal de l'effet de levier est une amplification des pertes, ce qui signifie que les pertes peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été sans levier.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'investissement dans ce compartiment présente au regard de la situation politique et économique des pays émergents dans lesquels il pourra investir une partie de ses actifs, un risque plus élevé et n'est destiné qu'aux investisseurs qui peuvent supporter et assumer ce risque accru.

Les risques liés aux credit-linked notes sont plus amplement décrits au sein du corps du prospectus.

S'agissant des contrats de prêt de titres, en cas de défaut de paiement de l'emprunteur (c.-à-d. de la contrepartie) des titres prêtés par le Compartiment, il existe un risque de retard de recouvrement (qui peut restreindre la capacité du Compartiment à honorer ses engagements) ou de perte de droits sur la garantie déposée. Ce risque est toutefois atténué par l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur effectuée par Pictet Group. Les contrats de prêt de titres sont également soumis au risque de conflit d'intérêts entre le Fonds et une autre entité du Pictet Group, y compris l'Agent qui fournit des prestations en rapport avec les contrats de prêt de titres.

Méthode de gestion des risques: approche par la value at risk absolue.

Effet de levier attendu: 700 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Profil de risque

Le Compartiment est soumis à certains risques inhérents à chaque investissement, notamment :

- Risques propres à un marché donné
- Variations des cours de change
- Variations des taux d'intérêt

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Gestionnaire : PAM Ltd, PAM S.A., PAM HK

PAM S.A. et PAM Ltd pourront faire appel à la compétence de tous les gestionnaires du Fonds en leur allouant la gestion de la totalité ou d'une partie des actifs.

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le conseil d'administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web www.pictetfunds.com.

Date de valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P USD, Z EUR, HR CHF, HR USD, HZ GBP, HI dy GBP, HI AUD, HI JPY, HZ JPY, HZ AUD, IX EUR, PX EUR, RX EUR, HIX USD, HPX USD, HRX USD et HIX JPY.

Prix initial de souscription: valeur nette d'inventaire de l'action correspondante, convertie en USD, CHF, JPY ou AUD au jour de leur activation.

PICTET – ABSOLUTE RETURN GLOBAL DIVERSIFIED

Type d'action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0247079386	1 Mio	EUR	EUR	–	0.70%	0.30%	0.20%
I dy EUR	–	LU0953042149	1 Mio	EUR	EUR	✓	0.70%	0.30%	0.20%
P EUR	✓	LU0247079469	–	EUR	EUR-USD	–	1.50%	0.30%	0.20%
P dy EUR	✓	LU0247079543	–	EUR	EUR-USD	✓	1.50%	0.30%	0.20%
R EUR	✓	LU0247079626	–	EUR	EUR-USD	–	2.20%	0.30%	0.20%
Z EUR	–	LU0247081523	–	EUR	EUR	–	0%	0.30%	0.20%
P USD	–	LU0317174695	–	USD	USD	–	1.50%	0.30%	0.20%
HI CHF	✓	LU0407040277	(1)	CHF	CHF	–	0.70%	0.35%	0.20%
HP CHF	✓	LU0407040863	–	CHF	CHF	–	1.50%	0.35%	0.20%
HR CHF	–	LU0407041754	–	CHF	CHF	–	2.20%	0.35%	0.20%
HZ CHF	✓	LU0409319968	–	CHF	CHF	–	0%	0.35%	0.20%
HI USD	✓	LU0407042059	(1)	USD	USD	–	0.70%	0.35%	0.20%
HP USD	✓	LU0407042489	–	USD	USD	–	1.50%	0.35%	0.20%
HR USD	–	LU0407043024	–	USD	USD	–	2.20%	0.35%	0.20%
HZ USD	✓	LU0474971321	–	USD	USD	–	0%	0.35%	0.20%
HI GBP	✓	LU0409320032	(1)	GBP	GBP	–	0.70%	0.35%	0.20%
HI dy GBP	–	LU0953042578	(1)	GBP	GBP	✓	0.70%	0.35%	0.20%
HP GBP	✓	LU0829098770	–	GBP	GBP	–	1.50%	0.35%	0.20%
HP dy GBP	✓	LU0409320115	–	GBP	GBP	✓	1.50%	0.35%	0.20%
HZ GBP	–	LU0409320206	–	GBP	GBP	–	0.%	0.35%	0.20%
HI JPY	–	LU0409320388	(1)	JPY	JPY	–	0.70%	0.35%	0.20%
HZ JPY	–	LU0409320461	–	JPY	JPY	–	0%	0.35%	0.20%
HI AUD	–	LU0474971594	(1)	AUD	AUD	–	0.70%	0.35%	0.20%
HZ AUD	–	LU0474971677	–	AUD	AUD	–	0%	0.35%	0.20%
IX EUR	–	LU1115919463	1 Mio	EUR	EUR	–	1.05%	0.30%	0.20%
PX EUR	–	LU1115919547	–	EUR	EUR	–	2.10%	0.30%	0.20%
RX EUR	–	LU1115919620	–	EUR	EUR	–	2.75%	0.30%	0.20%
HIX USD	–	LU1115919893	(1)	USD	USD	–	1.05%	0.35%	0.20%
HPX USD	–	LU1115919976	–	USD	USD	–	2.10%	0.35%	0.20%
HRX USD	–	LU1115920040	–	USD	USD	–	2.75%	0.35%	0.20%
HIX JPY	–	LU1115920123	(1)	JPY	JPY	–	1.05%	0.35%	0.20%

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

** Les frais de conversion seront à charge du Compartiment.

(1) EUR 1 000 000 convertis le jour de la VNI en CHF, USD, GBP, JPY ou AUD.

Commission de performance :

Le gestionnaire percevra une commission de performance pour toutes les actions du Compartiment, à l'exception des actions «Z» et des actions «X», provisionnée à chaque jour d'évaluation et payée annuellement, basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI), équivalente à 20 % de la performance de la VNI par action (mesurée par rapport au «High Water Mark») par rapport à l'indice repris dans le tableau ci-dessous pour chaque classe d'action depuis le dernier paiement de la commission de performance.

Type d'action	Indice
Classes d'actions libellées en EUR et en USD	EONIA + 2 %
Classes d'actions hedgées libellées en CHF	LIBOR CHF Spot Next + 2 %
Classes d'actions hedgées libellées en USD	LIBOR USD Overnight + 2 %
Classes d'actions hedgées libellées en GBP	LIBOR GBP Overnight + 2 %
Classes d'actions hedgées libellées en JPY	LIBOR JPY Spot Next + 2 %
Classes d'actions hedgées libellées en AUD	LIBOR AUD Spot Next + 2 %

La commission de performance est calculée sur la base de la VNI après déduction de toutes les charges, dettes et commissions de gestion (mais pas la commission de performance) et est ensuite ajustée de manière à prendre en considération toutes les souscriptions et tous les remboursements.

La commission de performance est basée sur la surperformance de la VNI par action, multipliée par le nombre d'actions en circulation au cours de la période de calcul. Aucune commission de performance ne sera due si la VNI par action avant commission de performance s'avère inférieure au «High Water Mark» pour la période de calcul en question.

Le «High Water Mark» est défini comme la plus grande des deux valeurs suivantes :

- le dernier record historique de valeur nette d'inventaire par action au titre duquel une commission de performance a été versée ; et
- la VNI du 30 mars 2012.

Les dividendes payés aux actionnaires seront déduits du «High Water Mark».

Une provision sera constituée au titre de cette commission de performance chaque Jour d'évaluation. Si la VNI par action diminue pendant la période de calcul, les provisions constituées au titre de la commission de performance seront diminuées en conséquence. Si ces provisions sont ramenées à zéro, aucune commission de performance ne sera exigible.

Si des actions sont rachetées à une autre date que celle à laquelle une commission de performance est versée alors qu'une provision a été constituée au titre des commissions de performance, les commissions de performance au titre desquelles une provision a été constituée et qui sont imputables aux actions rachetées seront payées à la fin de la période, même si la provision pour commissions de performance n'est plus constituée à cette date. Les plus-values n'ayant pas été réalisées peuvent être prises en compte dans le calcul et le paiement des commissions de performance.

En cas de souscription, le calcul de la commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait un impact sur le montant des provisions de commissions de performance. Aux fins de cet ajustement, la surperformance de la valeur nette d'inventaire par action par rapport au taux de rendement minimal jusqu'à la date de la souscription n'est pas prise en compte dans le calcul de la commission de performance. Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites par la différence positive entre le prix de souscription et le «High Water Mark» ajusté par le taux de rendement minimal à la date de la souscription. Le montant de cet ajustement cumulé sert au calcul des commissions de performance jusqu'à la fin de la période concernée et il est ajusté en cas de remboursements ultérieurs au cours de la période.

La période de référence correspond à l'exercice fiscal du Fonds.

Le calcul de la commission de performance (F) se fera comme suit :

$$\begin{aligned}
 F &= 0 \\
 &\quad \text{Si } [(B / E - 1) - X] \leq 0 \\
 F &= [(B / E - 1) - X] * E * C * A \\
 &\quad \text{Si } [(B / E - 1) - X] > 0 \\
 \text{Le nouveau High water mark} &= \text{Si } F > 0 ; D \\
 &\quad \text{Si } F = 0 ; E
 \end{aligned}$$

En sachant que :

A = Nb d'actions en circulation

B = VNI/action avant commission de performance

C = Taux de la commission de performance (20 %)

D = VNI/action après commission de performance

E = « High Water Mark »

F = Commission de performance

X = Rendement minimal basé sur l'indice repris dans le tableau ci-dessus pour chaque classe d'actions capitalisé à chaque date d'évaluation depuis le dernier paiement de la commission de performance.

71. PICTET – MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs :

- Qui souhaitent investir dans un portefeuille mixte composé d'actions/de parts d'organismes de placement collectif (OPC) et/ou d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) investissant dans des actions, des obligations et d'autres classes d'actifs de différents pays et secteurs économiques.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours.
- Qui ont un horizon de placement de 3 ans ou plus.

Objectifs et politique d'investissement

Le but de ce Compartiment est de permettre aux investisseurs de bénéficier de l'évolution des marchés financiers au travers d'un portefeuille d'OPCVM et autres OPC (y compris et sans limitation, dans d'autres Compartiments du Fonds) conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010 telles que reprises dans le chapitre « Restrictions d'investissement » gérés de manière professionnelle, offrant une exposition aux classes d'actifs suivantes : devises, tous types de titres de créance (publics ou privés), instruments du marché monétaire, actions et titres similaires, immobilier, indices de volatilité et de matières premières.

Le Compartiment pourra investir en Actions A chinoises, obligations et autres titres de créance libellés en RMB via (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet (sous réserve d'un maximum de 35 % de ses actifs nets) et/ou (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet. Il pourra également investir en Actions A du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises. Les investissements en Chine peuvent notamment intervenir sur le China Interbank Bond Market (« CIBM »).

Le Compartiment pourra également investir en certificats de dépôt (ADR, GDR, EDR).

Le Compartiment pourra, accessoirement, investir dans d'autres actifs éligibles, notamment directement dans des actions, titres de créance, instruments du marché monétaire, produits structurés (tel que décrit ci-dessous), instruments financiers dérivés offrant une exposition aux classes d'actifs mentionnés ci-dessus.

Il est entendu que le Compartiment ne détiendra pas directement de biens immobiliers, ni de matières premières; en cas d'investissement indirect, le gestionnaire veillera à ce qu'aucune livraison physique ne soit permise.

L'exposition des sous-jacents des Compartiments cibles (qu'il s'agisse d'autres compartiments du Fonds ou d'autres OPCVM et autres OPC) ne sera pas limité à un secteur géographique (y compris les pays émergents), à un secteur d'activité économique particulier ni à une devise donnée. Toutefois, en fonction

des conditions du marché, cette exposition peut être axée sur un pays ou sur un nombre limité de pays et/ou un secteur économique et/ou une devise et/ou une catégorie d'actifs.

Le Compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 50 % de ses actifs nets dans les marchés des pays émergents.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition par le biais d'instruments financiers dérivés, notamment des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (notamment des swaps de rendement total, des contrats pour différence, des swaps de défaillance de crédit) et des contrats à terme non standardisés sur tout sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010, ainsi que dans la Politique d'investissement du Compartiment comme, notamment, des devises (y compris des contrats à terme non standardisés non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices (notamment ceux de matières premières, de métaux précieux ou de volatilité), des organismes de placement collectif.

Dans un but de diversification des risques, le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des indices de matières premières, en conformité avec la loi et les lignes directrices de l'ESMA référencées 2012/832.

Le Compartiment réalisera sa politique d'investissement en misant sur l'évolution et/ou la volatilité des marchés. Afin de réaliser cet objectif de gestion, le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent la volatilité des marchés tel qu'entre autres les contrats à terme et options sur volatilité, les « volatility swap » ou « variance swap ». Ces instruments financiers dérivés lui permettant le cas échéant de recevoir une performance liée à l'écart entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée sur une période définie.

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tel que notamment des « credit linked notes », des certificats ou toute autre valeur mobilière dont le rendement est lié à, entre autres, un indice qui respecte les modalités de l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008 (incluant les indices sur matières premières, métaux précieux, volatilité, etc.), des devises, des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, un organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment pourra aussi investir dans des produits structurés sans instruments dérivés incorporés

qui donnent lieu au paiement en espèces, liés à l'évolution de matières premières (y inclus les métaux précieux).

Si le gestionnaire le juge nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire.

Du fait que le Compartiment investira dans d'autres OPC/OPCVM, l'investisseur est exposé à un éventuel doublement des frais et charges. Cependant, lorsque le Compartiment investit dans d'autres OPCVM et autres OPC gérés directement ou par délégation par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, le pourcentage maximal des commissions de gestion fixes qui peuvent être perçues au niveau des OPCVM et autres OPC cibles sera de 1,6 % auquel pourra le cas échéant s'ajouter une commission de performance de maximum 20 % de la performance de la VNI par action.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque de change
- Risque lié aux actions
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque lié au statut QFII
- Risque de RQFII
- Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux investissements dans d'autres OPC
- Risque lié aux investissements sur le CIBM

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire: PAM S.A., PAM Ltd, PAM Ltd-Italy

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 14h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 14h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 3 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P dy EUR, R dy EUR, Z EUR, ZX EUR, IX EUR, PX EUR ou RX EUR telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

Souscription initiale des actions P dy EUR, HI USD, HP USD, HZ USD, HZX USD, HI CHF, HP CHF, HI GBP, HP GBP et HP dy GBP

La souscription initiale des actions P dy EUR, HI USD, HP USD, HZ USD, HZX USD, HI CHF, HP CHF, HI GBP, HP GBP et HP dy GBP interviendra le 23 mars 2016. Le paiement aura lieu le 30 mars 2016.

Le prix de souscription initial des actions HI USD, HZ USD, HZX USD, HI CHF et HI GBP sera la valeur nette d'inventaire de l'action I EUR au jour de son activation et de sa conversion respectivement en USD, CHF et GBP.

Le prix de souscription initial des actions P dy EUR, HP USD, HP CHF, HP GBP et HP dy GBP sera la valeur nette d'inventaire de l'action P EUR au jour de son activation et de sa conversion respectivement en USD, CHF et GBP.

PICTET – MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU0941348897	1 Mio	EUR	EUR	–	0,65 %	0,35 %	0,10 %
P EUR	✓	LU0941349192	–	EUR	EUR	–	1,35 %	0,35 %	0,10 %
P dy EUR	✓	LU0950511468	–	EUR	EUR	✓	1,35 %	0,35 %	0,10 %
R EUR	✓	LU0941349275	–	EUR	EUR	–	2,30 %	0,35 %	0,10 %
R dy EUR	–	LU0950511542	–	EUR	EUR	✓	2,30 %	0,35 %	0,10 %
R dm EUR (2)	✓	LU1116037828	–	EUR	EUR	✓	2,30 %	0,35 %	0,10 %
Z EUR	–	LU0950511625	–	EUR	EUR	–	0 %	0,35 %	0,10 %
IX EUR	✓	LU1115920552	1 Mio	EUR	EUR	–	0,90 %	0,35 %	0,10 %
PX EUR	✓	LU1115920636	–	EUR	EUR	–	1,90 %	0,35 %	0,10 %
RX EUR	–	LU1115920719	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,35 %	0,10 %
ZX EUR	–	LU1115920479	–	EUR	EUR	–	0 %	0,35 %	0,10 %
HI USD	✓	LU1368232648	(1)	USD	USD	–	0,65 %	0,40 %	0,10 %
HP USD	✓	LU1368233026	–	USD	USD	–	1,35 %	0,40 %	0,10 %
HZ USD	✓	LU1368233372	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,10 %
HZX USD	✓	LU1373292801	–	USD	USD	–	0 %	0,40 %	0,10 %
HI CHF	✓	LU1368233539	(1)	CHF	CHF	–	0,65 %	0,40 %	0,10 %
HP CHF	✓	LU1368233612	–	CHF	CHF	–	1,35 %	0,40 %	0,10 %
HI GBP	✓	LU1368233885	(1)	GBP	GBP	–	0,65 %	0,40 %	0,10 %
HP GBP	✓	LU1368234008	–	GBP	GBP	–	1,35 %	0,40 %	0,10 %
HP dy GBP	✓	LU1368234263	–	GBP	GBP	✓	1,35 %	0,40 %	0,10 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour de calcul de la VNI en USD, CHF ou GBP.

(2) Aucun reporting fiscal à l'attention des investisseurs allemands ne sera disponible pour la sous-catégorie d'action dm.

Commission de performance :

Le gestionnaire percevra une commission de performance, pour toutes les actions du Compartiment, à l'exception des actions X , provisionnée à chaque jour d'évaluation et payée annuellement, basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI), équivalente à 10 % de la performance de la VNI par action (mesurée par rapport au «High Water Mark») par rapport à l'indice ci-dessous pour chaque classe d'action depuis le dernier paiement de la commission de performance :

Type d'action	Indice
Classes d'actions libellées en EUR	EONIA + 3 %
Classes d'actions hedgées libellées en USD	LIBOR USD Overnight + 3 %
Classes d'actions hedgées libellées en CHF	LIBOR CHF Spot Next + 3 %
Classes d'actions hedgées libellées en GBP	LIBOR GBP Overnight + 3 %

L'indice Euro Over Night Index Average (EONIA) reflète le taux moyen pondéré des placements interbancaires du jour au lendemain dans la zone euro) depuis le dernier paiement de la commission de performance.

La commission de performance est calculée sur la base de la VNI après déduction de toutes les charges, dettes et commissions de gestion (mais pas la commission de performance) et est ensuite ajustée de manière à prendre en considération toutes les souscriptions et tous les remboursements.

La commission de performance est basée sur la surperformance de la VNI par action, multipliée par le nombre d'actions en circulation au cours de la période de calcul. Aucune commission de performance ne sera due si la VNI par action avant commission de performance s'avère inférieure au « High Water Mark » pour la période de calcul en question.

Le « High Water Mark » est défini comme la plus grande des deux valeurs suivantes :

- le dernier record historique de valeur nette d'inventaire par action au titre duquel une commission de performance a été versée; et
- la VNI par action initiale.

Les dividendes payés aux actionnaires seront déduits du « High Water Mark ».

Une provision sera constituée au titre de cette commission de performance chaque Jour d'évaluation. Si la VNI par action diminue pendant la période de calcul, les provisions constituées au titre de la commission de performance seront diminuées en conséquence. Si ces provisions sont ramenées à zéro, aucune commission de performance ne sera exigible.

Si des actions sont rachetées à une autre date que celle à laquelle une commission de performance est versée alors qu'une provision a été constituée au titre des commissions de performance, les commissions de performance au titre desquelles une provision a été constituée et qui sont imputables aux actions rachetées seront payées à la fin de la période, même si la provision pour commissions de performance n'est plus constituée à cette date. Les plus-values n'ayant pas été réalisées peuvent être prises en compte dans le calcul et le paiement des commissions de performance.

En cas de souscription, le calcul de la commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait un impact sur le montant des provisions de commissions de performance. Aux fins de cet ajustement, la surperformance de la valeur nette d'inventaire par action par rapport au taux de rendement minimal jusqu'à la date de la souscription n'est pas prise en compte dans le calcul de la commission de performance. Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites par la différence positive entre le prix de souscription et le « High Water Mark » ajusté par le taux de rendement minimal à la date de la souscription. Le montant de cet ajustement cumulé sert au calcul des commissions de performance jusqu'à la fin de la période concernée et il est ajusté en cas de remboursements ultérieurs au cours de la période.

La période de référence correspond à l'exercice fiscal du Fonds.

Le calcul de la commission de performance (F) se fera comme suit :

$$\begin{aligned} F &= 0 \\ &\quad \text{Si } [(B / E - 1) - X] \leq 0 \\ F &= [(B / E - 1) - X] * E * C * A \\ &\quad \text{Si } [(B / E - 1) - X] > 0 \\ \text{Le nouveau « High Water Mark »} &= \begin{cases} \text{Si } F > 0; D \\ \text{Si } F = 0; E \end{cases} \end{aligned}$$

En sachant que :

A = Nb d'actions en circulation

B = VNI/action avant commission de performance

C = Taux de la commission de performance (10 %)

D = VNI/action après commission de performance

E = « High Water Mark »

F = Commission de performance

X = Rendement minimal basé sur l'indice repris dans le tableau ci dessus, capitalisé à chaque date d'évaluation depuis le dernier paiement de la commission de performance.

72. PICTET – ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent investir dans un portefeuille bien diversifié au niveau mondial composé d'obligations, d'autres instruments à revenu fixe et de devises.
- Qui sont prêts à assumer certaines variations de cours et qui ont donc une aversion faible à moyenne au risque.
- Qui ont un horizon de placement à court/moyen terme (3 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est d'atteindre un rendement positif absolu en offrant principalement une exposition aux titres de créance de tout type (tel que mais pas exclusivement des obligations émises par des gouvernements ou des sociétés, des obligations convertibles, obligations indexées sur l'inflation, ABS, MBS), aux instruments du marché monétaire et aux devises.

Pour ce faire, le Compartiment investira principalement:

- directement dans les titres/classes d'actifs repris ci-dessus; et/ou
- dans des valeurs mobilières (par exemple des produits structurés, tel que décrit ci-dessous) liées à la performance ou offrant une exposition aux titres/classes d'actifs repris au paragraphe précédent; et/ou
- via des instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacents les titres repris au paragraphe précédent ou les actifs offrant une exposition à ces titres/classes d'actifs.

Le Compartiment pourra investir dans tout pays (y compris des pays émergents), dans tout secteur économique et dans toute devise. Toutefois, en fonction des conditions de marché, les investissements pourront être focalisés sur un seul pays ou un nombre réduit de pays et/ou un secteur d'activité économique et/ou une devise.

Le Compartiment pourra être exposé à des titres de créance de type «non-investment grade», y compris des titres en situation de difficulté et de défaut.

Le Compartiment pourra investir au maximum 20 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles conditionnelles («Obligations CoCo»).

Le Compartiment pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement et au travers de l'utilisation d'instruments financiers

dérivés, le Compartiment pourrait détenir une part importante de liquidités (tel que des dépôts, des instruments du marché monétaire).

Le Compartiment peut recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire (tel que des opérations de prêt de titres et des transactions de mise et prise en pension) afin d'accroître son capital ou ses revenus ou à des fins de réduction des coûts ou des risques.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et autres OPC, y compris dans d'autres compartiments du Fonds conformément à l'article 181 de la Loi de 2010.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre «Restrictions d'investissement» du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition, par le biais d'instruments dérivés comme, sans y être limité, des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (y compris, sans y être limité, des swaps de rendement total, des contrats pour différence) et des opérations à terme sur un sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010 ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, sans y être limité, des devises (y compris des contrats à terme non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices (y compris, sans y être limité, des matières premières, des métaux précieux ou des indices de volatilité), des organismes de placement collectif.

Le Compartiment peut conclure des Non-Deliverable Forwards. Un Non-Deliverable Forward est un contrat financier bilatéral à terme sur un taux de change entre une monnaie forte et une monnaie émergente. À l'échéance, il n'y aura pas de livraison de la devise émergente, mais à la place, un règlement en numéraire du résultat financier du contrat émis dans la devise forte.

L'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) a produit une documentation standardisée pour ces transactions qui est regroupée sous le contrat-cadre ISDA. Le Compartiment ne peut conclure des transactions de Non-Deliverable Forward qu'avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations et seulement dans le respect des dispositions standardisées du contrat-cadre ISDA.

Si le gestionnaire le juge nécessaire, à titre occasionnel (dans d'autres circonstances que celles énoncées ci-avant) et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts, des instruments du marché monétaire, des OPCVM et autres OPC de type monétaire (dans la limite de 10 % en OPCVM et autres OPC).

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le Compartiment. Veuillez consulter la section «Risques» pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque lié à la garantie
- Risque de crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque de change
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque politique
- Risque de prêts sur titres
- Risque de prise et de mise en pension
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux titres de financement structuré
- Risque lié aux instruments convertibles conditionnels

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value-at-risk absolue.

Effet de levier attendu: 400 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: USD

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Actions P EUR, R EUR, HR CHF, HI GBP, HP dy GBP, HZ GBP, IX USD, RX USD, HIX EUR, HPX EUR, HRX EUR et HIX JPY telles que définies au chapitre «Sous-Catégories d'Actions».

Prix de souscription initial: valeur nette d'inventaire des actions correspondantes, au jour de leur activation.

Date limite de réception des ordres

Subscription

Au plus tard 12h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h, un Jour Ouvrable avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

PICTET – ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat **	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Services	Banque Dépositaire
I USD	✓	LU0988401922	1 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,30 %	0,20 %
J USD	✓	LU1256216430	50 Mio	USD	USD	–	0,60 %	0,30 %	0,20 %
J dy USD	✓	LU1346073940	50 Mio	USD	USD	✓	0,60 %	0,30 %	0,20 %
P USD	✓	LU0988402060	–	USD	USD	–	1,20 %	0,30 %	0,20 %
P dy USD	✓	LU0988402227	–	USD	USD	✓	1,20 %	0,30 %	0,20 %
R USD	✓	LU0988402490	–	USD	USD	–	1,65 %	0,30 %	0,20 %
Z USD	✓	LU0988402573	–	USD	USD	–	0 %	0,30 %	0,20 %
P EUR	–	LU0999655847	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,30 %	0,20 %
R EUR	–	LU0999653982	–	EUR	EUR	–	1,65 %	0,30 %	0,20 %
HI EUR	✓	LU0988402656	(1)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HJ EUR	✓	LU1256216513	(2)	EUR	EUR	–	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HJ dy EUR	✓	LU1346074161	(2)	EUR	EUR	✓	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HP EUR	✓	LU0988402730	–	EUR	EUR	–	1,20 %	0,35 %	0,20 %
HP dy EUR	✓	LU0988402813	–	EUR	EUR	✓	1,20 %	0,35 %	0,20 %
HR EUR	✓	LU0988402904	–	EUR	EUR	–	1,65 %	0,35 %	0,20 %
HZ EUR	✓	LU0988403035	–	EUR	EUR	–	0 %	0,35 %	0,20 %
HI CHF	✓	LU0988403381	(1)	CHF	CHF	–	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HP CHF	✓	LU0988403209	–	CHF	CHF	–	1,20 %	0,35 %	0,20 %
HR CHF	–	LU0988403464	–	CHF	CHF	–	1,65 %	0,35 %	0,20 %
HZ CHF	✓	LU0988403621	–	CHF	CHF	–	0 %	0,35 %	0,20 %
HI GBP	✓	LU0988403894	(1)	GBP	GBP	–	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HI dy GBP	✓	LU1256216786	(1)	GBP	GBP	✓	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HJ dy GBP	✓	LU1256216604	(2)	GBP	GBP	✓	0,60 %	0,35 %	0,20 %
HP GBP	✓	LU1128766778	–	GBP	GBP	–	1,20 %	0,35 %	0,20 %
HP dy GBP	–	LU0988403977	–	GBP	GBP	✓	1,20 %	0,35 %	0,20 %
HZ GBP	–	LU0988404199	–	GBP	GBP	–	0 %	0,35 %	0,20 %
HI JPY	✓	LU1010984273	(1)	JPY	JPY	–	0,60 %	0,35 %	0,20 %
IX USD	–	LU1115920800	1 Mio	USD	USD	–	0,90 %	0,30 %	0,20 %
PX USD	✓	LU1115920982	–	USD	USD	–	1,80 %	0,30 %	0,20 %
RX USD	–	LU1115921105	–	USD	USD	–	2,50 %	0,30 %	0,20 %
HIX EUR	–	LU1115921287	(1)	EUR	EUR	–	0,90 %	0,35 %	0,20 %
HPX EUR	–	LU1115921360	–	EUR	EUR	–	1,80 %	0,35 %	0,20 %
HRX EUR	–	LU1115921444	–	EUR	EUR	–	2,50 %	0,35 %	0,20 %
HIX JPY	–	LU1115921527	(1)	JPY	JPY	–	0,90 %	0,35 %	0,20 %

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR, CHF, GBP ou JPY.

(2) 50 000 000 USD convertis le jour de calcul de la VNI en EUR ou GBP.

Commission de performance :

Le gestionnaire percevra une commission de performance pour toutes les actions du Compartiment, à l'exception des actions Z et des actions X, provisionnée à chaque jour d'évaluation et payée annuellement, basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI), équivalente à 10 % de la performance de la VNI par action (mesurée par rapport au «High Water Mark») par rapport à l'indice repris dans le tableau ci-dessous pour chaque classe d'action depuis le dernier paiement de la commission de performance.

Type d'action	Indice
Classes d'actions libellées en USD et en EUR	LIBOR USD Overnight + 1,5 %
Classes d'actions hedgées libellées en EUR	EONIA + 1,5 %
Classes d'actions hedgées libellées en CHF	LIBOR CHF Spot Next + 1,5 %
Classes d'actions hedgées libellées en JPY	LIBOR JPY Spot Next + 1,5 %
Classes d'actions hedgées libellées en GBP	LIBOR GBP Overnight + 1,5 %

La commission de performance est calculée sur la base de la VNI après déduction de toutes les charges, dettes et commissions de gestion (mais pas la commission de performance) et est ensuite ajustée de manière à prendre en considération toutes les souscriptions et tous les remboursements.

La commission de performance est basée sur la surperformance de la VNI par action, multipliée par le nombre d'actions en circulation au cours de la période de calcul. Aucune commission de performance ne sera due si la VNI par action avant commission de performance s'avère inférieure au «High Water Mark» pour la période de calcul en question.

Le «High Water Mark» est défini comme la plus grande des deux valeurs suivantes :

- le dernier record historique de valeur nette d'inventaire par action au titre duquel une commission de performance a été versée; et
- la VNI par action initiale.

Les dividendes payés aux actionnaires seront déduits du «High Water Mark».

Une provision sera constituée au titre de cette commission de performance chaque Jour d'évaluation. Si la VNI par action diminue pendant la période de calcul, les provisions constituées au titre de la commission de performance seront diminuées en conséquence. Si ces provisions sont ramenées à zéro, aucune commission de performance ne sera exigible.

Si des actions sont rachetées à une autre date que celle à laquelle une commission de performance est versée alors qu'une provision a été constituée au titre des commissions de performance, les commissions de performance au titre desquelles une provision a été constituée et qui sont imputables aux actions rachetées seront payées à la fin de la période, même si la provision pour commissions de performance n'est plus constituée à cette date. Les plus-values n'ayant pas été réalisées peuvent être prises en compte dans le calcul et le paiement des commissions de performance.

En cas de souscription, le calcul de la commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait un impact sur le montant des provisions de commissions de performance. Aux fins de cet ajustement, la surperformance de la valeur nette d'inventaire par action par rapport au taux de rendement minimal jusqu'à la date de la souscription n'est pas prise en compte dans le calcul de la commission de performance. Le montant de cet ajustement est basé sur le produit du nombre d'actions souscrites par la différence positive entre le prix de souscription et le «High Water Mark» ajusté par le taux de rendement minimal à la date de la souscription. Le montant de cet ajustement cumulé sert au calcul des commissions de performance jusqu'à la fin de la période concernée et il est ajusté en cas de remboursements ultérieurs au cours de la période.

La période de référence correspond à l'exercice fiscal du Fonds.

Le calcul de la commission de performance (F) se fera comme suit:

$$\begin{aligned} F &= 0 && \text{Si } [(B / E - 1) - X] \leq 0 \\ F &= [(B / E - 1) - X] * E * C * A && \text{Si } [(B / E - 1) - X] > 0 \\ \text{Le nouveau «High Water Mark»} &= \begin{cases} \text{Si } F > 0; D \\ \text{Si } F = 0; E \end{cases} \end{aligned}$$

En sachant que :

A = Nb d'actions en circulation

B = VNI/action avant commission de performance

C = Taux de la commission de performance (10 %)

D = VNI/action après commission de performance

E = «High Water Mark»

F = Commission de performance

X = Rendement minimal basé sur l'indice repris dans le tableau ci dessus pour chaque classe d'actions capitalisé à chaque date d'évaluation depuis le dernier paiement de la commission de performance.

73. PICTET – SHORT-TERM STRATEGIES

Profil type de l'Investisseur

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent avoir une exposition aux titres de créance et aux actions en investissant leurs actifs dans une sélection d'organismes de placement collectif; et
- Qui sont prêts à assumer certaines variations de cours et qui ont donc une aversion faible à moyenne au risque.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est d'obtenir une appréciation du capital à long terme en termes absolus en s'attachant fortement à la préservation du capital. Le Compartiment investira principalement en organismes de placement collectif (OPC), à savoir en OPCVM et/ou autres OPC conformes aux dispositions de l'article 41.1.E de la Loi de 2010, y compris dans d'autres compartiments du Fonds (conformément à l'article 181 de la Loi de 2010, tel qu'indiqué dans le chapitre « Restrictions d'investissement »), tous définis aux présentes comme les « Compartiments cibles » et qui offrent une exposition aux classes d'actifs suivantes: devises, tous types de titres de créance (publics ou privés), instruments du marché monétaire, actions et titres apparentés à des actions.

Pour atteindre son objectif, le Compartiment sélectionnera un nombre réduit de stratégies précises qui seront régulièrement révisées et qui pourront être investies pour une courte durée, d'où la dénomination Short-Term Strategies (stratégies à court terme) du Compartiment.

Le Compartiment peut, à titre accessoire, investir dans tout autre type d'actifs éligibles, tels que des OPC autres que ceux mentionnés ci-dessus, des actions, des titres de créance, des instruments du marché monétaire et des liquidités.

L'exposition des actifs sous-jacents des Compartiments cibles ne sera pas limitée à un secteur géographique (y compris des pays émergents), un secteur économique spécifique ou une devise donnée. Toutefois, en fonction des conditions du marché, cette exposition peut être axée sur un pays ou sur un nombre limité de pays et/ou un secteur économique et/ou une devise et/ou une catégorie d'actifs.

Le Compartiment peut, à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment peut, en particulier, avoir une exposition par le biais d'instruments financiers dérivés, notamment des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (notamment des swaps de rendement total, des contrats pour différence, des swaps de défaillance de crédit) et des contrats à terme non standardisés sur

tout sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010, ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment comme, notamment, des devises (y compris des contrats à terme non standardisés non libérables), des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières et des indices.

Si les gestionnaires d'investissement le jugent nécessaire et ce, dans l'intérêt des actionnaires, le Compartiment pourra détenir des liquidités jusqu'à 100 % de ses actifs nets, à savoir entre autres, des dépôts et des OPC du marché monétaire.

Du fait également que le Compartiment investira dans des Compartiments cibles, l'investisseur est exposé à un éventuel doublement des frais et charges. Cependant, lorsque le Compartiment investit dans des Compartiments cibles gérés directement ou par délégation par la Société de Gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, le pourcentage maximal des commissions de gestion fixes qui peuvent être perçues au niveau d'un Compartiment cible sera de 1,6 %.

Profil de risque

Les risques listés ci-dessous constituent les risques les plus appropriés du Compartiment. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerner le compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque de notation du crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque lié aux actions
- Risque de taux d'intérêt
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque lié aux investissements dans d'autres OPC

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Méthode de gestion des risques: value at risk absolue.

Effet de levier attendu: 150 %. L'effet de levier pourrait être plus élevé en fonction des conditions de marché.

Méthode de calcul de l'effet de levier: somme des notionnels.

Gestionnaires: PAM S.A., PAM Ltd

Devise de référence du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 10h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 10h le Jour Ouvrable précédent la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Fréquence de calcul de la VNI

Chaque Jour Ouvrable ainsi que le premier jour calendrier du mois, sauf si ce jour est un samedi ou un dimanche.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la fermeture d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Toutes les actions figurant dans le tableau ci-dessous peuvent être lancées à une date ultérieure à un prix de souscription initial établi par le Conseil d'Administration.

Période de souscription initiale

La souscription initiale interviendra du 17 au 24 mai 2016 à un prix de souscription initial de 100 EUR pour les catégories d'actions libellées en EUR et de 100 CHF pour les catégories d'actions libellées en CHF. La date de valeur du paiement sera le 27 mai 2016.

PICTET – SHORT-TERM STRATEGIES

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Minimum initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (maximum)*	Commissions	Services	Banque Dépositaire
I EUR	✓		1 Mio	EUR	EUR	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
P EUR	✓		–	EUR	EUR	–	0,20 %	0,05 %	0,05 %	
Z EUR	–		–	EUR	EUR	–	0,00 %	0,05 %	0,05 %	
HI USD	–		(1)	USD	USD	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HI dy USD	–		(1)	USD	USD	✓	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HP USD	–		–	USD	USD	–	0,20 %	0,05 %	0,05 %	
HI GBP	–		(1)	GBP	GBP	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HP GBP	–		–	GBP	GBP	–	0,20 %	0,05 %	0,05 %	
HI CHF	✓		(1)	CHF	CHF	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HI dy CHF	–		(1)	CHF	CHF	✓	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HP CHF	✓		–	CHF	CHF	–	0,20 %	0,05 %	0,05 %	
HI JPY	–		(1)	JPY	JPY	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
HP JPY	–		–	JPY	JPY	–	0,20 %	0,05 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour du calcul de la VNI en USD, GBP, CHF ou JPY.

74. PICTET – GLOBAL EQUITIES DIVERSIFIED ALPHA

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment est un véhicule de placement destiné aux investisseurs:

- Qui souhaitent bénéficier de la performance des actions mondiales, ainsi que d'une gestion active et diversifiée.
- Qui sont prêts à assumer des variations de cours et ont donc une faible aversion au risque.
- Qui ont un horizon de placement de moyen à long terme (5 ans et plus).

Objectifs et politique d'investissement

Ce Compartiment a un double objectif: permettre aux investisseurs de bénéficier d'abord de la croissance des marchés d'actions mondiaux et ensuite de stratégies de gestion actives.

Ce Compartiment est un compartiment nourricier du Compartiment Pictet Total Return - Diversified Alpha (le «Compartiment maître») et il investira au moins 85 % de ses actifs en actions de Catégorie I du Compartiment maître.

En outre, le Compartiment pourra également investir, jusqu'à 15 % de ses actifs en:

- liquidités sur une base accessoire.
- instruments financiers dérivés à des fins de couverture.

Le Compartiment pourra utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de couverture par rapport à son indice de référence, l'indice MSCI World. Ainsi, les instruments dérivés seront utilisés pour exposer le Compartiment aux actions mondiales, notamment en concluant des contrats de swaps pour échanger la performance d'actions mondiales contre des taux monétaires. Cette exposition atteindra environ 100 % de ses actifs.

Politique et objectifs d'investissement du Compartiment maître:

Le Compartiment maître suit des stratégies d'investissement longues/courtes qui sont de manière générale neutres face au marché. L'objectif du Compartiment maître est d'obtenir une appréciation du capital à long terme en termes absolus en s'attachant fortement à la préservation du capital.

Les positions longues traditionnelles sont associées à des positions longues et courtes (synthétiques) obtenues grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés (tels que des swaps de rendement total, des swaps de défaillance de crédit, des contrats à terme standardisés et des options).

Le Compartiment maître investira essentiellement dans des obligations et autres titres de créance liés (comme des obligations d'entreprises et/ou souveraines et/ou financières, des obligations couvertes et des obligations convertibles), des actions, des titres liés à des actions (comme, entre autres, des actions ordinaires ou préférentielles), et dans des dépôts et instruments monétaires (uniquement pour la gestion

de trésorerie). À cette fin, le Compartiment maître pourra investir jusqu'à 25 % de ses actifs en Actions A chinoises via (i) le quota RQFII accordé à PAM Ltd et (ii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. Le Compartiment maître pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.

Le Compartiment maître pourra également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans Sukuk al Ijarah, Sukuk al Wakalah, Sukuk al Mudaraba ou tout autre type de titres à taux fixe conforme à la Charia, dans le respect du règlement du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.

Le choix des placements n'est pas limité par zone géographique (y compris les marchés émergents), secteur économique ni en termes de devises dans lesquelles les investissements seront libellés. Cependant, selon les conditions des marchés financiers, il peut se porter sur un seul pays européen et/ou une seule devise et/ou un seul secteur économique.

Le Compartiment maître peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.

Le Compartiment maître peut, à des fins de couverture ou autres et dans les limites présentées au chapitre « Restrictions d'investissement » du prospectus, recourir à tous les types d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé et/ou de gré à gré (OTC), sous réserve qu'ils soient contractés auprès de grandes institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Le Compartiment maître peut, en particulier, avoir une exposition par le biais d'instruments financiers dérivés, notamment des warrants, des contrats à terme, des options, des swaps (notamment des swaps de rendement total, des contrats pour différence, des swaps de défaillance de crédit) et des contrats à terme non standardisés sur tout sous-jacent entrant dans le champ de la Loi de 2010, ainsi que dans la politique d'investissement du Compartiment maître comme, notamment, des devises (y compris des contrats à terme non standardisés non livrables), des taux d'intérêt, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières, des indices (notamment ceux de matières premières, de métaux précieux ou de volatilité), des organismes de placement collectif. En raison de son recours à des instruments financiers dérivés pour les positions longues et courtes, le Compartiment maître aura un effet de levier élevé.

Le Compartiment maître peut également investir dans des produits structurés, comme, entre autres, des billets, des certificats ou autres valeurs mobilières dont les rendements sont corrélés aux changements, entre autres, dans des indices sélectionnés conformément à l'article 9 de la réglementation du Grand-Duché du 8 février 2008, des devises, des taux de change, des valeurs mobilières, un panier de valeurs mobilières ou un organisme de placement collectif, à tout moment conformes à la réglementation du Grand-Duché.

Ces investissements ne peuvent pas être utilisés pour contourner la politique d'investissement du Compartiment maître.

En outre, le Compartiment maître peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en OPCVM et/ou autres OPC incluant, sans limitation, d'autres compartiments du Compartiment maître, conformément à l'article 181 de la Loi de 2010, comme indiqué au chapitre « Restrictions d'investissement ».

Ponctuellement, lorsque les Gestionnaires d'investissement l'estiment pertinent, des niveaux prudents de liquidités, d'équivalents de liquidités, de fonds du marché monétaire (dans la limite mentionnée de 10 %) et d'instruments monétaires seront maintenus, ce qui peut représenter une part importante, voire, dans des circonstances exceptionnelles, 100 % des actifs du Compartiment maître.

La performance du Compartiment ne sera pas identique à celle du Compartiment maître, essentiellement du fait de la couverture du risque par le Compartiment par rapport à son indice de référence, mais aussi en raison des frais et commissions encourus par le Compartiment.

Informations générales concernant le Compartiment maître :

Le Compartiment maître est un compartiment de Pictet Total Return, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois constituée le 8 janvier 2008 et qualifiée d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières selon la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée.

La Société de Gestion du Compartiment maître est Pictet Asset Management (Europe) S.A. (la « Société de Gestion »), une société anonyme constituée le 14 juin 1995, dont le siège social est basé au 15, avenue J. F. Kennedy, Luxembourg. Pictet Asset Management (Europe) S.A. est également la Société de Gestion du Fonds.

Le prospectus du Compartiment maître et son rapport annuel et/ou semestriel le plus récent peuvent être obtenus au siège social du fonds ou sur le site Internet www.pictetfunds.com.

Le Compartiment et le Compartiment maître ont pris des mesures adéquates pour coordonner le calcul et la publication de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives afin d'éviter les pratiques de market timing sur leurs parts et d'empêcher les opportunités d'arbitrage.

La Société de Gestion a fixé des règles de conduite internes qui régissent les documents et toute information que le Compartiment maître est tenu de transmettre au Compartiment.

Implications fiscales

Veuillez vous reporter à la section relative au statut fiscal du prospectus.

Facteurs de risque

En tant que compartiment nourricier, le Compartiment est soumis aux mêmes risques que le Compartiment maître.

Facteurs de risque pour le Compartiment maître :

Les risques listés ci-dessous constituent les risques principaux du Compartiment maître. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerter le Compartiment maître. Veuillez consulter la section « Risques » du prospectus du Compartiment maître pour une description complète de ces risques.

- Risque de contrepartie
- Risque de crédit
- Risque lié aux investissements à haut rendement
- Risque lié aux actions
- Risque de taux d'intérêt
- Risque inhérent aux marchés émergents
- Risque dérivé
 - Risque d'exposition courte synthétique
 - Risque d'effet de levier
 - Risque lié aux sukuks
 - Risque de concentration
 - Risque politique
 - Risque de RQFII
 - Risque inhérent au Shanghai-Hong Kong Stock Connect

Le capital investi pouvant fluctuer à la hausse comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Profil de risque :

Les risques mentionnés ci-dessous sont ceux qui concernent le plus le Compartiment en parallèle des risques inhérents au Compartiment maître mentionnés ci-dessus auxquels le Compartiment est exposé du fait de son investissement dans le Compartiment maître. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent également concerter le Compartiment. Veuillez consulter la section « Risques » pour une description complète de ces risques.

- Risque lié à la garantie
- Risque de change
- Risque de volatilité

Le capital investi peut fluctuer à la hausse, comme à la baisse, l'investisseur peut ne pas récupérer la totalité du capital initialement investi.

Le Compartiment investissant dans d'autres OPCVM et/ou OPC, l'investisseur est exposé à un éventuel doublement des frais et charges.

Méthode de gestion des risques pour le Compartiment maître : value-at-risk absolue.

Méthode de gestion des risques pour le Compartiment : value at risk relative (VaR). La VaR du Compartiment sera comparée à la VaR de l'indice MSCI World.

Effet de levier attendu du Compartiment: 100 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Effet de levier cumulé attendu du Compartiment maître: 500 %. En fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé.

Méthode de calcul de l'effet de levier du Compartiment maître et du Compartiment: somme des notionnels.

Gestionnaire : PAM S.A., PAM Ltd

Monnaie de référence du Compartiment maître et du Compartiment: EUR

Date limite de réception des ordres

Souscription

Au plus tard 12h trois Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Rachat

Au plus tard 12h trois Jours Ouvrables avant la date de détermination de la valeur nette d'inventaire.

Conversion

Le délai le plus restrictif entre les deux compartiments concernés.

Fréquence de calcul de la VNI

Tous les vendredis (ou le Jour Ouvrable suivant si le vendredi n'est pas un Jour Ouvrable).

Par ailleurs, une VNI supplémentaire pourra être calculée chaque Jour Ouvrable; même si elle est publiée, elle ne servira toutefois qu'à des fins d'évaluation et aucun ordre de souscription ou de rachat ne sera accepté sur la base de cette VNI supplémentaire.

En outre, une VNI non négociable pourra également être calculée à d'autres occasions, notamment le premier/dernier jour du mois civil lorsqu'il s'agit d'un jour férié au Luxembourg. Ces VNI non négociables pourront être publiées mais ne serviront qu'à des fins de calcul des statistiques de performance (notamment pour pouvoir établir des comparaisons avec les indices de référence) ou des frais et ne pourront en aucun cas être utilisées pour des ordres de souscription ou de rachat.

Le Conseil d'Administration se réserve toutefois le droit de ne pas calculer de VNI ou de calculer une VNI non traitable lors de la clôture du Compartiment maître et/ou d'un ou de plusieurs marchés investis et/ou servant à l'évaluation d'une partie matérielle des actifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet www.pictetfunds.com.

Date valeur de paiement des souscriptions et des rachats

Dans les 2 Jours Ouvrables qui suivent le jour de détermination de la VNI applicable.

Actions non encore émises pouvant être activées ultérieurement

Toutes les actions figurant dans le tableau ci-dessous peuvent être lancées à une date ultérieure à un prix de souscription initial établi par le Conseil d'Administration.

Période de souscription initiale

La souscription initiale interviendra le 17 mai 2016 au plus tard à 12 heures à un prix de souscription initial de 100 EUR. La date de valeur du paiement sera le 24 mai 2016.

PICTET – GLOBAL EQUITIES DIVERSIFIED ALPHA

Type d'Action	Activé	Code ISIN	Min. initial	Devise de la classe	Devise(s) souscription et rachat	Distribution de dividende	Commissions (max %) *	Commis-sions	Ser-vices	Banque Dépositaire
I EUR	✓	LU1236097272	1 Mio	EUR	EUR	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
I dy EUR	–	LU1236097439	1 Mio	EUR	EUR	✓	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
P EUR	–	LU1236097512	–	EUR	EUR	–	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
P dy EUR	–	LU1236097603	–	EUR	EUR	✓	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
Z EUR	–	LU1236097942	–	EUR	EUR	–	0,00 %	0,05 %	0,05 %	
I USD	–	LU1236098247	(1)	USD	USD	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
P USD	–	LU1236098593	–	USD	USD	–	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
P dy USD	–	LU1236098676	–	USD	USD	✓	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
Z USD	–	LU1236098759	–	USD	USD	–	0,00 %	0,05 %	0,05 %	
Z dy USD	–	LU1236098833	–	USD	USD	✓	0,00 %	0,05 %	0,05 %	
I CHF	–	LU1236098916	(1)	CHF	CHF	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
P CHF	–	LU1236099054	–	CHF	CHF	–	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
P dy CHF	–	LU1236099138	–	CHF	CHF	✓	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
Z CHF	–	LU1236099211	–	CHF	CHF	–	0,00 %	0,05 %	0,05 %	
I GBP	–	LU1236099302	(1)	GBP	GBP	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	
P GBP	–	LU1236099484	–	GBP	GBP	–	0,80 %	0,05 %	0,05 %	
I JPY	–	LU1236099641	(1)	JPY	JPY	–	0,10 %	0,05 %	0,05 %	

* Par an de l'actif net moyen attribuable à ce type d'action.

(1) 1 000 000 EUR convertis le jour du calcul de la VNI en USD, CHF, GBP ou JPY.

Frais facturés au niveau du Compartiment maître et honorés par le Compartiment du fait de ses investissements dans le Compartiment maître :

Commission de gestion: 1,60 % maximum

Commission de services: 0,35 % maximum

Commission de Banque Dépositaire: 0,22 % maximum

Commission de performance: 20 % sur une base annuelle de la performance de la VNI par action (mesurée par rapport au «High Water Mark») supérieure à celle de l'indice de référence.

Pour plus d'informations sur les coûts supportés par le Compartiment du fait de son investissement dans les parts du Compartiment maître, se reporter à la section «Dépenses à la charge du Fonds» dans le prospectus du Compartiment maître.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :
www.pictetfunds.com
www.pictet.com

